

QUATORZIÈME RÉUNION JOINTE

des membres

DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

DU CONSEIL DE L'EUROPE

et des membres

DU PARLEMENT EUROPÉEN

(Strasbourg - 21 et 22 septembre 1967)

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS

STRASBOURG

QUATORZIÈME RÉUNION JOINTE

des membres

DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

DU CONSEIL DE L'EUROPE

et des membres

DU PARLEMENT EUROPÉEN

(Strasbourg - 21 et 22 septembre 1967)

—

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS

STRASBOURG

NOTE

La présente édition contient les textes originaux des interventions faites en français et les traductions de celles faites dans d'autres langues. Ces dernières sont indiquées de la manière suivante :

(*A*) = allemand.

(*E*) = anglais.

(*I*) = italien.

(*N*) = néerlandais.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans les éditions publiées séparément dans chacune de ces langues.

SOMMAIRE

Séance du jeudi 21 septembre 1967

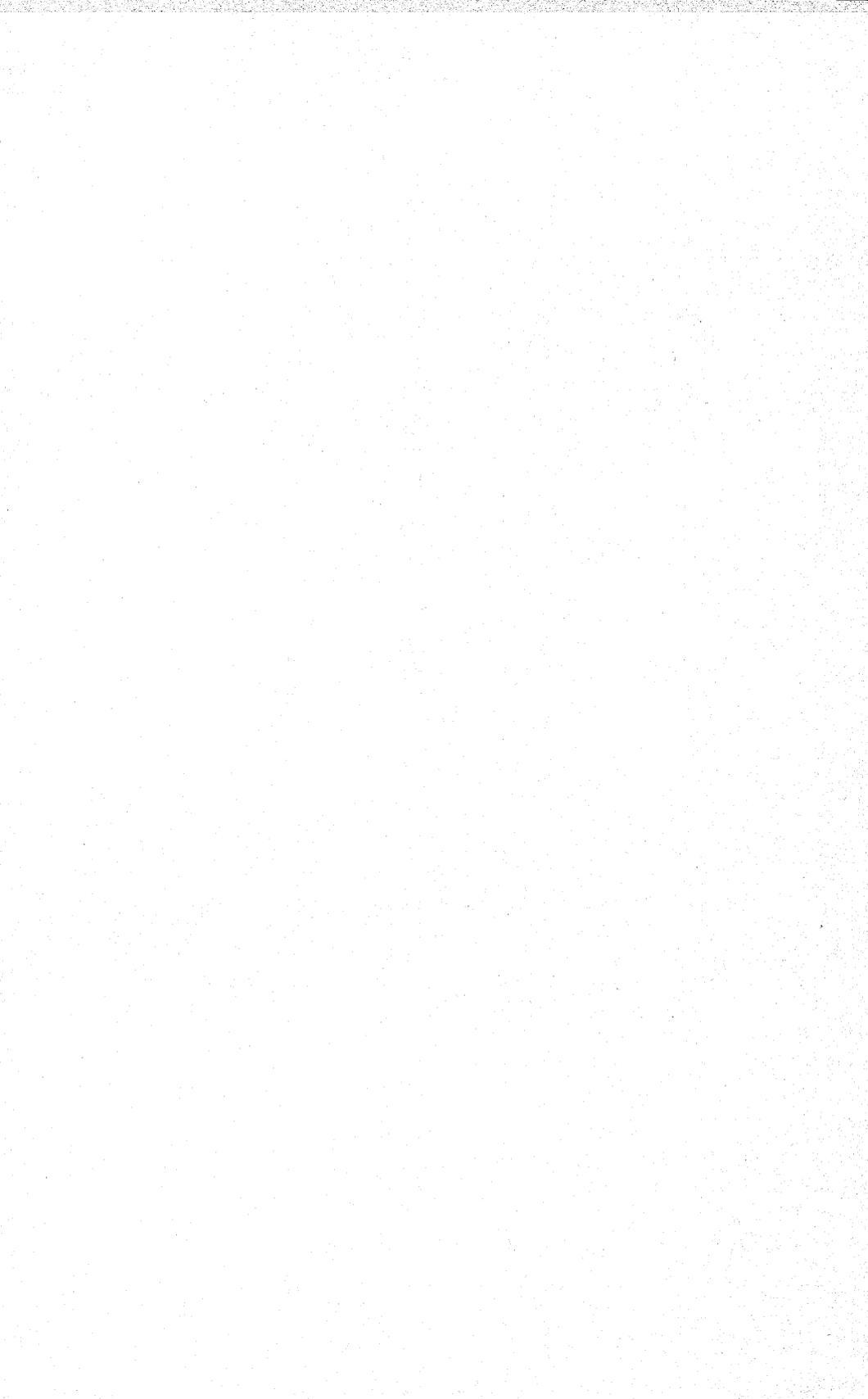
1. <i>Ouverture de la réunion jointe</i>	9
2. <i>Échange de vues entre les membres du Parlement européen et les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe</i>	10
<i>M. Pedini, rapporteur du Parlement européen</i>	10
<i>M. Per Haekkerup, rapporteur de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe</i>	22
<i>M. Edoardo Martino, membre de la Commission des Communautés européennes</i>	32
<i>M. Furler, au nom du groupe démocrate-chrétien des deux Assemblées, A.C. (république fédérale d'Allemagne — CDU) P.E. (D.C.)</i>	37
<i>M. Reverdin, rapporteur de la commission de la science et de la technologie de l'Assemblée consultative</i>	44
<i>M. Dehousse, au nom du groupe socialiste, P.E.</i>	50
<i>M. Nessler, rapporteur de la commission politique de l'Assemblée consultative</i>	59
<i>M. Berkhouwer, au nom du groupe des libéraux des deux Assemblées, P.E.</i>	62

<i>M. Triboulet, au nom du groupe de l'Union démocratique européenne, P.E.</i>	74
<i>M. Bohman, A.C. (Suède — Cons.)</i>	83
<i>M. Cousté, P.E. (U.D.E.)</i>	88
3. <i>Ordre du jour de la prochaine séance</i>	91

Séance du vendredi 22 septembre 1967

1. <i>Suite de l'échange de vues entre les membres du Parlement européen et les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe</i>	93
<i>M. Rodgers, A.C. (Royaume-Uni — Lab.)</i>	94
<i>M. Gustafson A.C. (Suède — Lib.)</i>	99
<i>M. Rey, président de la Commission des Communautés européennes</i>	102
<i>M. Duncan Sandys, A.C. (Royaume-Uni — Cons.)</i>	108
<i>M. Dequae A.C. (Belgique — CVP)</i>	114
<i>M. Bousquet, P.E. (U.D.E)</i>	118
<i>M. Gülek, A.C. (Turquie — Pop. Rép.)</i>	119
<i>M. Weber, A.C. (Suisse — Soc.)</i>	123
<i>M. Moreau de Melen, P.E. (D.C.)</i>	129
<i>M. Finn Moe, A.C. (Norvège — Lab.)</i>	132

<i>M. de la Vallée Poussin, A.C. (Belgique — Soc. chr.)</i>	134
<i>M. Oele, P.E. (Soc.)</i>	141
<i>M. Blumenfeld, A.C. (république fédérale d'Allemagne — CDU/CSU)</i>	145
<i>M. Silkin, A.C. (Royaume-Uni — Lab.)</i>	150
<i>M. Edwards, A.C. (Royaume-Uni — Lab.)</i>	153
<i>M. Rossi, P.E. (Lib.)</i>	157
<i>M. Erling Petersen, A.C. (Norvège — Cons.)</i>	160
<i>M. Jannuzzi, A.C. (Italie — D.C.)</i>	162
<i>M. Peel, A.C. (Royaume-Uni — Cons.)</i>	166
<i>M. Vos, A.C. (Pays-Bas — Lab.)</i>	167
<i>M. Schulz, A.C. (république fédérale d'Allemagne — SPD)</i>	172
<i>M. Pedini, rapporteur du Parlement européen</i>	176
<i>M. Per Haekkerup, rapporteur de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe</i>	182
2. <i>Clôture de la réunion jointe</i>	186



PREMIÈRE SÉANCE

JEUDI 21 SEPTEMBRE 1967

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

Président du Parlement européen

La séance est ouverte à 15 h.

1. Ouverture de la réunion jointe

M. le Président. — Je déclare ouverte la quatorzième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen.

Je rappelle que les règles de procédure en vigueur sont celles qui ont été adoptées d'un commun accord le 29 juin 1953 par les bureaux de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et du Parlement européen.

Je prie les délégués qui désirent prendre la parole de se faire inscrire sur la liste des orateurs au bureau A 70 avant la clôture de la séance de cet après-midi.

**2. Échange de vues
entre les membres du Parlement européen
et les membres de l'Assemblée consultative
du Conseil de l'Europe**

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la présentation par M. Pedini, rapporteur du Parlement européen, du rapport à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe sur :

I - La Communauté européenne après dix ans d'existence, bilan économique et politique;

II - L'activité du Parlement européen du 1^{er} mai 1966 au 30 avril 1967 (doc. 94 P.E.).

La parole est à M. Pedini.

M. Pedini, rapporteur du Parlement européen. — (I) Monsieur le Président, Messieurs les membres du Conseil de l'Europe, Messieurs les membres du Parlement européen, j'introduirai brièvement le rapport que j'ai eu l'honneur de présenter au nom du Parlement européen. C'est avec satisfaction que je constate que les appréciations politiques contenues dans mon document et dans celui du Conseil de l'Europe concordent sur l'essentiel.

Le thème qui nous a été assigné nous amène à reconsidérer les dix années qui ont donné vie et substance à la Communauté économique européenne.

Lors de la signature des traités de Rome et, auparavant, du traité de Paris, nous avons conscience d'une situation politique dans laquelle les limites et une partie des fonctions des anciennes nations européennes étaient désormais dépassées. Paix, industrie, sécurité, progrès économique, recherche scientifique ne pouvaient plus être circonscrits dans les limites nationales : déjà à cette époque, la puissance et le prestige de grandes nations

comme les États-Unis d'Amérique ou l'Union soviétique procédaient du fait juridique de leur unité politique.

Ce qui provoquait alors la faiblesse, l'extrême faiblesse de l'Europe, c'était, plus que le *gap* économique, le *gap* politique : les États-Unis d'Amérique étaient déjà une grande puissance parce qu'ils avaient un gouvernement unique, une structure économique et une structure politique uniques.

Donner vie au traité de Paris, d'abord, puis aux traités de Rome, cela voulait dire engager les peuples d'Europe, survivants d'une guerre fratricide, à rechercher les dimensions d'un nouvel État communautaire, continental, dans lequel les anciennes nations pourraient s'assembler et se dépasser. Dès lors, si l'œuvre décennale présente des lacunes et des insuffisances, la grandeur même de ces tâches suffit à les justifier et à exalter le travail accompli et l'intuition des meilleurs d'entre nous.

En dix années, somme toute, l'intégration entre les six pays de la Communauté économique européenne s'est opérée et continue de s'opérer — c'est là l'intéressant — sans que la personnalité des différents États adhérents au traité de Rome en ait souffert : l'adhésion à la Communauté a permis au contraire à ces nations d'exprimer avec encore plus de vigueur leur personnalité politique et leur position économique.

Un autre fait montre bien qu'en dépit de crises périodiques, la bonne volonté des États signataires du traité de Rome a été réelle. Le traité permet de recourir aux clauses de sauvegarde lorsque des difficultés économiques rendent dangereux le processus de l'intégration économique. Or, pendant les dix années d'existence de la Communauté économique européenne, aucun État membre n'a, malgré les crises économiques périodiques, fait usage des clauses de sauvegarde, aucun d'eux n'a compromis la construction de la Communauté économique européenne par des difficultés internes.

Le bilan que je soumets à votre attention, mes chers collègues, prouve que dans la mise en œuvre du traité l'on a abouti

à des initiatives communautaires qui n'étaient pas effectivement prévues par les accords.

Nous avons examiné il y a un an dans cet hémicycle l'avis du Parlement européen sur la programmation économique des six pays de la C.E.E. Eh bien, cette programmation n'était pas requise par le traité : elle est une conséquence de la réalisation même de l'intégration européenne dans ses aspects essentiels.

Dans ce progrès de la Communauté économique européenne, nous devons sans conteste reconnaître la marque du rôle extrêmement important joué par la Commission, alors présidée par le Professeur Hallstein. Si tant de parties essentielles du traité de Rome ont pu être mises en œuvre, c'est, pour beaucoup, à l'imagination des membres de cette Commission historique qu'on le doit.

Les données du progrès économique et social accompli par la C.E.E. pendant ces années se passent de commentaires. De 1958 à ce jour, le produit national brut de la Communauté a augmenté de 45 %, alors que pendant la même période celui du Royaume-Uni augmentait de 29 % et celui des États-Unis d'Amérique de 38 %. La production industrielle a enregistré un accroissement de 50 % et les échanges commerciaux intra-communautaires ont progressé de 238 %. Mais notre développement économique a un autre mérite. Il ne répond pas seulement à l'une des finalités fondamentales inscrites dans le traité de Rome : assurer le développement harmonieux de la vie de nos populations et le progrès de l'homme dans l'aire de la Communauté économique européenne, grâce à la politique économique de liberté individuelle et sociale qui nous caractérise; ce que je suis heureux de souligner dans cette introduction, c'est que le développement de la C.E.E. ne s'est pas accompli au détriment de la croissance de l'ensemble de la famille humaine. La Communauté ne s'est pas repliée sur elle-même, mais a activement participé au commerce mondial, à ces échanges dont la société moderne tire en grande partie son existence à une époque faite pour les grands marchés. Sa récente participation au Kennedy round témoigne d'ailleurs

de l'ardeur avec laquelle la C.E.E. entend contribuer à la solution des principaux problèmes du développement de la société internationale.

Le Parlement européen a, à plusieurs reprises, formulé le vœu, encore valable aujourd'hui, que dans sa politique mondiale la C.E.E. agisse toujours davantage non pas comme représentant des différents États, mais avec la conscience d'exprimer une personnalité internationale qui lui est propre. Pour nous, le succès de la C.E.E. à l'occasion du Kennedy round réside également dans le fait que la C.E.E. a négocié pour son propre compte. A la veille d'une autre importante conférence économique internationale, la conférence UNCTAD à la Nouvelle Delhi, nous souhaitons qu'au cours des futures négociations la Communauté puisse toujours agir dans la plénitude de sa personnalité unitaire, ce qui l'aidera à s'affirmer comme un nouveau type d'Etat communautaire. Pendant ces années, du reste, la Communauté a déjà donné naissance à un type nouveau de rapports internationaux : l'association. Celle-ci se substitue à l'ancienne alliance entre les peuples. Avec elle se réalise une alliance organique, globale, répondant aux exigences de notre temps, au caractère global des problèmes, à l'intégration de la vie des peuples dans ses éléments essentiels.

L'association à la C.E.E. d'autres États fait que se développe aujourd'hui, par exemple dans le bassin méditerranéen, une nouvelle parenté entre la C.E.E. et divers pays, une forme nouvelle de solidarité internationale. Ainsi la C.E.E. pourrait, par exemple, concourir au règlement de la crise du Moyen-Orient et — ce qui serait également dans son propre intérêt — promouvoir plus efficacement que ne l'ont fait des nations distinctes, une meilleure entente entre tous les pays riverains de la Méditerranée.

Un autre chapitre de la politique d'association qui s'est inscrit au bilan de la C.E.E. concerne l'association, consacrée par la convention de Yaoundé, avec dix-huit pays africains. Comme la Communauté elle-même, cette association pourra être étendue à d'autres pays ; elle constitue en tout cas un modèle moderne et

ingénieux pour une forme globale de collaboration entre pays hautement industrialisés et pays en voie de développement. En effet, ce n'est que si nous plaçons les rapports avec les pays neufs sur la base d'une égalité formelle et fondamentale de souveraineté et si, dans ce cadre, nous savons insérer des rapports commerciaux, économiques et culturels que nous apporterons une contribution valable à la solution du problème du siècle : le sous-développement.

Mais quelles sont donc, mes chers collègues, les raisons du succès, même partiel, de la C.E.E. ? De l'avis de notre Parlement, l'essence de la C.E.E. réside dans son contenu politique. La C.E.E. a été conçue par ses auteurs comme un instrument politique, comme une voie indirecte vers l'unification politique de l'Europe. Les institutions dont est dotée la C.E.E. sont précisément la garantie de son contenu politique.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, notre Parlement a toujours suivi avec une attention vigilante et soutenu avec conviction l'action des trois Commissions exécutives, tout comme il continuera à suivre avec une attention vigilante l'action de la Commission unique. Mesurer l'efficacité de la Commission ne revient pas seulement, en effet, à apprécier le fonctionnement d'un organe bureaucratique : il s'agit de vérifier, à travers le succès de cette institution, la valeur du contenu politique de la Communauté économique européenne.

Si la C.E.E. n'avait été qu'une somme d'accords commerciaux ou économiques, si l'on n'avait pas aussi prévu l'articulation de ses institutions, si elle ne constituait pas la transition vers un nouveau type d'Etat, non seulement elle n'aurait pas obtenu le succès, même partiel, dont nous nous enorgueillissons, mais devant la complexité des problèmes nouveaux que nous réserve la prochaine décennie, elle n'aurait probablement aucun avenir.

C'est justement en raison de la valeur des institutions et de leur contenu politique que le Parlement européen a conscience de l'importance de son rôle et qu'il n'a jamais laissé passer une

occasion — je le répète — de réclamer que des pouvoirs accrus lui soient dévolus au plus tôt. La fonction de notre assemblée est caractéristique; les pouvoirs du Parlement européen ne peuvent être mesurés à la même aune que ceux d'un parlement national. Le Parlement européen est l'expression d'une nouvelle réalité juridico-politique en gestation, qui représente le passage de la vie des nations à la vie de la Communauté. Mais cela impose également d'affronter le problème des élections, d'augmenter les pouvoirs de contrôle des budgets : en effet, plus l'importance et le prestige du Parlement seront renforcés, plus nous consoliderons ce contenu politique de la Communauté qui constitue à notre avis la raison essentielle de sa valeur historique.

Mais la valeur des institutions augmentera encore davantage si nous nous penchons sur les carences incontestables qui apparaissent dans de nombreuses pages de l'histoire de la C.E.E. et si nous étudions les moyens d'y remédier.

Que de choses doivent être faites!

Le rapport que j'ai l'honneur de présenter montre combien il est dangereux de n'avoir pas encore mis au point une politique commerciale commune entre les six pays de la Communauté, bien que cette politique soit prévue par les traités.

Les récents et tragiques événements du Moyen-Orient ont mis en relief les risques découlant de l'absence d'une politique énergétique commune qui doit non seulement garantir les approvisionnements de notre vaste marché, mais aussi déterminer un chapitre important des relations avec les pays tiers.

Plus nous renforcerons les pouvoirs des institutions, plus il nous sera facile de remédier aux carences qui se manifestent dans le bilan de la Communauté économique européenne.

Au début de cette nouvelle décennie, il nous faut regarder, plus que les pages déjà écrites, celles qu'il reste à écrire pour la construction de la Communauté économique européenne — une

Communauté placée devant sa responsabilité propre, qui est de se réaliser elle-même, mais aussi devant d'importants problèmes venus à présent à maturité dans le monde et qui ne se posaient pas il y a une dizaine d'années, en 1958, quand dominée par la guerre froide, la vie internationale, était bien plus simple qu'aujourd'hui.

Il reste beaucoup à faire et si nous n'affrontions pas les problèmes qui n'ont pas encore trouvé de solution, la survivance même de la Communauté s'en trouverait probablement compromise.

C'est pourquoi la satisfaction du travail accompli ne doit pas nous faire perdre de vue celui qui doit encore être fait; c'est pourquoi j'insiste, dans mon rapport, sur la nécessité urgente de réaliser l'union économique prescrite par les traités, en veillant toujours à préserver l'équilibre entre les institutions — Conseil de ministres et Commission —, car la rupture de cet équilibre modifierait la nature même de la Communauté. Le rapport insiste sur la mise en œuvre complète du traité, sur l'harmonisation des législations des six pays membres de la Communauté, sur l'élaboration du droit communautaire qui assure l'harmonisation fiscale, la pleine réalisation de la libre circulation des travailleurs et des capitaux.

Mais il y a plus : devant les progrès des grands marchés comme ceux des États-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique, il est évident que la nécessité s'impose désormais de passer de la simple union douanière à une véritable union économique, qui comportera également la restructuration de nos entreprises et de notre travail en fonction de dimensions européennes.

L'Europe n'aura pas d'avenir si elle ne possède pas son industrie aéronautique propre, si elle n'affronte pas les problèmes de l'électronique moderne, si elle ne s'attaque pas, elle aussi, à tous les problèmes de l'application pacifique de l'atome? Mais ces secteurs exigent une action communautaire, à laquelle doivent participer tous les États membres, et un minimum d'autorité

supranationale; en substance, ils demandent que l'on affronte les problèmes du droit communautaire des sociétés, de l'unification du droit fiscal, de la fusion des sociétés — tout un droit des sociétés, de l'économie et de l'entreprise qu'il convient d'élaborer le plus rapidement possible si l'on veut donner à la Communauté économique européenne la possibilité de passer à la deuxième étape essentielle : la construction de l'unité économique.

C'est là, à mon avis, mes chers collègues, qu'intervient précisément l'autre question essentielle qui nous passionne tous et qui trouve un écho dans les deux rapports présentés à notre réunion : l'attitude de la Communauté économique européenne à l'égard des nouvelles demandes d'adhésion et des problèmes que pose son élargissement. Nous souhaitons de nouveaux intérêts et adhésions; nous souhaitons que les négociations ne soient jamais maladroitement compromises. Mais nous estimons que toute nouvelle entrée doit être placée dans sa juste perspective politique et présuppose une énumération exacte des problèmes qui s'y rapportent. La présente réunion jointe est peut-être le cadre qui se prête le mieux à un débat anticipé.

Hier, le président de la nouvelle Commission unique, M. Rey, a très justement dit qu'il n'était pas possible d'envisager un élargissement de la Communauté si cela devait entraîner un affaiblissement de son contenu institutionnel et de sa signification politique.

Nous sommes parfaitement convaincus de la justesse de cette thèse. Et c'est pourquoi, précisément, l'engagement de faire progresser la construction de la Communauté économique européenne suivant les prescriptions du traité de Rome correspond aussi aux intérêts de ceux qui entreront demain dans la C.E.E. : ils doivent y trouver non pas une Communauté affaiblie, mais les structures solides d'un nouvel État communautaire, de dimensions modernes, auquel ils pourront participer avec un droit de cité plein et entier.

Il faut que notre Assemblée examine maintenant, ainsi qu'au cours des réunions futures, que nous souhaitons de plus

en plus fréquentes, le problème de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. considéré sous tous ses aspects.

En 1964, les négociations avec l'Angleterre se sont heurtées à des difficultés objectives particulières portant sur sa politique agricole commune et sur l'avenir du Commonwealth. Mais ces problèmes importants nous paraissent aujourd'hui, en grande partie, fondamentalement résolus. La politique agricole commune est une réalité au sein de la C.E.E. Le tarif extérieur commun est, lui aussi, désormais, un fait acquis; les rapports entre notre Communauté et le Commonwealth pourraient être organisés dans le cadre d'une association semblable à celle que nous avons déjà instaurée avec les pays africains associés.

Toutefois, la vérité est qu'il existe aujourd'hui de nouveaux problèmes, dépassant les limites mêmes des traités, qui ne peuvent être soustraits à une discussion franche et globale.

Les négociations avec la Grande-Bretagne doivent également nous ramener à l'Europe et, en substance, à ce que me paraissent être aujourd'hui les conditions nécessaires pour que l'Europe unifiée puisse non seulement survivre, mais aussi, comme telle, continuer à fonctionner, à être libre et à répondre aux exigences posées par les caractéristiques de la société internationale moderne.

Le monde est présentement divisé entre deux superpuissances. Une Europe plus vaste et unifiée constituerait à coup sûr un nouvel et utile élément du contexte international. Mais quelles sont aujourd'hui les conditions à remplir pour que l'Europe se mette à exister, pour qu'elle puisse véritablement assumer une fonction propre comme toute puissance libre? Nous devons parler avec tout pays désireux d'entrer dans la C.E.E. de l'action commerciale commune que nous devons entreprendre tous ensemble, surtout après l'heureux aboutissement du Kennedy round qui nous invite à élargir et intensifier nos échanges avec l'Amérique. Nous devons discuter avec tout candidat à l'entrée dans la C.E.E. de la sécurité de notre développement industriel et donc, aussi,

de la sécurité des approvisionnements en énergie. En outre, comme aujourd'hui aucune puissance n'a de prestige si elle n'est pas une puissance nucléaire, la question nucléaire devra également être abordée dans des négociations qui ne peuvent être que globales. Le traité de non-prolifération des armes nucléaires, pour souhaitable qu'il soit, ne doit pas compromettre le droit d'Euratom à exercer ses contrôles communautaires. C'est pourquoi il nous faut savoir comment nos amis anglais entendent concourir à notre politique énergétique, eux qui ont des traditions et des influences réelles au Moyen-Orient, comment ils entendent définir avec nous une politique du Moyen-Orient, comment ils envisagent la politique nucléaire européenne, politique pour laquelle leur contribution est indispensable, surtout à l'heure où le récent programme américain de missiles anti-missiles vient encore amoindrir l'importance nucléaire des nations européennes dotées d'une force nucléaire. Voilà les questions auxquelles est lié l'avenir de l'Europe : commencer à en discuter dans cet hémicycle ne pourra qu'être utile aux futurs négociateurs.

L'élargissement souhaitable de la C.E.E. nous confrontera aussi avec certains problèmes qui ont surgi ces dernières années et notamment celui de la détente. Il est bien certain que, même au-delà de ce qu'on appelle encore aujourd'hui le rideau de fer, on assiste à une profonde évolution qui détruit de nombreux dogmes traditionnels des théories marxistes.

En tout cas, pour favoriser cette évolution des pays de l'Est, il ne faut pas s'en tenir à une politique au petit pied, mais ouvrir de vastes perspectives, convenues entre nous tous. Nous pourrions vraiment aider cette fermentation de l'Est, condition préalable d'une Europe plus vaste — pourquoi pas — parfaitement concevable, si nous nous présentons pour un contact global en tant qu'Européens occidentaux forts, non plus d'actions individuelles de différentes nations, mais de notre personnalité communautaire. Que cette personnalité communautaire soit aujourd'hui une nécessité, mes chers collègues, un autre problème nous en apporte la confirmation : celui du sous-développement, dont dépend véritablement la paix des générations futures. La paix

repose, en effet, sur deux piliers : l'équilibre politique et la justice sociale entre les peuples. Mais l'aide aux pays en voie de développement aura un effet très limité si elle est apportée par des nations divisées dans un monde divisé; elle sera au contraire efficace, convaincante, organique si elle est le fait de nations unies dans la personnalité de la Communauté.

Au total, Monsieur le Président, le bilan de ces dix années de vie communautaire comporte des lumières et des ombres, mais il nous indique essentiellement que le chemin que nous avons parcouru peut être poursuivi en vue de la construction d'une Europe plus vaste. La C.E.E. apporte à cette construction une contribution capitale; l'expérience économique-juridique et institutionnelle qu'elle a acquise pendant ces années peut profiter à tous s'il est vrai que, désormais, les temps sont mûrs pour le passage de la petite nation au super-État communautaire et s'il est vrai que celui-ci a besoin, lui aussi, de ses institutions, de ses règles, de ses moyens de sécurité, de ses moyens d'action.

Nous croyons à l'avenir d'une Europe plus vaste : il faudra atteindre le plus rapidement possible cet objectif, dans l'intérêt de la paix et de l'équilibre du monde.

En 1966, le revenu mondial global s'est élevé à près de 1 600 milliards de dollars : 745 milliards ont été produits par les États-Unis d'Amérique, 535 milliards par l'Europe occidentale, y compris la Grande-Bretagne, et 350 milliards par l'Union soviétique. L'Amérique est encore en tête avec son extraordinaire développement, qui, comme je l'ai déjà dit, provient de la dimension et du caractère intégré de son marché. L'année dernière, la Californie, à elle seule, a enregistré un revenu de 81 milliards de dollars pour une population de 20 millions d'habitants, alors que celui de la France atteignait 85 milliards de dollars environ pour une population de 48 millions d'habitants.

Ces chiffres nous montrent que ce qui manque dans notre économie, c'est ce caractère communautaire, cette dimension continentale du marché et cette ampleur des initiatives qui, aujourd'hui, sont synonymes de modernité.

Que deviendraient ces 535 milliards de dollars produits l'an dernier par l'Europe occidentale si celle-ci pouvait vraiment établir entre ses populations une étroite collaboration pour la construction d'une société moderne, adaptée à ses responsabilités sociales et au progrès technique auquel nous devons tendre?

Quelle nouvelle force d'attraction pour le développement des pays pauvres et pour une étroite collaboration entre tous les peuples du monde libre!

Notre bilan, mes chers collègues, est sans nul doute un bilan de responsabilité, qui, dans un contexte également nouveau sur le plan politique, exige de nouvelles initiatives et de nouveaux champs d'action. Mais la tâche fondamentale reste toujours la même : réussir à développer notre Communauté, en en renforçant les institutions, en en faisant le modèle d'un État nouveau et en l'adaptant aux nouveaux problèmes qui ont surgi durant ces années.

En conclusion, un coup d'œil d'ensemble sur les dix années d'activité qui viennent de s'écouler, permet de constater que nous sommes parvenus à certaines réalisations importantes, mais permet surtout d'apprécier la vitalité démocratique des institutions communautaires grâce auxquelles ces résultats ont pu être obtenus. Toutefois, plus on se rapproche du but, plus les obstacles à surmonter deviennent grands, car le passage de l'État national à l'État communautaire comporte un changement radical de mentalité, d'habitudes et de structures. C'est pourquoi, mes chers collègues, nous devons à l'avenir parler de plus en plus d'une politique pour les jeunes, les citoyens de demain, qui devra s'inspirer des idéaux européens. De ce que nous saurons accomplir au cours des prochaines années dépendra le succès ou la faillite du travail entrepris : notre Communauté pourra devenir une entité forte, qui ne risquera pas de se désagréger et sera dotée d'une personnalité originale, ou bien elle demeurera une œuvre inachevée et, par là même, sujette à la désagrégation et à l'anéantissement. Mais, dans ce cas, nous signerions la fin de notre civilisation et la fin de notre liberté! (*Applaudissements.*)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la présentation du rapport de M. Per Haekkerup, rapporteur de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, sur le bilan décennal d'activité des Communautés européennes et les objectifs à réaliser en vue de l'unité économique et politique de l'Europe ainsi que d'une coopération plus efficace dans le domaine de la science et de la technologie (doc. 2260 A.C.).

La parole est à M. Per Haekkerup.

M. Per Haekkerup, rapporteur de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. — (E) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le thème choisi pour la quatorzième réunion jointe annuelle des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et du Parlement européen est double : d'une part, un bilan décennal des activités de la Communauté européenne; d'autre part, les objectifs à réaliser en vue de l'unité économique et politique de l'Europe, ainsi que d'une coopération plus efficace dans le domaine de la science et de la technologie.

Je ne m'étendrai pas longuement sur la première partie. Dans mon rapport j'ai concentré mon attention sur ce qui a été réalisé depuis l'établissement de la Communauté européenne jusqu'à la publication du dixième rapport annuel de la Commission de la C.E.E., sur lequel je me suis largement fondé. Je voudrais profiter de cette occasion pour rendre hommage non seulement à la compétence technique de cette institution, mais aussi à sa vision politique.

En tant que rapporteur général du Conseil de l'Europe, qui considère depuis longtemps la Communauté européenne comme le noyau de la future unité économique et politique de l'Europe, et en tant que représentant d'un pays qui aspire à entrer dans cette Communauté, je n'ai pas cru devoir reprocher aux États membres de la C.E.E. ou à la Commission de n'avoir pas réussi, dans le court intervalle de dix années, à bâtir une union économique et politique totale. Mais je n'ai pas non plus cru devoir enregistrer purement et simplement tous les résultats acquis, en

ignorant les échecs et les insuffisances. Lors des débats qu'ils tiennent ici à Strasbourg, les membres du Parlement européen ne se privent pas de critiquer les actes de la Communauté ou l'élaboration de sa politique. Si les membres de l'Assemblée consultative revendiquent le droit d'en faire autant, il faut y voir un hommage au succès de la Communauté et j'espère que mes remarques seront interprétées dans ce sens.

Dans mon rapport, j'ai mis en lumière les deux réalisations majeures de ces dix dernières années. En 1957, la Communauté européenne était encore une expérience institutionnelle. La signature du traité de Rome fut un acte de volonté politique. Ni les gouvernements ni l'industrie n'en saisissaient pleinement toutes les implications. Pour beaucoup, les dangers du libre échange étaient aussi grands que ses avantages possibles.

En 1967, la Communauté est un fait économique et politique irréversible. Elle a été presque universellement reconnue comme représentant le seul cadre possible de la future union économique et politique de l'Europe. En 1957, l'Europe était encore divisée en une série de marchés nationaux protégés par l'attirail traditionnel des droits de douane et des contingents. En 1967, cette division se ramène pratiquement à celle existant entre la « zone de libre échange » des Sept et de la Finlande, d'une part, et le Marché commun des Six, de la Grèce et de la Turquie, de l'autre.

Les réductions tarifaires négociées au cours du Kennedy round diminueront encore l'actuelle discrimination entre les Six et les Sept.

Dans quelle mesure la Communauté économique européenne a-t-elle réussi à réaliser les objectifs spécifiés par le traité de Rome? Dans mon rapport, j'ai insisté sur les éléments tant positifs que négatifs. L'union douanière industrielle et la politique agricole commune seront achevées avec dix-huit mois d'avance sur le calendrier fixé par le traité de Rome. C'est le succès le plus connu du Marché commun, mais j'espère que l'on ne m'en voudra pas si je fais remarquer que l'A.E.L.E. a réussi à créer une

zone de libre échange industrielle en un laps de temps encore plus court.

Par ailleurs, si l'union douanière a été réalisée avec une certaine avance sur le calendrier, les Six n'ont pas encore réussi à se mettre d'accord sur une politique commune en matière de transports et d'énergie. Un travail préparatoire considérable a été effectué et un certain nombre de décisions de peu d'importance ont été prises; mais nous attendons toujours une percée du genre de celle réussie dès janvier 1962 par M. Mansholt dans le domaine de la politique agricole commune. La décision d'adopter un système commun d'imposition sur le chiffre d'affaires, première étape indispensable vers l'abolition des restitutions à l'exportation et des taxes à l'importation sur les échanges intracommunautaires, a été saluée, à juste titre, comme un grand succès. D'un autre côté, peu a été fait dans la pratique pour supprimer les obstacles techniques au commerce qui découlent des divergences entre les législations nationales relatives à la production et à la commercialisation des marchandises. Un bon départ a été pris avec l'établissement d'un dispositif permettant de s'occuper des pratiques restrictives et des monopoles.

Mais on n'a encore trouvé aucun moyen de surmonter les obstacles d'ordre législatif, fiscal et psychologique à la formation de sociétés européennes, par opposition aux entreprises nationales. La création d'un marché unique, de 180 millions de personnes, n'aboutit pas automatiquement à une intégration industrielle importante. Comme je l'ai fait remarquer dans mon rapport, au sein du Marché commun, l'industrie demeure nationale. Quelques progrès ont été accomplis vers la libéralisation des mouvements de capitaux entre les Six, mais, par ailleurs, la création d'un marché intégré des capitaux est encore éloignée. Le marché commun de la main-d'œuvre, dans lequel les travailleurs peuvent librement circuler d'un pays à l'autre sans perdre les prestations de sécurité sociale sera réalisé sous peu; pourtant la formation professionnelle, c'est-à-dire l'adaptation de la main-d'œuvre à la structure de l'économie du Marché commun demeure en fait, hors de la compétence de la Communauté. Il faut également avoir

présent à l'esprit que le niveau général des conditions de travail et des salaires dépendra de la productivité relative des travailleurs. Dans la plupart des cas, ils feront l'objet de négociations directes entre les syndicats et les employeurs.

De même, le progrès réalisé en matière de droit d'établissement pour les professions et services ne s'est encore accompagné d'aucun progrès réel dans le domaine de l'harmonisation des titres universitaires et des conditions d'accès aux diverses professions. Il y a là, de toute évidence, un domaine dans lequel le Conseil de l'Europe est équipé pour apporter une contribution considérable.

La conclusion que je tire de ce rapide bilan des réalisations de la C.E.E. depuis la signature du traité de Rome, voici dix ans, c'est que la Communauté a encore un long chemin à parcourir avant qu'une union économique complète soit établie. J'irai même jusqu'à dire que l'union douanière et la politique agricole commune qui ont constitué l'élément dynamique de la progression de la Communauté jusqu'ici ne sont que la première étape sur la voie de l'union économique. La partie la plus difficile de la tâche, à savoir la définition de politiques communes et l'harmonisation des législations nationales, reste encore à accomplir.

Je voudrais compléter ce bilan des réalisations du Marché commun par quelques mots sur le traité de Rome. Comme je l'ai dit dans mon rapport, bien avant que les objectifs de ce traité soient atteints, la Communauté s'engage déjà dans la phase post-traité. Le traité vise simplement à l'établissement d'un marché commun où les produits, la main-d'œuvre et les capitaux peuvent circuler aussi librement que dans un marché national. Mais à longue échéance, cet objectif est probablement moins important que les politiques économiques que les États membres en tant que groupe décideront de suivre. La planification à long terme, actuellement en cours au sein du Comité de politique économique à moyen terme, peut ouvrir la porte au développement futur de la Communauté. En fin de compte, et comme je l'ai fait

remarquer dans mon rapport, l'union économique signifie plus que l'établissement d'un marché commun : elle signifie la fusion des institutions directrices de la politique économique de chaque État membre, avec tout ce que cela implique comme perte de souveraineté nationale.

Ceci m'amène à la deuxième partie de mon exposé, c'est-à-dire aux perspectives de l'unité économique et politique européenne. J'ai déjà indiqué quels objectifs devaient, à mon avis, être atteints en vue d'achever l'union économique des Six. Je voudrais maintenant dire quelques mots sur les perspectives de l'union politique et sur la question de savoir comment étendre l'union économique et politique des Six au reste de l'Europe, ou du moins aux autres pays membres du Conseil de l'Europe.

Mon collègue M. Nessler, rapporteur de la commission politique de l'Assemblée consultative, dit dans son introduction — je cite — :

« Il y a un point de non-retour au delà duquel l'économique n'est plus l'économique, c'est-à-dire à partir duquel l'aspect purement fonctionnel des institutions ne suffit plus à satisfaire la Communauté considérée ».

Chacun reconnaît, je pense, que le développement de la Communauté dans le domaine économique a atteint un point où le besoin d'une direction politique se fait vivement sentir. Sans elle, la Communauté ne pourra ni normaliser ses relations économiques avec l'Europe de l'Est, ni assumer ses responsabilités vis-à-vis des pays en voie de développement du tiers monde. Il n'est pas non plus réaliste de supposer que les pays membres seront prêts à fusionner leurs ressources scientifiques et technologiques si, sur le plan politique, ils ne se font pas mutuellement confiance. Or, si nous ne mettons pas en commun nos ressources scientifiques et technologiques, nous ne pourrons jamais donner à l'Europe la base économique nécessaire pour qu'elle puisse jouer un rôle indépendant sur la scène mondiale.

Je crois qu'il faut faire une distinction entre coopération politique et union politique. Comme le Président Hallstein nous l'a dit il y a déjà longtemps, avec le Marché commun, il ne s'agit pas d'affaires mais de politique. Il est maintenant absolument évident que l'intégration économique totale des Six qui, à plus ou moins longue échéance, entraînera l'adoption d'une politique commerciale commune, impliquera une série de décisions de caractère politique qui affecteront les relations extérieures des États membres. Toutefois, ces problèmes pourraient certainement être résolus sans trop de difficultés grâce à un système de consultations régulières et de coordination entre les gouvernements membres, qui les laisserait parfaitement indépendants en ce qui concerne le test de leur politique extérieure. Lorsque le gouvernement français propose une coopération politique organique entre les Six, il va sans dire que cela n'implique pas une perte de l'indépendance nationale.

Toutefois, la simple création d'un système de consultations politiques pour surveiller le développement économique de la Communauté n'équivaut pas à l'établissement d'une union politique. L'union politique ne signifie rien de moins que l'adoption d'une politique étrangère et défensive commune, fondée sur de fermes engagements pris par traité et garantie par de fortes institutions centrales. Il se peut qu'une certaine forme de coopération politique telle que celle proposée dans le plan Fouchet soit une première étape nécessaire vers l'union politique; mais ne confondons pas le plan Fouchet avec l'union politique en tant que telle.

Personnellement, je suis convaincu que nous ne passerons jamais du stade de la coopération politique à celui de l'union politique par une sorte d'évolution progressive. A un certain point, il faudra faire un pas spectaculaire. Considérons l'histoire des Communautés économiques actuelles. Le traité de Paris instituant la C.E.C.A. et le traité de Rome établissant la C.E.E. n'ont pas été l'aboutissement d'une évolution progressive. Si les Communautés ont été créées à ce moment-là, cela tient au fait que la situation était mûre et aussi à l'esprit d'imagination et d'initia-

tive d'un seul homme : Schuman en 1951, Spaak en 1955-1957. L'initiative politique a été prise au moment psychologique. En ce qui concerne les perspectives d'établissement d'une communauté politique européenne, ce moment paraît aussi éloigné qu'il l'était en 1954 et encore plus éloigné qu'il ne le semblait en 1957.

Jusqu'ici j'ai parlé de l'union économique et politique des Six. Ce n'est cependant pas la même chose que l'unification économique et politique de l'Europe dans son ensemble. Il se peut, bien entendu, qu'à longue échéance, une conception plus vaste de l'Europe, englobant tant l'Est que l'Ouest prévale. Mais pour le moment et pour l'avenir prévisible, le processus d'unification doit être limité à la partie occidentale de notre continent et, dans cette partie occidentale, aux pays dont le système de gouvernement repose sur le principe de la démocratie parlementaire.

Notre objectif doit être l'établissement d'une Communauté intégrée sur les plans économique et politique et comprenant tous les pays européens qui veulent et qui peuvent en faire partie. Certains pays d'Europe peuvent ne pas être en mesure, pour des motifs politiques ou institutionnels, d'accepter les obligations que comporte l'adhésion totale. Notre objectif immédiat devrait donc être d'établir une Communauté comprenant un noyau de dix ou onze pays politiquement intégrés et un cercle extérieur d'autres pays démocratiques qui seraient économiquement associés à des degrés divers.

Comme vous le savez tous, l'élargissement de la Communauté, qui fera l'objet d'un débat de l'Assemblée consultative la semaine prochaine, a toujours été étroitement lié au problème du développement politique de la Communauté. Les négociations de 1962 relatives au plan Fouchet ont échoué, entre autres, sur la question de savoir si le Royaume-Uni, alors candidat à l'entrée dans les Communautés européennes, devrait être invité à y participer. La rupture des négociations avec le Royaume-Uni en 1963, a été justifiée dans certains milieux par les prétendues répercus-

sions que l'adhésion de ce pays aurait eu sur l'orientation politique de la Communauté.

Nous sommes une nouvelle fois confrontés avec la question de savoir s'il faut donner la priorité au développement politique de la Communauté ou à son élargissement. Mon collègue, le rapporteur de la commission politique de l'Assemblée consultative, a suggéré que les Six pouvaient vouloir cimenter politiquement leur acquis économique avant de greffer sur la Communauté le problème, secondaire pour elle, de son élargissement. Les Six peuvent légitimement estimer qu'en tant que membres fondateurs de la Communauté ils ont le droit de s'assurer que les divers pays désireux d'y adhérer partagent leurs vues quant à la façon dont la Communauté devrait se développer.

Le dilemme qui confronte les Six est qu'ils sont eux-mêmes en désaccord sur la manière dont la Communauté devrait évoluer politiquement. Si l'on se contentait de demander aux nouveaux États membres de déclarer qu'ils ont conscience des implications politiques du traité de Rome et qu'ils les acceptent, il n'y aurait aucun problème. Pour citer un exemple, mon propre gouvernement connaît parfaitement les implications politiques du traité de Rome et les accepte entièrement. Le premier ministre britannique, M. Wilson, a souligné à plusieurs reprises que la raison primordiale de la candidature britannique était d'ordre politique. En outre, à l'exception peut-être de la Suède, aucun des pays candidats ne voit de difficulté à accepter toute forme de coopération politique organique que les Six sont susceptibles d'adopter.

Je crois que le problème est plus profond. La priorité que certains donnent à l'union politique des Six, par opposition à l'élargissement de la Communauté, reflète une répugnance inconsciente à partager avec de nouveaux membres la responsabilité des décisions capitales relatives au développement futur de la Communauté.

Il me semble que c'est de cette idée que procède l'argument avancé au sujet des effets de l'élargissement du Marché commun

sur le plan purement économique. On a suggéré dans certains milieux qu'en portant à dix ou onze le nombre de ses membres, on transformerait le Marché commun en une nouvelle et plus vaste zone de libre échange.

J'espère que vous m'excuserez de faire ressortir l'ironie de cet argument. En 1963, on nous a dit que les pays candidats, ou du moins le principal candidat, n'étaient pas encore mûrs pour l'adhésion. Maintenant, on nous dit que c'est la Communauté qui n'est pas encore « mûre » pour être élargie à d'autres pays.

L'argument selon lequel la C.E.E. n'était pas préparée à survivre à la tension de l'élargissement pouvait être valable dans les premières années qui ont suivi la signature du traité de Rome, alors que le système institutionnel n'avait pas encore été mis à l'épreuve et qu'il n'avait pas encore été prouvé que la méthode communautaire pouvait donner des résultats. Toutefois, on ne saurait prétendre que cet argument soit encore valable alors que les porte-parole de la Communauté elle-même ont déclaré à maintes reprises que le point de non-retour avait été atteint.

J'ai fait remarquer dans mon rapport que la Communauté a encore un long chemin à parcourir avant d'établir une union économique totale. Si l'élargissement de la Communauté est remis jusqu'à ce que cet objectif soit atteint, nous ne devons pas attendre deux ans, mais quinze ou vingt ans. Je ne pense pas que le reste de l'Europe soit prêt à attendre aussi longtemps. Même s'il l'était, le fait de renvoyer à dix ans l'admission de nouveaux membres rendra les problèmes d'adaptation beaucoup plus aigus qu'ils ne le sont actuellement. Paradoxalement, la tension à laquelle l'élargissement soumettrait les structures communautaires serait beaucoup plus grande dans dix ans que dans deux ans.

L'argument selon lequel la Communauté devrait être consolidée avant que de nouveaux membres soient admis implique, tout à fait injustement, que les quatre pays qui ont explicitement demandé à y entrer freineraient le progrès économique et poli-

tique de la Communauté. C'est là un argument qu'en ma qualité de porte-parole de l'Assemblée consultative je ne puis accepter. Par ailleurs, il ne fait aucun doute que l'admission de quatre nouveaux membres appartenant au nord de l'Europe et ayant des traditions nationales distinctes, modifiera le centre de gravité de la Communauté et son image politique. En dernière analyse, nous ne pouvons séparer le désir d'une Europe économiquement et politiquement unie du désir d'un certain genre d'Europe. Il est faux de dire que les nouveaux membres saperont le développement de la Communauté; mais il est parfaitement juste de dire qu'une Europe qui comprendrait dix pays aurait un plus grand poids politique qu'une Europe qui n'en comprendrait que six; et je suis en outre convaincu qu'elle serait beaucoup mieux équilibrée.

En conclusion, je dirai que la Communauté ne peut pas et ne doit pas marquer d'arrêt. Elle doit se développer sur le plan économique, car on ne peut tolérer que la situation actuelle, celle qui comporte une union douanière totale avec une union économique incomplète, se prolonge. Elle doit se développer sur le plan institutionnel, car des institutions centrales fortes et soumises à un contrôle démocratique adéquat revêtent, pour les petits pays comme le mien, une énorme importance dans le cadre de l'union économique et politique. Elle doit se développer sur le plan politique, car c'est le but final de toute l'opération. Enfin, elle doit s'élargir, car la seule manière d'assurer l'unification économique et politique de l'Europe dans son ensemble est de faire entrer les nouveaux membres dans la Communauté pendant qu'elle est encore en formation. Durant les dix années qui viennent de s'écouler, les Six ont été les gardiens de l'Europe. Le moment est maintenant venu d'élargir le cercle (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à notre ancien collègue M. Edoardo Martino, que je suis heureux de saluer en tant que nouveau membre de la Commission des Communautés européennes.

M. Edoardo Martino, *membre de la Commission des Communautés européennes*. — (I) Monsieur le Président, vous connaissez mes sentiments à l'égard de cette Assemblée, dont je m'honore d'avoir fait partie, et je tiens à vous remercier d'avoir bien voulu le rappeler. En prenant la parole au cours de cette réunion jointe des membres de l'Assemblée du Conseil de l'Europe et du Parlement européen, j'ai parfaitement conscience que notre réunion se situe à un moment qui peut être décisif pour l'avenir de l'unité européenne. C'est pourquoi, mes chers collègues, en choisissant le thème de votre rencontre d'aujourd'hui, vous ne vous êtes pas limités à faire le bilan de dix années d'activité de la Communauté; vous vous êtes aussi montrés parfaitement conscients que nous sommes arrivés à un point où les options à prendre, options auxquelles chacun d'entre nous est tenu d'apporter une contribution valable, détermineront si l'entreprise pourra avancer vers la réalisation d'une intégration économique et politique, sur une base plus large et, en même temps, plus solide, ou si elle sera contrainte de marquer un temps d'arrêt dont les conséquences pourraient être gravement préjudiciables au progrès de nos peuples et à l'avenir de l'Europe, comme vient de le dire M. Haekkerup.

Les rapports de M. Pedini et du rapporteur de l'Assemblée consultative ont admirablement fait ressortir l'importance de cette alternative.

Exprimant dans une large mesure des vues concordantes, tous deux ont mis l'accent sur les aspects positifs et sur les résultats obtenus jusqu'ici dans le processus d'intégration, mais ils n'ont pas manqué de souligner aussi la nécessité de ne pas s'arrêter en chemin et de tendre avec confiance et ténacité vers les objectifs qui se présentent aujourd'hui sur la route de l'Europe.

Je tiens à exprimer aux deux rapporteurs, au nom de l'exécutif des Communautés, à quel point celui-ci a apprécié leur travail véritablement excellent et leurs discours d'hier qui l'ont éloquemment complété.

C'est à juste titre qu'il a été dit que les Communautés européennes se sont insérées dans la tendance contemporaine au dialogue entre les continents et ont, en même temps, contribué à accélérer cette tendance.

L'Europe des Six a actuellement un poids qui dépasse de loin la capacité de ses membres; ce poids s'est fait sentir et continue de se faire sentir dans la force d'attraction exercée par la Communauté, qui contraint de nombreux pays tiers à agir pour ne pas rester en dehors de l'entreprise communautaire. Ces États ont demandé à y participer selon des formules correspondant à leurs possibilités respectives ou ont sollicité une réglementation de leurs rapports avec la Communauté au moyen d'accords commerciaux.

L'ouverture même de la grande négociation multilatérale de Genève, dont l'heureux aboutissement restera comme une étape particulièrement importante dans le développement du commerce international, a été en grande partie influencée par l'incidence très nette de la Communauté sur le plan des échanges.

Mais les succès que vous connaissez et que vous venez de rappeler aujourd'hui, mes chers collègues, ne pourront être accrus et consolidés que dans la mesure où la Communauté, d'une part, sera capable de se renforcer en adoptant ses efforts aux impératifs actuels d'une plus large collaboration et, d'autre part, gardera vraiment foi en sa vocation d'ouverture sur l'extérieur, vocation qui est inscrite en toutes lettres dans les traités et qui est précisément destinée à orienter son action vers le reste de l'Europe et du monde.

En ce qui concerne le premier point, nul ne peut manquer de mesurer la portée des échéances fixées pour l'année prochaine, qui verra la réalisation de l'union douanière pour les produits industriels et du marché unique pour les produits agricoles. Il y aura lieu toutefois de compléter l'union économique et il faudra le faire au plus tôt, car la coexistence au sein du Marché commun d'une union douanière totale et d'une union éco-

nomique incomplète engendrera fatalement des déséquilibres et pourrait aboutir à une rupture.

Il convient donc de s'acheminer avec plus de décision et de mordant — comme l'ont fait également remarquer vos rapporteurs — vers ces formes de coopération toujours plus étroite, qui sont l'essence de l'union économique. Et la fusion récente des structures communautaires constitue, de par la rationalisation constructive d'ensemble qu'elle comporte, un instrument capable de stimuler la progression vers ces objectifs.

Nous pouvons dire qu'en élaborant une programmation d'ensemble, les Six ont tracé le cadre général dans lequel devront être mises en œuvre les politiques communes qui sont destinées à donner un contenu plus concret et global à l'union économique.

Parmi les secteurs vers lesquels doit s'orienter cet effort accru de collaboration entre les Six figure, en priorité, celui de la recherche scientifique et technique. A ce propos, aussi bien M. Pedini que M. Haekkerup ont montré qu'il était nécessaire d'affronter d'urgence le problème afin de donner au potentiel productif de la Communauté l'impulsion et le soutien propres à en augmenter la compétitivité sur le plan mondial.

Vous savez tous, je pense, que les institutions communautaires sont en train d'examiner de manière approfondie cette question passionnante qui fera l'objet d'un débat spécial du Conseil de ministres à la fin du mois d'octobre. Vous vous rappellerez aussi que l'on s'accorde généralement à reconnaître qu'une politique efficace en matière de progrès technologique ne pourrait aujourd'hui se passer de l'apport de la Grande-Bretagne.

Notre attention est donc de nouveau appelée, dans ce contexte, sur un des aspects auxquels j'ai déjà fait allusion : la dimension la plus appropriée pour que la Communauté puisse continuer à s'affirmer dans le monde, en évitant un repliement sur elle-même qui pourrait entraîner l'anéantissement de ses possibilités de progrès.

Nos pensées se tournent évidemment — et je reviens ici à ce que je disais au début — vers les options devant lesquelles nous nous trouvons et qui concernent les perspectives d'élargissement de la Communauté.

Je sais bien que le représentant de la Commission se doit d'observer, sur cette question particulière, une discrétion absolue. Mais celle-ci ne peut être poussée au point de garder le silence sur le problème des demandes d'adhésion dont est actuellement saisi le Conseil de la Communauté, problème qui sera amplement débattu aujourd'hui et demain dans cet hémicycle.

Vous savez que le Conseil de ministres a chargé notre Commission exécutive d'exprimer un avis sur les demandes d'adhésion à la Communauté, au sens de l'article 237 du traité de la C.E.E. et des articles correspondants des traités de la C.E.C.A. et d'Euratom.

Vous savez également que cet avis sera transmis au Conseil à la fin du mois de septembre.

Cela signifie que le document, à la rédaction duquel la Commission travaille assidûment, n'est pas encore achevé; même s'il l'était, d'ailleurs, il est impensable que son contenu puisse être divulgué avant que le Conseil en ait pris connaissance.

Ce que je peux dire, toutefois, c'est que notre Commission est sur le point d'achever une analyse sérieuse et objective de tous les problèmes que ces demandes d'adhésion posent aux Communautés.

Et, m'appuyant sur les déclarations que notre président, M. Rey, a faites hier dans cette enceinte devant le Parlement européen, j'ajouterai que depuis le début, dans ses délibérations sur l'avis à transmettre, la Commission a eu deux préoccupations, a été guidée par deux exigences.

La première a été de fournir au Conseil une contribution positive pour l'étude des problèmes internes que pose à la Com-

munauté l'augmentation du nombre de ses membres. Il ne s'agit pas, évidemment, d'indiquer d'ores et déjà des solutions valables, que seule la négociation permettra de dégager, mais plutôt de fournir des indications, des tendances, des lignes de développement — et ce de manière positive, car nous nous rendons parfaitement compte que l'élargissement de la Communauté, d'ailleurs prévu par les traités, constitue un pas décisif en avant vers la construction de l'unité européenne.

Notre deuxième préoccupation est que l'élargissement des Communautés ne se fasse pas au détriment de leur dynamisme, n'entraîne pas une diminution de leur efficacité, de leur force, de leur valeur.

Pour le reste, la Commission s'associe à son président pour exprimer l'espoir que le Conseil de ministres jugera, comme nous jugeons nous-mêmes, le moment venu d'ouvrir les négociations, car c'est seulement avec la Grande-Bretagne et avec les autres pays intéressés qu'il sera possible d'approfondir comme il se doit l'ensemble des problèmes et de déterminer si l'heure est venue de franchir ce grand pas.

Monsieur le Président, chers collègues, je ne veux pas retarder plus longtemps le débat sur les documents élaborés par les deux Assemblées ici réunies aujourd'hui.

Je suis convaincu qu'il sera à la hauteur de ses nobles traditions : il ne manquera pas de faire la lumière sur les principaux problèmes qui se posent à notre continent et d'en analyser les implications, comme le rapporteur du Conseil de l'Europe s'est efforcé de le faire.

Je tiens seulement à dire que la Commission ne manquera pas d'en suivre avec la plus grande attention les orientations qui sont, en fait, l'expression hautement représentative des aspirations de nos peuples. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Furler, au nom des groupes démocrates-chrétiens des deux Assemblées.

M. Furler. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au début de ce débat, qui est toujours très important, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom des groupes démocrates-chrétiens des deux Assemblées. Le fait que l'on soit parvenu à désigner un orateur commun me paraît avoir une signification politique. Cela montre que, pour ce qui est des démocrates-chrétiens — j'ai fait d'ailleurs la même constatation pour nos autres collègues —, les conceptions relatives à l'évolution de l'Europe dans le cadre des Six et en dehors de ce cadre se sont beaucoup plus rapprochées au cours de la dernière décennie qu'on pouvait l'espérer lors de la création de la C.E.E.

C'est avec une vive satisfaction que j'ai relevé dans le rapport du Conseil de l'Europe présenté par M. Haekkerup, une affirmation selon laquelle, malgré notre division persistante sur le plan économique, la situation est devenue simple. M. Haekkerup veut dire par là que la Communauté européenne n'est pas seulement une zone de libre-échange ou une union douanière, mais qu'elle est un territoire économique tendant vers le Marché commun; elle représente, en somme, le modèle vers lequel doit s'orienter la nouvelle Europe, unie sur le plan économique. Toutefois, dit M. Haekkerup — et je suis d'accord avec lui sur ce point — nous n'avons pas seulement besoin de cette structure de la C.E.E. et d'une évolution dans le cadre de cette communauté européenne actuelle, mais nous avons absolument besoin de son élargissement à toute l'Europe. Je reviendrai là-dessus.

Je me permets de vous faire observer très brièvement que nous sommes aujourd'hui beaucoup plus proches les uns des autres, tout au moins sur le plan des idées, dans nos thèses et nos conceptions politiques, que nous ne l'étions il y a seulement six ou sept ans. Après le grand échec de la C.E.D., il y a eu la Conférence de Messine et, en 1957, les traités de Rome. A cette époque, le monde ne croyait guère que les six États pourraient s'entendre pour réaliser une entreprise aussi moderne. Lorsqu'ils se sont tout de même mis d'accord, on a essayé de créer la grande zone de libre-échange. Les membres de la C.E.E. ont craint qu'il n'en résulte une désagrégation de leurs principes. La grande zone de

libre-échange a échoué en partie à cause de la C.E.E., en partie à cause de l'attitude d'un État membre de la C.E.E., particulièrement important.

Ensuite on a créé l'A.E.L.E. et je le comprends. Faute de pouvoir s'unir avec la C.E.E., les autres États ont essayé de trouver une solution entre eux. Mais l'A.E.L.E. était fondée sur des principes tout différents de ceux de la C.E.E.

Quatrième étape : en 1961, nous avons été surpris — je m'en souviens encore très bien en tant que membre des deux Assemblées — d'apprendre que l'Angleterre demandait à adhérer à la C.E.E. — et, avec elle, d'autres États. D'autres pays, comme la Suisse, l'Autriche et la Suède, voulaient s'y associer en raison de certains scrupules dus à leur neutralité.

Vous vous souvenez de la situation dramatique de l'année 1963 : les négociations étaient en cours lorsque, à la suite d'un veto, les pourparlers concernant l'unification économique sur la base de l'actuelle C.E.E. furent rompus.

Cependant, en cette année 1967, l'Angleterre a pris un nouvel élan — et avec elle d'autres États — en vue d'adhérer à cette union économique ; j'aborderai tout à l'heure très brièvement la question politique. Je sais qu'il y a de grandes difficultés. Mes amis, n'oubliez pas que le traité instituant la C.E.E. stipule très clairement que seule une décision unanime peut entraîner l'admission de nouveaux membres.

Je suis néanmoins convaincu — et je crois que l'immense majorité des membres des deux groupes l'est également — que cet élargissement se fera un jour ou l'autre. Il interviendra nécessairement — je me place toujours du point de vue économique — parce que nous nous sommes rendu compte qu'il n'existe pas d'autre voie, ni de voie meilleure. Pour moi, une Europe définitivement divisée sur le plan économique n'est pas l'Europe. C'est seulement une Europe unie, surtout sur le plan économique, que nous pouvons reconnaître comme notre objectif.

Or, au cours de la dernière décennie, le monde a beaucoup changé. La détente est intervenue. Peut-être la nécessité d'unir l'Europe s'en trouve-t-elle quelque peu atténuée. Cela me paraît contestable. Nous avons tout autant besoin qu'avant de cette unification. N'allez pas croire que la détente rende superflue l'unification de l'Europe. Nous voulons continuer à travailler. Nous voulons surtout poursuivre ces négociations.

Je pars de l'hypothèse que vous avez pris connaissance des rapports bien qu'ils soient volumineux. Ce sont là des travaux remarquables, qu'il s'agisse du rapport de M. Pedini, de celui de M. Haekkerup, ou encore du rapport de M. Reverdin, qui est particulièrement intéressant, mais aussi particulièrement ardu et difficile à présenter ici parce qu'il contient de nombreuses données scientifiques et technologiques.

Cependant, comme chacun a pu le constater, la C.E.E. a réalisé l'union douanière. Elle a créé une politique agricole commune au grand étonnement de tous; car personne ne supposait que nous parviendrions à surmonter les contrastes existant dans ce domaine entre les six États. Nous les avons surmontés en faisant des sacrifices. Tout le monde n'est pas du même avis en ce qui concerne l'intérêt ou les avantages de cette politique agricole. Mais elle existe, et je crois qu'elle parviendra à s'imposer, et surtout que les agriculteurs de nos six États lui sont plutôt favorables.

Dans le domaine de la libre circulation, des progrès décisifs ont également été réalisés. Le droit d'établissement laisse encore à désirer. Mais, là aussi nous faisons des progrès.

Il est cependant une chose que je dois souligner particulièrement, aussi à l'intention des membres de cette Assemblée qui n'appartiennent pas à la C.E.E. : dans le traité qui s'appliquera expressément à tous ceux qui adhéreront à la C.E.E., nous avons défini une politique commune en matière de commerce extérieur. Il s'agit là d'un élément d'une extrême importance et sur ce point

nous insisterons pour que le traité soit appliqué, quel que soit le nombre de nos membres.

Nous avons eu également de bons résultats en matière d'harmonisation des politiques économiques et des politiques structurelles. Comme nous l'avons constaté ces derniers temps, la C.E.E. contribue aussi à stabiliser dans une certaine mesure la politique monétaire sur le plan mondial.

Il y a quelques points auxquels le rapport de M. Haekkerup attache une importance particulière. Je voudrais apporter à ce sujet quelques apaisements.

Dans le rapport de M. Haekkerup il est dit : il ne faut pas que des frontières fiscales remplacent les frontières douanières. Pour nous aussi, membres de la C.E.E., c'est un des points les plus importants. C'est précisément ce que nous ne voulons pas. C'est pourquoi nous avons créé la taxe à la valeur ajoutée. Nous supprimons les frontières fiscales et nous ne voulons pas qu'elles renaissent sous une autre forme.

Car même dans une communauté élargie, l'on peut, avec des conceptions purement nationales et non européennes, parvenir aisément à dissoudre un véritable marché commun par une politique fiscale orientée, discriminatoire. Nous pouvons affirmer au rapporteur que nous ne voulons pas cela, ni pour la C.E.E. ni pour une communauté élargie.

Le rapporteur a ensuite parlé de la législation en matière de brevets. En tant que spécialiste du droit des brevets, je serais tenté de dire quelque chose à ce sujet. Je me contenterai de faire observer que je ne souhaite pas remplacer les brevets nationaux par un brevet des Six, mais essayer de régler ces questions sur une base plus large.

Certes, il subsiste de nombreuses imperfections. Mais ces imperfections existent également dans le cadre de l'A.E.L.E., elles existent pour les États qui sont en dehors des accords, elles

existent partout dans le monde. Cependant, la volonté européenne de surmonter ces lacunes et ces imperfections dont ont parlé les rapporteurs, est très ferme.

J'en viens maintenant à l'élargissement de la Communauté. Comprenez-moi bien, je vous prie, lorsque je dis ceci : l'élargissement de la Communauté européenne n'a de sens que si cette Communauté reste forte, si elle ne se trouve pas menacée d'une dissolution, d'un affaiblissement. Car, dans ce cas, on n'atteindrait justement pas ce que M. Haekkerup a désigné dans son remarquable rapport comme étant l'objectif final : une vaste entité économique moderne.

Lorsque la Communauté adopte une attitude commune, elle obtient, comme on a pu le constater, des résultats particulièrement remarquables. Notre nouveau président, M. Rey, nous a donné ici, avec la Commission et même avec le Conseil de ministres, un exemple digne d'être suivi : l'attitude commune de la C.E.E. a certainement beaucoup contribué aux résultats remarquables du Kennedy round. N'oubliez pas que le Kennedy round, cette idée géniale du président américain assassiné, a été inspirée par l'existence de la C.E.E. Certes, lorsqu'il a lancé cette idée, le président américain pensait encore que l'Angleterre y adhérerait, les négociations étaient en cours ; cependant, les négociations du G.A.T.T. ont été poursuivies par lui et aussi après sa mort, alors que cet élargissement avait provisoirement échoué.

Pour que la Communauté reste active, les institutions doivent demeurer fortes; je songe surtout ici aux institutions européennes : la Commission, présidée par M. Rey, qui a une tâche typiquement et même presque exclusivement européenne, qui doit chercher des solutions européennes, et le Parlement européen, Mesdames, Messieurs, qui, il est vrai, n'a pas, de pouvoirs extraordinaires, n'a pas la souveraineté d'un Parlement national; mais il a tout de même quelques compétences importantes, il a acquis, au profit de la Communauté et de la démocratie, une position qui est respectée. Nous demandons que les compétences de cet organe européen soient renforcées au plus tard lors de la

fusion envisagée des traités. Car je ne peux pas me représenter une Europe unie sur le plan économique, sans qu'il y ait une véritable représentation des peuples européens au sein d'un Parlement.

Je dirai quelques mots au sujet du rapport de notre collègue suisse M. Reverdin que je viens de mentionner et qui est aussi intéressant qu'il est légèrement pessimiste. Il dit en effet que les progrès technologiques sont nécessaires, pour que notre Europe demeure une Europe moderne, pour que le niveau de vie et le progrès technique évoluent au même rythme qu'aux États-Unis et en Russie soviétique. M. Reverdin aboutit à la conclusion qu'il existe, certes, une très vive conscience européenne — je trouve qu'il s'agit plutôt d'une très vive mauvaise conscience, espérons toutefois que la bonne conscience viendra — mais que les actes font défaut.

M. Reverdin a proposé l'adjonction d'une communauté technologique, mais il dit surtout : nous avons besoin d'une Europe nouvelle. Je viens précisément d'avoir des entretiens aux États-Unis. Les Américains pensent qu'un Marché commun encore plus vaste, un véritable Marché commun — même sous notre forme — renforcerait beaucoup l'évolution industrielle ainsi que l'évolution générale vers une technologie moderne, qui est absolument irréalisable dans de petits territoires morcelés.

Venons-en à présent à la nécessité de l'élargissement. Mon groupe et moi-même sommes d'avis qu'il est nécessaire d'élargir cette Communauté économique. Il est nécessaire que l'Angleterre et les autres États qui le désirent en deviennent membres. Nous ne voulons pas être des doctrinaires et ne proposer qu'une seule solution. En effet, il n'y a pas que l'adhésion, il y a aussi l'association. Il y a cinq ans, certains États n'ont pu adhérer à la Communauté parce qu'ils connaissaient des difficultés de politique étrangère. Il faut donner à ces États la possibilité d'appartenir à la Communauté par l'association ou par la conclusion d'accords particuliers. Je songe ici à l'Autriche, qui veut se joindre à nous, qui a besoin de coopérer avec nous et qui ne peut le faire que par

la voie d'accords spéciaux. A ce propos, je ferai observer avec une certaine amertume — je dis cela pour la C.E.E. — que cette Autriche attend depuis 1963 ou 1964, ce qui me paraît fâcheux. Nous sommes en 1967, et le traité n'est pas encore conclu. Il existe déjà des associations. Elles ont donné de bons résultats — je ne veux pas parler de questions de politique intérieure. Je crois que l'on pourrait très bien faire de cette Europe une entité de plus en plus puissante sur le plan économique par la voie d'adhésions, d'associations et d'accords spéciaux.

Parlons à présent du problème politique : Il s'agit là d'une question particulièrement difficile, tant pour les six pays membres de la C.E.E. que pour les autres pays de l'Europe. Il est facile de dire que nous voulons, sur le plan politique, les États-Unis d'Europe. Mais lorsqu'on s'occupe de ces questions depuis quinze ans, on sait que s'il est aisé de définir ce but, il est difficile de l'atteindre. Mais en créant ces liens économiques, nous visons aussi la construction d'une nouvelle Europe sur le plan politique; non pas d'une confédération d'États comme il y en avait en 1815, mais d'une Europe qui correspondra à la situation mondiale de 1980 ou 1990, donc d'une véritable Europe fédérée, dotée des institutions communes indispensables.

On parle à présent de solutions de transition. Or, même ces solutions de transition ne progressent pas vraiment, parce que les domaines de la politique étrangère et de la politique de défense sont trop précaires. Je partage l'opinion que M. le Président Rey a exprimé hier : essayons de coopérer sur le plan pratique. Essayons de créer progressivement une politique étrangère commune de l'Europe. Il suffirait que je fasse allusion à certains problèmes et vous verriez combien cela sera difficile. Mais notre but reste l'Europe politique. A ce propos, ne sous-estimez pas l'importance d'un Marché commun effectif, d'un vaste territoire économique commun. L'État moderne est essentiellement un État économique. La politique sociale, la politique des transports, la politique de l'énergie, toute ces questions représentent de nos jours une part beaucoup plus importante du budget de l'État qu'en 1750, dans les États souverains de l'Europe. C'est l'argent

qui fait vivre l'État et seule l'économie peut mettre à sa disposition les ressources nécessaires pour appliquer une politique étrangère indépendante. Soyons donc satisfaits de progresser au moins dans le domaine économique, d'élaborer des idées communes et de nous fixer des tâches communes. Je suis heureux — ce sera ma conclusion — qu'au cours de ces dix ans, nous ayons également progressé dans notre discussion commune; non seulement en fait et en droit, mais aussi sur le plan de l'harmonisation des idées qui règnent dans ces deux assemblées. Je crois que nous avons lieu d'en être satisfaits. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Reverdin.

M. Reverdin, *rapporteur de la commission de la science et de la technologie de l'Assemblée consultative.* — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, depuis notre débat d'il y a un an, la conscience que l'Europe a prise des problèmes très graves que pose, pour son avenir, son retard dans le domaine de la science et de la technologie, s'est singulièrement renforcée.

Pour ce qui la concerne, l'Assemblée du Conseil de l'Europe a créé une nouvelle commission qu'elle a chargé de suivre ces problèmes. Celle-ci cherche à se frayer sa voie dans le maquis des institutions européennes; elle aspire à ne pas être la mouche du coche, mais à faire un travail utile. C'est au nom de cette commission qu'aujourd'hui je vais ajouter au rapport qu'elle a déposé quelques remarques complémentaires.

L'opinion européenne s'émeut; elle se sent menacée; elle craint les conséquences du retard scientifique et technique de l'Europe.

M. Furler, il y a un instant, estimait que notre rapport était trop pessimiste: je crois ce pessimisme assez largement fondé, en ce qui concerne l'analyse de la situation actuelle. Ce qui ne veut pas dire qu'il nous faille freiner nos efforts pour en sortir, au contraire!

Les initiatives, pour en sortir, se multiplient; il s'agit de les ramener à un commun dénominateur.

C'est dans le domaine de la recherche spatiale que la crise paraît avoir été, pendant un certain temps la plus aiguë. Cette crise aura eu ceci de bon, qu'elle nous a rendu attentifs à la situation dans laquelle nous nous trouvons. Pour stimuler notre effort dans le domaine de la science et de la technologie, il nous manque une motivation précise, contraignante. Nos grands partenaires et concurrents, les États-Unis et l'Union soviétique, ont une volonté de puissance, poursuivent une politique militaire qui sont une motivation suffisante pour l'effort scientifique et technique auquel ils consacrent une part extrêmement importante et de leurs ressources en argent et de leurs élites.

L'Europe a sans doute une motivation : la crainte de tomber, en raison de l'insuffisance de son développement technique et scientifique, dans un état de dépendance à l'égard des États-Unis.

Pourtant je ne pense pas que cette crainte ait donné lieu jusqu'ici à une ferme volonté de faire ce qu'il faudrait pour y échapper. D'ailleurs, les motivations négatives sont souvent fallacieuses. Ce qui, dans les années quarante, a motivé la création du Conseil de l'Europe et de son Assemblée, c'était aussi une crainte, la crainte de l'Union soviétique, du communisme. Cette crainte a provoqué un rassemblement. La menace s'estompant, on a vu ce rassemblement devenir de plus en plus lâche.

Je doute donc qu'une motivation purement négative puisse suffire. Et je crains dès lors que d'aucuns ne veuillent fonder l'effort scientifique et technique de l'Europe sur un anti-américanisme affectif. Cela ne saurait ni nous réunir tous ni nous encourager dans l'action.

Sans doute l'Europe, dans le domaine de la science et de la technologie, a-t-elle à son actif des réalisations fort impressionnantes.

On cite toujours en exemple le C.E.R.N.

Nous sommes là dans le domaine de la recherche fondamentale; la coopération y est plus aisée que dans celui de la technologie. Il y a toutefois quelques enseignements à tirer des succès du C.E.R.N.

Le problème qui se posait à l'époque aux physiciens européens, c'était celui de la dimension des appareils dont ils avaient besoin. Et on a confié à un organisme européen la création d'un instrument dont les dimensions étaient telles qu'aucun pays ne pouvait le réaliser avec ses seules ressources.

Les dimensions ont singulièrement crû depuis. Je pense que la décision qui sera prise au cours de ces prochains mois au sujet du nouvel accélérateur de 300 Gev, que le C.E.R.N. projette de construire, est une des pierres de touche de la coopération scientifique européenne.

Si nos physiciens n'ont pas un tel instrument à leur disposition, il y a de grands risques de les voir se disperser et de voir l'Europe ainsi privée de l'essentiel de sa force dans un domaine où elle a su rester à la hauteur des autres puissances et même parvenir souvent à les dépasser.

Cette question de la dimension, qui est à la base de tout succès d'une politique fédéraliste, sous quelque forme qu'on envisage le fédéralisme, est essentielle. Je me demande si certaines difficultés de l'Euratom, par exemple, ne viennent pas précisément de ce que cette institution a mis à son programme des entreprises qui étaient encore à la dimension des États, si bien que certains d'entre eux les ont doublées et concurrencées, ce qui a entraîné l'éparpillement des forces!

L'intérêt du C.E.R.N., pour l'Europe, c'est non seulement d'être un modèle de coopération, mais d'avoir démontré tout ce que l'on peut attendre, pour la recherche scientifique, de l'existence de ce qu'on pourrait appeler une « Mecque ». Le C.E.R.N.

est en effet devenu la « Mecque » des physiciens européens; ils s'y rendent comme en pèlerinage; ils y rencontrent des collègues; ils y assistent aux expériences en cours; ils rentrent chez eux, enrichis intellectuellement et scientifiquement, encouragés à poursuivre leurs efforts sur le plan national.

Dans le domaine de la biologie moléculaire, une des disciplines qui maintenant a pris sa place à la pointe de la recherche, il serait souhaitable que l'Europe puisse créer une institution comparable au C.E.R.N. La conférence européenne de biologie moléculaire, qui a siégé ce printemps, y tend. Là encore, il s'agit d'un problème de dimension. Sans doute les instruments de recherche peuvent-ils être encore construits par les pays, mais le rassemblement des personnes, les contacts entre elles seraient facilités par l'existence d'une organisation européenne et d'un effort commun dans ce domaine.

Pour ce qui est de la coopération technologique, il est évident qu'on se heurte tout de suite aux structures économiques... Mais n'y aurait-il pas en Europe une sorte d'angélisme? Nous sommes, par nos traditions, portés vers les recherches désintéressées, vers la spéculation. Nous sommes souvent malhabiles à tirer parti de ce que nous découvrons, au point même que, souvent dans nos efforts scientifiques et technologiques, nous paraissions craindre de nous compromettre en pactisant avec des intérêts économiques.

Or, ce que l'Europe a jusqu'ici le moins bien réussi — et je crois que la crise de sa politique spatiale en est l'illustration — c'est le passage de la découverte scientifique à l'innovation technique, puis à l'exploitation industrielle.

La manière fort différente, par exemple, dont E.S.R.O. et E.L.D.O. passent leurs commandes prouve bien que nous hésitons sur la meilleure façon de procéder.

Notre faiblesse — et c'est une des raisons que nous avons de ne pas désespérer — n'est pas dans les cerveaux de nos savants et de nos techniciens. Sous ce rapport-là, nous n'avons à craindre

personne. Nous sommes au même niveau que les plus grands, et peut-être même pouvons-nous nous flatter dans bien des domaines de leur être supérieurs.

C'est dans l'organisation, c'est dans ce que l'on appelle en anglais le « management » que nous sommes faibles. Dans l'organisation de notre effort, jusqu'à présent, nous avons hésité, nous avons erré, nous avons multiplié les entreprises, les organisations, de manière assez incohérente, désarticulée, et sans avoir toujours une claire vision de ce qu'il faudrait faire, une fois obtenus les premiers résultats.

Mais là, précisément, pourrait bien résider une chance que nous aurions grand tort de laisser échapper.

La coopération scientifique et technologique européenne ne s'est pas cristallisée soit dans le cadre de la C.E.E., soit dans celui de l'A.E.L.E. Elle n'obéit pas à la logique propre de ces deux associations.

Sans doute, la Communauté est-elle en train de chercher sa voie dans ce domaine. Le groupe de travail politique de la recherche scientifique et technique du Comité de politique économique à moyen terme, qu'a présidé pendant un temps M. Maréchal et que préside actuellement M. Spaey, est en train d'explorer tout ce domaine, et je sais qu'à son programme se trouve notamment l'examen de cette question : quelle doit être l'extension géographique de la collaboration scientifique et technique ?

J'ai été très heureux, tout à l'heure, d'entendre M. Edoardo Martino insister sur les dangers que courrait la Communauté si elle se repliait sur elle-même. Elle ne dispose que d'une partie du potentiel scientifique et technique européen. Or, je crois que nous avons besoin de tout ce potentiel pour sauvegarder l'indépendance de l'Europe, et qu'en conséquence — c'est la conviction de la commission que je préside et qui en a longuement délibéré — une politique de collaboration ouverte à tous les pays qui, pour des raisons valables, s'y intéressent est la meilleure.

N'y aurait-il pas là une possibilité d'élargissement immédiat et non institutionnel de la Communauté, qui pourrait frayer la voie à d'autres élargissements ?

L'idéal, bien sûr — et c'est l'objet même de nos délibérations — c'est de mettre fin au schisme économique européen.

Dans ses discussions, la commission de la science et de la technologie de l'Assemblée consultative s'est demandé — et les opinions étaient assez partagées — dans quelle mesure l'absence d'un grand marché européen était actuellement un obstacle à la coopération technologique.

Pour ma part, j'en suis convaincu, le fractionnement des efforts, en outre, et la multiplicité des organisations sont des obstacles. L'idéal serait d'avoir beaucoup de projets, mais de les confier à un petit nombre d'organisations. Mais cela ne saurait suffire.

Si nous avons un marché plus large, nous réussirions plus facilement à résoudre des problèmes tels que la construction d'avions en Europe. Il y a peu de temps, m'entretenant avec le directeur d'une compagnie nationale d'aviation, je lui demandais dans quelle mesure sa compagnie envisageait, pour favoriser le développement technologique en Europe, de porter son choix sur les avions européens en préparation, notamment sur le Concorde. Sa réponse fut assez décevante : « Nous scrutons le marché et nous achetons ce qui est disponible, et qui nous convient le mieux ». Aussi longtemps qu'on agira ainsi on n'encouragera guère les efforts en cours pour sauvegarder l'industrie aéronautique européenne.

Une tâche urgente nous attend qui, je l'espère, pourra être accomplie sur le plan de l'Europe tout entière : celle de l'information scientifique traitée par les ordinateurs. Une convention européenne permettant de déterminer certaines normes communes pour rendre possibles les échanges d'informations entre les divers centres serait un immense avantage pour l'avenir. Évitions l'erreur

qui a été commise dans le domaine de la télévision avec le PAL et le SECAM, erreur qui aura pour conséquence que les informations télévisées en couleurs seront arrêtées, en Europe, par de nouvelles frontières!

Telles sont les quelques remarques inspirées par les délibérations de la commission au nom de laquelle je vous parle. Je les résume de la façon suivante : les membres de cette commission, qu'ils appartiennent à l'un ou l'autre des deux groupes économiques, sont convaincus qu'il faut éviter de nouvelles scissions européennes et opter résolument pour un système qui soit le plus largement ouvert à tous ceux qui désirent collaborer, de manière à ne rien sacrifier d'un potentiel scientifique et technologique qui permet tout juste à l'Europe d'espérer qu'elle parviendra à combler le retard scientifique et technique qui la trouble et qui l'émeut. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Dehousse, au nom du groupe socialiste du Parlement européen.

M. Dehousse. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous avons eu le privilège, cet après-midi, d'entendre trois rapports très remarquables et très complets, très vastes aussi, qui ont embrassé de très nombreuses questions de tous ordres.

Il est évidemment impossible même dans une intervention faite au nom d'un groupe, de traiter l'ensemble de ces problèmes. C'est pourquoi, pour ma part, je m'en tiendrai à l'élargissement des Communautés. Encore cet objectif est-il ambitieux.

Lorsque j'aurai terminé mon exposé, vous constaterez, en réalité, que je n'aurai abordé que certains des aspects concernant l'élargissement des Communautés européennes.

Je ne m'étendrai pas sur les questions relatives à l'adhésion, car nos débats montrent depuis longtemps qu'au sein de nos deux Assemblées une très large majorité est favorable à la participation, le plus tôt possible, de toute une série de nouveaux États. Évi-

demment, il peut y avoir, sur une question aussi délicate et aussi difficile, des nuances dans les esprits, des modalités dans les conceptions; mais, sur le principe, un large courant d'opinion s'est vraiment affirmé tout à fait favorable. Cela me dispense d'insister.

C'est plutôt vers les problèmes de l'association, par conséquent, que je vais me tourner. Vous allez voir qu'ils sont nombreux, complexes, et de nature à susciter bien des controverses. Du reste, chemin faisant, je me permettrai non seulement d'interpréter la pensée de mon groupe, mais d'introduire un certain nombre de nuances qui me sont personnelles.

De l'association, M. Pedini a dit qu'elle n'avait pas été définie par le traité de Paris ni par les traités de Rome. Au fond, c'est M. Jean Rey, à un moment où il n'était pas encore président de la Commission unifiée, mais commissaire chargé des relations extérieures, qui en a donné, à mon avis, l'analyse non seulement la plus spirituelle, mais la plus exacte : « l'association commence un peu au delà du simple traité de commerce et s'arrête un peu en deçà d'une adhésion pleine et entière. »

J'ai pour définir cette notion une formule peut-être un peu plus simple : l'association, dans les traités européens, est une nébuleuse en quête de sa comète!

En réalité, il peut y avoir autant de types d'association qu'il y a ou qu'il y aura de traités particuliers qui la concrétisent ou la concrétiseront.

Mais il est un certain nombre de principes auxquels il faut être attentif si l'on ne veut pas, à la faveur de certaines associations, assister à une sorte de perversion des notions qui ont été à l'origine de la création des Communautés européennes. Autrement dit, des problèmes idéologiques se posent, que j'ai déjà traités dans un rapport que j'ai présenté à la session de mai du Parlement européen et qui a été adopté.

Toutefois, avant d'aborder les problèmes idéologiques, je voudrais mettre à part, parmi les associations, le cas de l'Autriche et répéter combien, dans tous les milieux européens, surtout progressistes, on souhaite ardemment l'association de l'Autriche aux Communautés.

Vous n'ignorez pas qu'on se heurte pour le moment à une certaine difficulté à ce sujet. L'Autriche, en signant le traité d'État en 1955, a fait une déclaration de neutralité. L'Union soviétique considère, paraît-il, que même une simple association au Marché commun serait incompatible avec la déclaration en question.

C'est le moment de rappeler que la neutralité de l'Autriche est purement militaire et que c'est par une interprétation vraiment extensive, vraiment abusive, de la notion de neutralité militaire qu'on peut en tirer une telle conclusion.

Au surplus, nous sommes à une époque où l'on parle volontiers de détente. Voilà une magnifique occasion pour l'Union soviétique de donner la preuve de sa volonté de détente. Sinon, beaucoup de milieux européens risquent d'interpréter une telle attitude négative comme un test vraiment peu encourageant sur la voie du rapprochement entre l'Est et l'Ouest.

Je sais que ce langage n'a pas l'heur de plaire à tout le monde. Mais j'ai pensé qu'il devait cependant être tenu.

Cela dit, j'en viens à ce qui est vraiment le point central de mon intervention, c'est-à-dire le cas de la Grèce et celui de l'Espagne, lesquels à mon avis, sont indissociables, ainsi que je vais essayer de l'établir.

La Grèce est signataire de la convention européenne des Droits de l'Homme de 1950. Il n'est que de suivre le cours des événements dans ce malheureux pays pour constater que le gouvernement actuel enfreint dans de nombreux cas à peu près tous les droits fondamentaux énumérés par la convention et qui

doivent être garantis par elle : par exemple le droit du peuple de se donner un parlement au moyen d'élections libres, le droit à la vie, l'interdiction des tortures et des sévices corporels, le droit à la liberté et à la sûreté, l'inviolabilité de la vie privée; et je ne mentionne que pour mémoire la liberté de pensée et la liberté d'expression, de même que la liberté de réunion et celle d'association.

Un témoignage éclatant doit être produit à cet endroit du raisonnement. Dans un document qu'elle a distribué à certains membres du Parlement européen et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, l'Union du Centre en exil nous informe que quatre députés grecs, membres de la commission parlementaire mixte Parlement européen — Parlement grec, autrement dit de la commission chargée d'exercer le contrôle parlementaire sur le traité d'association, ont été appréhendés sans qu'un mandat d'arrêt eût été décerné et qu'ils se trouvent depuis lors soit en prison, soit dans un camp de concentration. Il s'agit nommément de MM. Zigdis, Chassapidis, Loulis, Charalambopoulos auxquels, paraît-il, il faut ajouter une cinquième personnalité, M. Papanou.

Est-ce parce que les rassemblements de plus de cinq personnes sont interdits dans la Grèce actuelle? Toujours est-il que cinq députés appartenant à un des organismes en relation avec les Communautés européennes sont privés de leur liberté.

Ce qu'il y a d'extraordinaire dans cette affaire, toujours d'après la documentation à laquelle je me rapporte, c'est que ces arrestations ont eu lieu quelques heures à peine après la visite de M. Bruno Peterman, président de l'Internationale socialiste. C'est vraiment décourager les assemblées que d'envoyer des missions ou des émissaires dans des pays qui se trouvent en telle situation.

La violation des engagements pris dans la convention européenne des Droits de l'Homme est donc irrécusable, et les organisations européennes perdraient la face, perdraient leur âme, si

elles restaient insensibles et indifférentes devant un pareil spectacle.

Deux procédures peuvent être envisagées. L'une, d'ailleurs, semble déjà engagée par trois États scandinaves qui ont porté plainte contre le gouvernement grec actuel devant la Commission européenne des Droits de l'Homme.

Je ne doute pas, et quelqu'un y a déjà fait allusion, que le gouvernement grec va invoquer une disposition de la convention qui permet, — dans un certain nombre de cas, notamment lorsqu'il y a menace contre l'ordre public ou trouble de la paix publique, — de suspendre en tout ou en partie les droits énumérés.

Il appartiendra au gouvernement grec de faire devant la Commission européenne des Droits de l'Homme la démonstration — quelque peu surprenante! — qu'il y avait le 21 avril 1967, jour du coup d'État militaire, menace contre l'ordre public et que cette menace était telle qu'elle justifiait la suspension de presque toutes les libertés énumérées dans la convention.

Ce n'est pas d'une façon aussi unilatérale que le jeu de cet article peut être apprécié. Un des caractères essentiels de la convention, un de ceux auxquels ses artisans ont attaché le plus d'importance lors de son élaboration, c'est qu'elle place les droits qu'elle énumère sous une garantie collective. Ce n'est donc pas une convention du type des conventions d'autrefois, c'est une convention où interviennent des organes collectifs qui assurent un contrôle collectif. Par conséquent, les appréciations unilatérales ne sont pas de mise et ne s'imposent pas purement et simplement.

Cela étant, et ainsi que M. Rutschke l'a fait remarquer ce matin au nom du groupe socialiste, il est évident que c'est là une procédure lente. La Commission européenne des Droits de l'Homme est liée par des délais stipulés dans la convention elle-même. Si elle retient la plainte, elle doit d'abord créer une sous-

commission, laquelle doit déposer un rapport dans un certain délai. Après quoi, la commission plénière examine le rapport. C'est donc une procédure qui peut durer un an, un an et demi, voire davantage.

De toute manière, cette procédure comporte un risque, du fait que la Commission européenne des Droits de l'Homme n'est pas un organisme de caractère communautaire et qu'elle ne possède pas de pouvoirs, même limités, de décision. La Commission européenne des Droits de l'Homme recherche un règlement à l'amiable. Cela suppose par conséquent une conciliation. Et la conciliation, à son tour, suppose la bonne volonté du demandeur et du défendeur.

Si cette bonne volonté ne se manifeste pas, dans quelle situation se trouvera la Commission ?

En l'espèce, deux possibilités auraient pu se présenter. L'une, qui a été utilisée récemment pour une affaire intéressant la Belgique, consiste à saisir la Cour européenne des Droits de l'Homme qui, elle, possède des pouvoirs de décision. Mais il faut que l'État défendeur ait accepté, par une déclaration expresse, la juridiction obligatoire de cette Cour. Or la Grèce s'est bien abstenue de le faire. Elle ne figure pas au nombre des États qui ont accepté la juridiction obligatoire.

Reste alors une seule possibilité, mais qui n'est pas sans importance puisque c'est devant le Comité des ministres du Conseil de l'Europe que l'affaire peut être portée.

La procédure revêt alors un tout autre aspect. Il ne s'agit plus en effet d'un aspect proprement judiciaire, comme devant la Cour, mais d'un aspect politique puisque l'affaire est traitée par des ministres, donc par des gouvernements.

Malgré ses aléas et ses lenteurs, cette procédure, engagée par les États scandinaves, me semble parfaitement fondée, parce

qu'elle donnera à l'opinion grecque le sentiment de bénéficier à l'extérieur d'un large soutien moral.

Voilà, à mon sens, le véritable intérêt d'une action comme celle qui est entreprise par les États scandinaves.

Mais il est une autre procédure également possible sur le plan des Communautés. Le Marché commun a passé un traité d'association, le traité d'Athènes, avec la Grèce d'hier. C'est ici que nous rencontrons le problème idéologique auquel j'ai déjà fait plusieurs fois allusion.

En effet, peut-on s'associer avec un État qui ne professe pas une philosophie démocratique?

Il en est un peu de l'association, sur le plan des traités européens, comme du mariage : chacun est libre de se marier, mais pas nécessairement avec n'importe qui.

Les Communautés sont libres aussi de contracter cette sorte de mariage qui s'appelle l'association; mais il ne fait aucun doute que, selon l'esprit et la lettre des traités européens, les États avec lesquels on s'associe doivent être des États démocratiques.

Pour ne pas m'abandonner à des controverses illimitées, pour ne pas m'engager dans un débat sans fin sur la notion de démocratie, je dirai qu'il faut reprendre la définition contenue dans le rapport que j'ai présenté, au nom de la commission politique, devant le Parlement européen, au mois de mai, à savoir que la démocratie est avant tout le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Si l'on part de cette idée-là dans un milieu européen, on en arrive évidemment aux droits définis dans la convention de Rome de 1950.

Il est donc clair que l'association avec un régime non démocratique est contraire à l'esprit comme à la lettre des traités euro-

péens. C'est véritablement en pervertir la nature. C'est les dénaturer complètement que de s'orienter ou de chercher à s'orienter dans une autre voie.

Ici le cas est difficile parce qu'il s'est produit ce que j'appellerai un accident de parcours. Nous sommes en présence d'un État qui est passé du régime démocratique à un régime dictatorial après avoir conclu et réalisé avec la Communauté économique européenne un traité d'association.

Ce traité ne peut évidemment pas être répudié. La Communauté européenne n'a certainement pas l'intention ni le droit de briser unilatéralement un tel traité, mais elle peut en suspendre l'application pendant toute la période où l'État associé appliquera chez lui un système non conforme à l'idéal démocratique tel que je viens de l'esquisser.

N'oublions pas que les traités d'association — et je le dis aussi à l'adresse de ceux de nos collègues qui n'appartiennent pas ou pas encore à l'Europe communautaire — sont souvent conçus à l'avantage de l'État associé. Ce sont les États associés qui en retirent les principaux bénéfices.

Eh bien! la Grèce notamment est nettement bénéficiaire de l'accord. La Communauté dispose donc là d'un moyen de pression beaucoup plus fort, beaucoup plus concret, beaucoup plus efficace que celui que comporte la procédure devant la Commission européenne des Droits de l'Homme.

Déjà, d'ailleurs, par le fait même des circonstances, l'accord est inapplicable en pratique sur le plan du contrôle parlementaire. En effet, comment faire fonctionner une commission mixte paritaire — Parlement européen/Parlement hellénique — alors qu'il n'y a plus de Parlement hellénique, alors que les membres de ce Parlement qui siègent dans la commission paritaire sont en prison ou dans un camp de concentration?

Il est évident que le mécanisme est bloqué, que le système conçu par le traité d'Athènes pour contrôler le fonctionnement du traité d'association est absolument stoppé, et ce dès à présent.

Telles sont les quelques remarques que je voulais formuler au sujet de la Grèce.

J'y associe l'Espagne. Ce sont deux cas qui, dans mon esprit, tout comme dans la réalité, je crois, ne peuvent pas être disjoints. Si les organismes européens ou certains d'entre eux envisagent une action à l'égard de la Grèce, il est inconcevable qu'ils n'agissent pas de même à l'égard de l'Espagne actuelle. Ou bien il faut rejeter les deux associations, ou bien il faut les admettre toutes les deux. Mais ce qui serait en tout cas inconcevable, c'est une action à l'égard de la Grèce et une abstention à l'égard de l'Espagne, à l'encontre de laquelle on peut exactement adresser le même genre de griefs que ceux que j'ai formulés contre la Grèce actuelle.

Je ne reviendrai pas sur l'énumération de ces griefs. Ils sont vraiment trop bien connus. Vous savez que l'Espagne n'a pas demandé son adhésion à la C.E.E. D'ailleurs, de toute façon, elle n'est pas prête pour le faire. Elle n'a pas une structure économique suffisamment forte. Mais à l'origine, sa candidature visait l'association. Cette candidature s'est heurtée à une très vive hostilité dans beaucoup de milieux, dans les milieux socialistes assurément mais dans beaucoup d'autres aussi qui ne sont pas dépendants de l'idéologie socialiste. Puis, subrepticement, l'association s'est transformée, et le mandat que le Conseil de ministres a donné dernièrement à la Commission unifiée tend à engager des pourparlers avec l'Espagne pour arriver à un accord préférentiel.

Qu'est-ce qu'un accord préférentiel?

C'est un accord qui doit conduire à une union douanière. Sinon, il ne sera pas accepté par le G.A.T.T. Vous le savez comme moi, le G.A.T.T. n'admet les accords préférentiels que lorsque leur objectif est d'aboutir à une union douanière.

De deux choses l'une : si l'accord tend à l'union douanière, c'est pour l'Espagne actuelle, une façon détournée d'échapper aux objections dirigées contre l'association mais de continuer

quand même à viser un objectif très haut pour sa participation aux Communautés; c'est un moyen ingénieux de tourner la difficulté. En revanche, si l'accord en gestation ne prévoit pas l'union douanière, il ne sera pas accepté par le G.A.T.T. Dans les deux cas, par conséquent, la négociation me paraît extrêmement critiquable et je ne saurais assez m'insurger contre cette manière, surtout en honneur au Conseil de ministres, de vouloir à tout prix — je serais même tenté de dire par tous les moyens — associer à l'Europe en formation des États non démocratiques.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, quand les Communautés sont nées, elle ne se sont pas seulement présentées comme l'embryon d'une communauté plus large; elles se sont présentées également comme le noyau d'une future grande Europe démocratique.

C'est, par conséquent, rester strictement dans cette ligne de pensée, c'est respecter l'idéologie qui a présidé à la naissance des communautés, c'est respecter la pensée de leurs fondateurs que de soutenir la thèse que je viens de soutenir, et de se prononcer, avec toute la force d'une conscience droite, contre l'association à nos organismes démocratiques, d'États qui en répudient la philosophie. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Nessler, au nom de la commission politique de l'Assemblée consultative.

M. Nessler. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est une singulière tâche qui est dévolue au rapporteur de la commission politique de l'Assemblée consultative que d'intervenir après l'audition de discours si amples, si complets, si exhaustifs, qu'ils soient dans le sujet ou qu'ils en sortent. Je me permettrai néanmoins quelques observations qui tendent, non pas à conclure mais à analyser certaines situations qui se développent sous nos yeux.

Jamais l'expression « économie politique » ne m'a semblé moins ambiguë. Comment faire le départ entre ce qui fut un

objectif économique et les perspectives politiques qui s'ouvrent par le fait même? Il n'est pas douteux que la méthode visée par les promoteurs du traité de Rome consistait à admettre que les rapprochements économiques devaient aboutir, à échéance plus ou moins lointaine, à une entité politique, dont les contours ne sont d'ailleurs pas encore arrêtés. Je le dis parce que je parle au nom de l'Assemblée consultative qui groupe dix-neuf pays. Braquer le projecteur sur la seule Communauté économique européenne paraîtrait réduire le problème et les perspectives. C'est donc dire d'emblée que, quand nous parlons de l'Europe, compte tenu de ce que nous souhaitons et de ce que nous espérons — je ne reprendrai pas l'expression « de l'Atlantique à l'Oural » qui n'est pas de moi — il s'agit d'une Europe qui, un jour donné, retrouvera ses limites géographiques.

Cela dit, pour ce qui concerne ce noyau initial le plus solide, qu'est la Communauté économique européenne et qui déjà, de perfectionnement en perfectionnement et notamment par l'unification des Communautés arrive au stade des décisions politiques, il n'est pas douteux que l'élargissement inspiré, comme à l'origine, de préoccupations économiques pourrait, dans une certaine mesure, remettre en question certains buts déjà atteints. C'est la réserve que je formule prudemment, parce qu'elle s'impose au moment où de difficiles négociations vont s'ouvrir.

Mais si nous imaginons résolu le problème d'une Europe qui débouche sur le terrain politique, nous devons revenir à ce postulat que, pour ma part, j'ai souvent répété : il n'y aura d'Europe politique que dans la mesure où il existera une politique européenne. A cet égard, nous débouchons sur un domaine qui n'est pas plus du ressort du Parlement européen que de celui de l'Assemblée consultative : celui des affaires étrangères et de la défense.

Il n'est pas douteux — je me permets de faire cette remarque en passant — que, tant que sur ce terrain une harmonisation ou en tout cas des intentions communes ne seront pas dégagées — et, hélas, nous enregistrons tous les jours des divergences —

les institutions futures qu'on pourrait imaginer sur le simple plan politique ne resteront, permettez-moi l'expression, que des académies où les décisions demeureront, elles aussi, sinon stériles, du moins sous forme de vœux pieux.

C'est pourquoi la commission politique de l'Assemblée consultative après avoir pris connaissance du court rapport que j'ai déposé, a admis qu'à partir des réalités qui, vaille que vaille, existent — c'est-à-dire les gouvernements — la confrontation, la fréquentation de plus en plus étroite des responsables des politiques respectives — on avait esquissé quelque chose de ce genre à propos de la Conférence de Rome — pourrait permettre, sinon d'élaborer le plan des institutions futures, du moins de dégager cette politique commune qui est, à mon sens, le préalable nécessaire et suffisant à la création d'une Europe politique élaborée et constituée.

A cet égard — pour revenir au plan plus modeste des Assemblées auxquelles nous appartenons les uns et les autres — la commission politique de l'Assemblée consultative s'est permis de souhaiter que les réunions jointes, où les problèmes sont abordés suivant une optique quelque peu différente à raison même de la composition des deux Assemblées, soient convoquées selon une périodicité plus rapprochée ; cela permettra peut-être d'apporter un éclairage nouveau aux problèmes fondamentaux que nous avons à traiter les uns et les autres.

La commission politique de l'Assemblée consultative a tenu à faire, en cette occurrence, une incursion modeste car les problèmes sont si amples, si étendus et si difficiles qu'on ne peut les régler à l'occasion d'un rapport comme celui que j'ai eu l'honneur de déposer devant vous. Ce que nous avons voulu mettre en évidence, simplement, c'est l'importance, toujours accrue, de l'échange des idées et du dialogue, ce dialogue que nous entretenons avec une parfaite courtoisie au sein de l'Assemblée consultative et que nous voudrions voir se répéter le plus souvent possible également avec le Parlement européen. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Berkhouwer, au nom des groupes libéraux des deux Assemblées.

M. Berkhouwer. — (N) Monsieur le Président, comme vous venez de le dire, c'est au nom des groupes libéraux et apparentés de nos deux Assemblées que j'ai l'honneur de vous parler de ce que j'appellerai une rétrospective et aussi des perspectives qui s'ouvrent pour les prochains objectifs de nos Communautés. On sait quels sont les objectifs les plus évidents et les plus urgents : fusion des traités, évolution de l'union douanière vers l'union économique et élargissement de la Communauté par le moyen d'adhésions et d'associations.

Je tiens à dire au nom de tous mes amis politiques que ces questions ont pour nous la même importance et que nous ne désirons pas accorder une priorité particulière à l'une ou l'autre.

Il nous semble, en outre, qu'il est extrêmement important de respecter l'obligation faite dans le traité d'en venir à une politique commerciale commune.

Je n'y vois pas seulement une obligation contractuelle. Quand on voit que presque tous les pays européens commercent à leur guise avec des pays du bloc oriental, il apparaît clairement que notre intérêt à tous est de nous entendre.

Que nos conceptions ne concordent pas, cela n'échappe évidemment pas à ceux qui dans les pays d'Europe orientale ont intérêt à commercer avec nos pays. Naturellement, ils jouent de nos pays les uns contre les autres et de nos offres les unes contre les autres. Finalement, ce sont nos commerçants qui sont les dupes. La concurrence déloyale que nos pays peuvent se faire est exploitée contre eux. En fin de compte, notre commerce pâtit de l'absence d'une politique commerciale commune. Il me semble que c'est une raison de plus de tout mettre en œuvre pour adopter une politique commerciale commune, au bénéfice de notre commerce ouest-européen.

Dans la suite de mon exposé, je prendrai comme thèmes ce que M. Haekkerup a appelé la Communauté en Europe et la Communauté dans le monde. M. Haekkerup a dit à la fin de son exposé : « We must widen the circle. » Je suis entièrement d'accord avec lui.

M. Haekkerup déclare au paragraphe 45 de son rapport :

« The economic unity of Europe as a whole requires enlargement of the Community to include all countries willing and able to accept the obligations of membership and the association of the countries that cannot ».

En ce qui concerne l'élargissement de la Communauté, ce sont surtout les demandes d'adhésion de la Grande-Bretagne et des pays scandinaves sur lesquelles se porte l'intérêt. Avant d'en parler davantage, je tiens, en hommage à notre regretté président Gaetano Martino, à citer une phrase qu'il a prononcée devant notre Parlement. Je vais essayer de la citer dans sa langue, qui lui était si chère. Il a dit :

« Una Comunità europea senza l'Inghilterra è inconcepibile. »

Monsieur le Président, je m'associe à cette déclaration. Au nom des groupes libéraux des deux Assemblées, je tiens à dire que nous nous associons aussi aux paroles prononcées par M. Rey.

Nous espérons que les réflexions de la Commission donneront des résultats positifs et que, comme M. Rey l'a dit dans son introduction, le deuxième point essentiel pourra aussi être respecté. L'élargissement des Communautés ne doit pas aboutir à diminuer leur force et leur dynamisme.

Je crois avec M. Haekkerup que l'augmentation du nombre des membres de notre Communauté peut à elle seule accroître notre influence.

Je veux aussi dire quelques mots de la demande d'adhésion de nos amis anglais et, ce faisant, mettre en évidence un aspect parlementaire dont incontestablement, en tant que parlementaires européens, et même nationaux, nous aurons profité. Tous ceux qui si souvent s'efforcent ici d'élargir les compétences de notre Parlement, et je me joins volontiers à eux, ne sauraient trop prêter attention à cet aspect.

Qu'est-il arrivé en Grande-Bretagne avant que soit déposée sa demande d'adhésion? Le premier ministre a dit aux députés : « Nous avons l'intention de devenir membre de la Communauté économique européenne. » Les députés ont donné leur accord à une majorité écrasante.

Si j'attire l'attention sur ce point, Monsieur le Président, et si cet événement m'est si cher en tant que parlementaire national et européen, c'est que la procédure d'adhésion de notre traité est différente de la procédure d'association. L'association exige l'approbation préalable de notre Parlement. Elle n'exige pas ensuite la ratification des Parlements nationaux.

L'adhésion doit être décidée à l'unanimité par le Conseil, puis ratifiée par les parlements nationaux.

Or, je pose la question : pourrait-on empêcher l'un de nos six Parlements nationaux de déclarer souhaitable, comme l'a fait la deuxième Chambre néerlandaise au milieu de cette année pour l'association d'Israël à la C.E.E. et comme le gouvernement britannique l'a fait devant son Parlement, que la Grande-Bretagne et les pays scandinaves soient admis dans la C.E.E. sur la base du traité de Rome, qui d'ailleurs y invite, mais malheureusement dans le seul préambule et sans en faire l'objet d'une clause obligatoire? Je crois qu'on ne pourrait empêcher aucun des six Parlements de déclarer souhaitable l'adhésion de la Grande-Bretagne comme des pays scandinaves, éventuellement sur l'initiative de membres des Parlements qui font partie de l'une ou l'autre de nos Assemblées.

Les membres du Conseil de l'Europe sont responsables devant leur Parlement national. La situation peut être différente d'un pays à l'autre, mais j'ose dire qu'aucun des six Parlements nationaux ne manquera de déclarer souhaitable l'adhésion de la Grande-Bretagne et des pays scandinaves quand cette déclaration aura été demandée au Parlement. Le Conseil de ministres de notre Communauté pourrait-il alors décider que l'adhésion n'est pas possible?

Monsieur le Président, je viens de parler des associations, plus précisément de l'association d'Israël. Il m'est pénible, Monsieur le Président, de constater que l'Autriche n'est pas liée plus étroitement à la Communauté européenne. C'est avec grand plaisir que j'écouterai demain ce que la Commission de la C.E.E. est en mesure de nous faire savoir à ce sujet.

J'ai lu hier dans *Le Figaro* un article du général Beaufre intitulé : *Pourquoi l'Autriche?* En d'autres termes : Pourquoi jugeons-nous utile et même nécessaire, comme le fait l'auteur de l'article en sa qualité d'écrivain français, que l'Autriche se lie plus étroitement à notre Communauté?

Supposons que dans quelques années, comme le général Beaufre l'écrit, nous puissions par un canal Rhin-Main-Danube transporter notre fret de Rotterdam à la mer Noire. M. Bodson doit en savoir long là-dessus et je ne lui apprendrai rien.

Alors, la navigation entre Vienne et la mer Noire serait pratiquement entre les seules mains des Soviétiques.

J'ai été très heureux que le journal français dont je viens de faire mention nous exhorte avec tant d'insistance et de pertinence à tout mettre en œuvre de notre côté pour rapprocher l'Autriche de nous.

N'est-il pas lamentable, Monsieur le Président, que ce que j'appellerai un irrédentisme suranné soit pratiqué par des groupes extrémistes dans certains pays d'Europe ayant des frontières com-

munes? Le rapprochement de l'Autriche paraît actuellement se heurter à de grandes difficultés de ce genre.

C'est volontiers, Monsieur le Président, que j'écouterai ce que la Commission de la C.E.E. aura à dire sur ce sujet.

M. Haekkerup a parlé de la Communauté en Europe et de la Communauté dans le monde.

La Communauté dans le monde a englobé et englobe encore le Moyen-Orient. Pourtant et bien que nous y ayons des intérêts vitaux, nous n'y avons pas fait et malheureusement nous n'y faisons toujours pas le moins du monde figure de communauté et par conséquent nous sommes bien incapables d'y faire entendre une voix unique. Toutes sortes de voix se sont fait entendre au Moyen-Orient, mais elles n'ont pas toujours rendu le même son, un son qui d'ailleurs change vite. A mon avis, je pourrais parfaitement dire à notre avis, c'est regrettable, étant donné les intérêts européens vitaux qui y sont en jeu.

J'en viens maintenant à la Communauté dans le reste du monde à propos du voyage aux États-Unis et au Canada que nous avons pu faire en tant que délégués du Parlement européen sous votre admirable direction, Monsieur le Président.

Nous y avons vécu en quelque sorte ce que Dvorak a appelé « La Symphonie du Nouveau Monde ». Ce voyage avait pour motif la commémoration du centenaire de la Confédération canadienne.

Si nous écoutons tout ce qu'elles se disent, comment pouvons-nous envier vraiment ces grandes fédérations américaines que beaucoup d'entre vous visitaient pour la première fois? L'une en 1787, l'autre en 1867, elles ont pris la grande décision politique de ne pas travailler chacune pour soi, mais au contraire en commun, car toutes les deux sont des unions fédérales. Le plus curieux est que ces deux pays du continent nord-américain, le Canada et les États-Unis, ont pris dans le passé la décision politique que nous voulons prendre dans l'avenir. Ils ont pris cette décision politique

pour s'unir et c'est plus tard qu'ils ont réglé les questions économiques. Je pense, pour ce qui concerne les États-Unis, aux importantes lois de Sherman et, environ un siècle plus tard, à celles de Clayton, lorsqu'on s'est décidé à adopter une certaine réglementation de la jungle économique qui accompagnait la liberté politique. Nous nous employons, quant à nous, avec des succès divers, à faire le contraire, c'est-à-dire à passer d'une certaine unification économique à une unification politique et je me rends naturellement compte qu'à l'heure actuelle il n'est plus possible de bien les distinguer l'une de l'autre, comme l'a dit M. Furler.

Monsieur le Président, j'en arrive maintenant à quelques-uns des épisodes marquants de notre voyage parlementaire en Amérique dont nous revenons. Nous nous sommes entretenus, quoique peut-être à bâtons rompus, avec, je le dis en toute sérénité, de hautes personnalités du gouvernement américain. Nous étions présents lorsqu'on nous a de nouveau assurés, et je trouve cela consolant en face des critiques de toutes sortes et des déclarations anti anglosaxonnes de tout ordre qu'on entend si souvent en Europe, que les États-Unis sont partisans d'une « united and open Europe ». Je cite textuellement. Aussi devrions-nous faire en sorte que l'Europe obtienne ou conserve l'indispensable démocratie parlementaire. Voilà pourquoi je soutiens vigoureusement l'adhésion de la Grande-Bretagne et des pays scandinaves, qui peuvent nous administrer une dose de démocratie parlementaire dont nous pourrions avoir besoin.

Le deuxième épisode marquant, Monsieur le Président, a été notre visite à Cap Kennedy. M. Metzger en a déjà parlé hier et nous venons de parler du « technological gap » et autres sujets semblables. A mon arrivée à Cap Kennedy, l'Européen que je suis s'est rappelé les propos tenus sur l'Europe en 1946 ou 1947 par le philosophe allemand Karl Jaspers. Ce grand Européen, libéral par surcroît, a dit au sujet de l'Europe : « Man muß leben mit dem Globus vor Augen. » Comme ces mots m'ont paru justes quand nous nous sommes trouvés devant le gigantesque projet en cours de réalisation à Cap Kennedy!

L'image de Jaspers est la première impression qui me soit venue à l'esprit. Aujourd'hui on observe la terre à partir de l'espace, de satellites. La deuxième impression est l'énorme contraste entre les progrès de la technique et les possibilités qu'elle offre à l'humanité.

Cette technique nous ouvre le cosmos, l'accès d'autres planètes, à commencer par la lune. On devrait bientôt pouvoir vivre à l'heure cosmique et pourtant on voit le chaos dominer le monde, les relations internationales : qu'on pense à l'exorde du Secrétaire général aux Nations unies. Quel contraste entre le cosmos technologique que nous devrions posséder et l'état chaotique qui règne encore dans le monde!

Monsieur le Président, je tiens encore à dire en passant quelques mots du retard technique dont a déjà parlé M. Reverdin, qui malheureusement nous a quittés. Quand on voit les grandes unités actuelles, on en vient à penser que tous nos sujets de plainte sont imputables à nous-mêmes. On se plaint de l'écart technologique, mais il me semble qu'il suffit de renforcer nos efforts et notre volonté d'unité.

Hélas, alors que les Grands se sont déjà constitués en unions, les Européens, au lieu de s'unir, n'ont fait que mener des guerres fratricides dont ils n'ont pas encore effacé les traces. C'est ce qui explique l'avance des Grands.

A Cap Kennedy, où tout le monde peut observer ce qui l'entoure et se renseigner, car le budget est accessible au public, j'ai demandé : les Russes en font-ils autant? Pouvez-vous, maintenant que vous coopérez avec les Russes, avoir connaissance de leur budget? La réponse fut : Non, mais nous sommes convaincus que les Russes dépensent plus que nous pour le développement de l'aéronautique par rapport à leur produit national.

Monsieur le Président, j'ai été fortement impressionné par le fait que le budget de la N.A.S.A. est aussi élevé que le budget national des Pays-Bas.

Nous ne pourrions atteindre de telles dimensions qu'en nous unissant.

Ici et là en Europe on redoute le « business » américain et la « bigness » américaine.

Monsieur le Président, je tiens ici à mettre en garde contre la peur, qui n'est jamais bonne conseillère. A y regarder de près, et je reviens à une opinion que j'ai déjà exprimée, tout ce qui nous fait peur ne peut que nous amener à rassembler nos forces. En effet, si cette peur est justifiée, nous ne pourrions en venir à bout qu'ensemble. Si donc on redoute l'influence économique américaine, si on s'inquiète de la fuite des cerveaux, peut-être non sans raison sur ce point comme sur celui de l'écart technologique, ne serons-nous pas nécessairement poussés à nous unir, à bâtir à plus grande échelle, enfin à rattraper les pays qui nous ont devancés?

On fait souvent aussi un reproche politique à la Communauté dans le monde. Je parle en termes politiques. A propos de l'entente atlantique que nous avons toujours soutenue au Parlement européen, on entend parfois le reproche suivant à l'adresse des Américains : les États-Unis visent actuellement à la détente, sans nous et par-dessus nous, un peu comme la France constitua jadis l'Union d'Utrecht aux Pays-Bas, mais sans les Néerlandais et par-dessus leurs têtes. C'est avec cette idée qu'on ajoute : les États-Unis recherchent sans nous la détente dans le monde, recherchons nous aussi la détente avec les Russes par nos propres moyens. Au fond, « chacun pour soi et Dieu pour tous ». Pourtant, ce dernier espoir pourrait bien se révéler vain.

A mon sens, la recherche isolée de la détente mondiale par chaque pays est une entreprise sans avenir, car tous ces pays sont trop petits pour agir isolément en ce sens. Nous en avons des exemples récents. Certains pays se sont tournés vers l'Union soviétique et dans la réponse de l'Union soviétique on a pu lire entre les lignes : vous êtes trop petits pour régler les affaires du

monde sur un pied d'égalité avec nous. Pourtant, il y avait là de grands pays, mais trop petits pour les Soviétiques.

Tous ces échanges solitaires, en roue libre, sont condamnés à l'échec et sans avenir. C'est apporter de l'eau au moulin de l'Union soviétique. On peut le lire dans un article récent de la *Pravda* reproduit ces jours-ci dans le *Figaro*. C'est apporter de l'eau au moulin des Soviétiques, qui suivent le principe cher aux Romains : « Divide et impera ».

Pourquoi les États-Unis recherchent-ils la détente pour leur propre compte? Parce que, pris séparément, aucun de nous n'est un partenaire valable. Ensemble, nous le serions. Nous avons souvent entendu dire que les États-Unis seraient trop heureux de pouvoir rechercher la détente avec nous.

Je crois que l'idéal est encore aujourd'hui de parvenir ensemble à la détente, du moins je le prétends, et je crois que la plupart de mes amis libéraux pensent comme moi. Cela vaut mieux que de voir les Américains agir de leur côté et les Européens du leur, selon le principe de la souveraineté nationale à la Bodin. Et qu'en reste-t-il?

Monsieur le Président, j'ai donné une série d'arguments pour démontrer que tous les griefs relatifs à la position de notre Communauté dans le monde se retournent contre nous. Si nous marchons la main dans la main, nous pouvons rendre vains tous les griefs que nous croyons devoir élever.

Après la macro-intégration, l'intégration mondiale, je passe maintenant, à la micro-intégration, sujet qui m'est cher. On a souvent invoqué « l'Europe des patries, l'Europe des nations, l'Europe des Européens ». Je trouve beaucoup plus important de créer une « Europe des citoyens », une « Europe pour tous les citoyens ».

Ceci m'amène à poser la question : Que perçoit de l'Europe l'Européen moyen? Il me semble qu'il vaut la peine de poser

la question. Aujourd'hui comme en d'autres séances, nous avons examiné de nombreuses affaires, mais que répondrait l'homme de la rue à Strasbourg et à Amsterdam, par exemple, si on lui demandait ce qu'il a compris de la technique d'association de M. Dehousse. Son intervention a été extrêmement précieuse aux juristes que nous sommes et j'ai beaucoup apprécié et hautement estimé d'autres interventions, mais les Européens, les hommes de la rue en sauront-ils beaucoup plus sur l'Europe que nous voulons bâtir?

Monsieur le Président, nous venons de rentrer de vacances. Pour l'Europe, les vacances sont parfois le creux de la vague. J'en veux pour preuve ce titre dans la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* : « Avez-vous quelque chose à déclarer à la douane? » Pendant nos vacances, nous voyons, en traversant nos pays, des files de voitures attendre sur des kilomètres aux frontières, malgré tout ce que nous faisons. On demande : « Haben Sie etwas zu verzollen » ou, s'il s'agit de Français et de Belges : « Rien à déclarer? », dans l'espoir qu'on ne déclarera rien. Les Néerlandais posent la question sur un ton un peu plus positif, dans l'espoir naturellement qu'il en sortira quelque chose.

Monsieur le Président, nous allons maintenant de l'union douanière vers l'union économique. Quand on rentre de vacances, on se demande : l'union douanière est-elle en réalité une union de douaniers et pour douaniers ou une union sans douaniers?

Je sais bien qu'un contrôle est évidemment nécessaire sur les mouvements de marchandises et j'ai entendu aux Pays-Bas un ministre dire qu'il était aussi nécessaire pour le droit d'enregistrement. Il semble également nécessaire pour les statistiques.

Revenons à l'Amérique. On y trouve la « purchase tax », qui frappe individuellement tous les États. On y trouve aussi des statistiques sur le commerce entre États, mais on n'y trouve pas de douaniers. Je tiens à soumettre ces faits aux réflexions de la Commission. Il est évident que nous verrons encore des douaniers pendant de longues années.

En 1911, mon grand-père — mes amis néerlandais le savent parce que je l'ai déjà raconté aux Pays-Bas — est allé d'Amsterdam à Istanbul sans aucun papier en poche et avec seulement 100 florins néerlandais. Partout, il s'est tiré d'affaire et rien ne lui est arrivé. Dernièrement, je suis allé d'Amsterdam à Paris — on n'a pas toujours besoin d'aller aussi loin qu'Istanbul — et on m'a interrogé cinq fois. Je ne sais pas si je donne l'impression d'être dangereux, Monsieur le Président, mais j'ai été interrogé par un gendarme aux Pays-Bas, un douanier en Belgique, un homme à l'insigne tricolore dans le train de Mons à Valenciennes et « tutti quanti ». Or, je suis Européen, je travaille à l'Europe, mais dans ces conditions ne peut-on se demander à quoi je travaille vraiment. Les douaniers allemands demandent toujours si on importe du tabac et du café, les Belges si on importe du beurre.

D'ailleurs, l'Europe ne marche que si ces messieurs ne font pas grève. Les Allemands emploient pour cela le joli mot de « Eifirstreik » (grève du zèle). Si ces messieurs font la grève du zèle, l'Europe est bien oubliée.

Il s'est produit naguère un curieux événement. Nombre de Néerlandais emportent une bouteille de genièvre quand ils vont en Belgique. J'ai entendu dire que lors de la dernière grève du zèle des douaniers belges, les bouteilles de genièvre s'étaient amoncelées à la frontière belgo-néerlandaise.

En tout cas, Monsieur le Président, cette situation est trop absurde pour pouvoir durer longtemps. La Commission de la C.E.E. et l'Assemblée peuvent être certaines qu'il y aura toujours des fonctionnaires qui chercheront à nous démontrer qu'il faut des douaniers, mais un jour viendra où l'Europe devra dire : les douaniers doivent rentrer chez eux. Il suffira d'avoir quelques douaniers aux frontières de l'Europe, de préférence coiffés d'un képi européen, d'un képi communautaire. J'espère qu'alors ils toucheront aussi des salaires communautaires, ce qui serait le mieux pour la Communauté.

Il serait bon aussi que la Commission de la C.E.E. examine ce que coûtent tous ces services douaniers et ce qu'ils rapportent lorsqu'il s'agit de prélever quelques cents ou quelques florins sur une bouteille de genièvre, et ne parlons pas du champagne.

Quel est au fond l'intérêt de tout cela? Ne devons-nous pas tôt ou tard y mettre fin?

Monsieur le Président, me voici parvenu à la conclusion de mon exposé. Je m'arrêterai encore un moment sur l'obligation faite à l'article 8 du traité d'Euratom, à savoir la création de l'université européenne que je considère comme un service rendu à la science européenne, si l'on songe à ce qu'écrit aujourd'hui Jean Fourastié dans le *Figaro* sous le titre : « La technostructure et ses lacunes. »

Cet écrivain a émis la pensée suivante qui est aussi en tous points la nôtre :

« Une des prises de conscience les plus décisives de la science contemporaine, c'est celle de l'autonomie, l'originalité de la personnalité de chaque être vivant. »

C'est dans cet esprit que je conclurai. Ce sera aussi pour moi un dernier hommage à M. Gaetano Martino à qui l'Université européenne était une idée très chère.

Le communiqué de la Conférence au sommet de Rome disait en conclusion qu'il fallait s'efforcer — je cite librement — de remettre en chantier la création de l'université européenne.

Cette question m'intéresse vivement et je serais très obligé à M. Rey, car je sais que la Commission d'Euratom, maintenant la Commission unifiée, s'en occupe, si, en sa qualité de chef de la nouvelle Commission unifiée, il pouvait nous faire une communication positive en la matière. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Mes chers collègues, au début de la séance, j'avais prié les orateurs qui désiraient intervenir aujourd'hui

d'hui et demain de bien vouloir s'inscrire au bureau A 70 jusqu'à la clôture de la séance.

Seize orateurs sont déjà inscrits pour demain matin.

Je rappelle que ceux qui désirent parler demain matin ou demain après-midi, le cas échéant, doivent s'inscrire ce soir. Après la levée de la séance, la liste des orateurs sera close.

La parole est à M. Triboulet, au nom du groupe de l'Union démocratique européenne.

M. Triboulet. — Monsieur le Président, mes chers collègues, le sujet des rapports qui nous sont soumis par M. Pedini et M. Haekkerup est un sujet double : d'une part, l'activité du Parlement européen, de mai 1966 à mai 1967; d'autre part, le premier bilan décennal de la Communauté européenne.

Dans tout cela, il m'appartient de faire la part de l'Union démocratique européenne, de présenter l'action d'un groupe dont j'ai, il y a bien des années, avec Michel Debré, connu les débuts difficiles et qui, depuis, est apparu dans ces Assemblées — j'en ai eu des échos hier — quelquefois comme une minorité, mais une minorité agissante.

J'espère qu'à la fin de cet exposé j'aurai démontré que la situation a quelque peu évolué et qu'en vérité, dans nos Assemblées européennes, la majorité et la minorité se sont, sur bien des points, heureusement rejointes.

Le Parlement européen d'abord, son action pendant un an.

Notre collègue M. Pedini y a consacré cinquante pages, double colonne, sur les soixante-quatre que contient son rapport. Par-là même cette Assemblée — à laquelle j'appartiens de nouveau depuis quelques mois seulement — donne au Conseil de l'Europe une idée extrêmement flatteuse de l'activité et du zèle du Parlement européen.

Sur tous les sujets on trouve des questions, des propositions, des rapports, des débats, des résolutions. Je me bornerai, en ce qui me concerne, à prendre dans tout ce travail parlementaire deux sujets essentiels où le groupe de l'Union démocratique européenne a joué un rôle particulièrement actif : l'Europe agricole, d'un côté, l'aide aux pays en voie de développement, de l'autre.

Sur l'Europe agricole, M. Pedini écrit :

« C'est ainsi qu'un État membre a pu affirmer non sans raison que la politique agricole commune n'aurait guère pu progresser comme elle l'a fait si cet État n'avait souligné, en recourant à des moyens politiques, l'intérêt qu'il portait à la réalisation d'un marché commun agricole. »

On a reconnu la France dans cet « État membre ». Et les moyens politiques auxquels la France a recouru, c'est évidemment le président de la République et le gouvernement français qui les ont employés. Il est alors évident que le groupe de l'Union démocratique européenne a exercé dans les Assemblées européennes toute l'action possible en faveur de l'Europe agricole. Car, pour nous, c'était réaliser un élément essentiel de l'Europe vraie.

Quand je dis l'Europe vraie, l'Europe telle qu'elle est, vous reconnaissez bien la tendance essentielle de la pensée gaulliste qui est d'analyser les faits aussi exactement que possible et d'en tirer les conséquences pratiques aussi loin que possible. Car j'imagine l'étonnement discret d'un certain nombre de nos collègues, que j'ai bien connus il y a quelques années, fidèles tenants du libéralisme traditionnel, et qui voient jusqu'où l'Europe agricole nous conduit. S'ils sont membres du Parlement européen, chaque semaine ils reçoivent dans leur courrier une avalanche de règlements, relatifs aux prélèvements, aux restitutions, aux normes qui définissent dans le moindre détail les produits agricoles.

Nous voilà évidemment loin des traditions libérales.

Il a bien fallu organiser le marché européen agricole, avec beaucoup de difficultés, de précision et de soin, car le devoir

était là. Nos vieux pays européens ont une base agricole, historiquement et socialement dans chacun de nos États. L'importance politique des problèmes agricoles est énorme. Il fallait donc traiter ce problème. Puisqu'en matière agricole, les débouchés sont peu extensibles; il fallait bien s'inquiéter des quantités produites, établir des relations entre les quantités produites et les prix, bref organiser.

C'est ainsi que nous sommes entrés dans l'engrenage des prélèvements, des restitutions. Bon gré mal gré, tous nos collègues s'y sont engagés. J'ai assisté à la très intéressante session du Parlement européen du 19 juillet, au cours de laquelle furent discutés les prix agricoles. Une sorte d'unanimité s'est faite, à part, je crois, quelques réserves du groupe socialiste, pour demander une revalorisation des prix agricoles.

Nous avons travaillé sur le premier rapport agricole fait par la Commission européenne au Parlement européen, rapport extrêmement intéressant et qui mériterait certainement une large diffusion.

Quant à l'aide aux pays en voie de développement, elle répond aussi à une nécessité pour l'Europe.

L'Europe actuelle, telle qu'elle est, est une vieille Europe qui a colonisé — certains pays européens tout au moins — et, de toute façon, son influence reste mondiale.

Nous ne pouvons pas nous désintéresser des pays retardés. Je ne parle pas, bien entendu, de l'aide alimentaire. C'est un chapitre très particulier. On appelle cela une aide, mais c'est surtout un moyen d'écouler nos excédents. C'est une aide sans doute charitable à bien des égards mais qui va plutôt à l'encontre du développement, puisque le premier stade du développement consiste à se nourrir soi-même, par un effort personnel. Je parle donc de l'aide que nous essayons de fournir à un certain nombre de pays en voie de développement.

Sur ce point encore, l'Union démocratique européenne a toujours demandé que l'on étudie, que l'on analyse la situation des pays retardés.

Leur économie est évidemment agricole. Leurs produits essentiels, les matières premières dont ils vivent, ce sont des matières premières agricoles, dites produits tropicaux.

Nous constatons avec une certaine surprise que l'on cherche toujours à échapper à ces réalités.

C'est ainsi que la commission des relations extérieures du Parlement européen avait été saisie d'une communication de la Commission au Conseil, du 22 novembre 1966, dans laquelle il était question d'accorder aux pays en voie de développement des préférences tarifaires sur les produits finis et semi-finis.

Il n'a pas été difficile de démontrer — je l'avais fait au nom du groupe de l'U.D.E. — que dans ces pays en voie de développement, même les produits finis et semi-finis sont presque toujours des produits agricoles : du bois travaillé, de l'alimentation, des cuirs. Bien mieux, ces produits un tant soit peu élaborés ne représentent, dans la plupart de ces pays en voie de développement, qu'une part infime de leur revenu national, moins de dix pour cent. Leur revenu national est appuyé entièrement sur des produits tropicaux agricoles.

Pour la Côte-d'Ivoire, par exemple — pays dont la réussite est tout de même exceptionnelle — j'ai participé, en tant que membre du gouvernement français, aux études d'un plan de développement appuyé en partie et fort sagement sur des ressources propres. Or l'effondrement du cours d'un seul produit tropical suffisait à ruiner d'un seul coup toute cette planification, à rendre toute autre aide à peu près inutile. Aussi sommes-nous revenus à l'organisation des marchés agricoles et, cette fois, tropicaux. C'est là le problème. C'est avec joie que nous voyons nos collègues, réticents, au début, au nom du libéralisme, prendre conscience de plus en plus clairement de la nécessité pour le Par-

lement européen de s'intéresser aux accords mondiaux sur les grands produits agricoles dont certains intéressent les pays en voie de développement : céréales, élevage bovin et sucre surtout. On annonce une Conférence mondiale sur le sucre. C'est un élément très important dans l'organisation des marchés agricoles européens et tropicaux.

Nous avons principalement donné l'exemple. La Communauté économique européenne a signé une convention à Yaoundé — j'ai eu l'honneur de la signer au nom de la France — avec un certain nombre d'États en voie de développement. 250 millions de dollars sur un total de 750 millions de dollars sont destinés à stabiliser les cours des produits tropicaux et à diversifier les cultures. 500 millions de dollars vont à des aides fort bien étudiées du Fonds de développement européen. Je félicite, à cet égard, la Commission et notamment M. Rochereau qui se dévoue depuis plusieurs années à cette tâche.

Aussi le groupe de l'Union démocratique européenne s'associe-t-il entièrement aux déclarations de M. Pedini selon lesquelles :

« l'association de la Communauté économique européenne et des États africains et malgache apparaît aujourd'hui, dans le monde, comme la forme la plus globale et la plus moderne d'organisation des rapports d'intégration entre pays hautement industrialisés et pays en voie de développement ».

Monsieur le Président, mes chers collègues si j'ai choisi ces deux sujets, Europe agricole et aide aux pays en voie de développement, parmi toute l'activité parlementaire de l'Assemblée européenne depuis un an, c'est parce qu'ils me semblent bien illustrer notre conception de l'Europe.

Nous croyons en une Europe qui va de façon réaliste au fond des choses, qui nécessite l'organisation, qui entraîne des décisions et des réalisations. Il y a quelques années, certains collègues semblaient concevoir une Europe limitée aux échanges industriels,

inspirée par un libéralisme presque total, avec une autorité supranationale, certes — c'est ce qu'ils réclamaient — mais une autorité soucieuse de ne pas intervenir et de « laisser faire, laisser passer ».

Une évolution très heureuse s'est produite, nous semble-t-il. C'est ainsi que M. Pedini s'est permis, dans son rapport, de critiquer même le Kennedy round en indiquant qu'à son avis cette négociation était incomplète, qu'elle ne traitait que des problèmes douaniers. Il considère que les grands problèmes économiques du monde sont beaucoup plus larges et qu'il faut aller beaucoup plus loin. M. Pedini a été jusqu'à écrire : Même dans une économie libérale, la programmation est une nécessité.

Ainsi donc, l'Europe que l'on a faite, que vous avez faite, Mesdames, Messieurs, que vos gouvernements ont faite, c'est l'Europe que nous avons toujours souhaitée. C'est l'Europe véritable. La Communauté économique européenne est un grand succès. Cela est certain. M. Rey, dans son intervention fort réaliste d'hier, et qui n'était animée d'aucune emphase, a pu dire que le monde entier se préoccupait de ses relations avec la Communauté économique européenne. C'est donc bien la preuve qu'elle est un succès. Dans son rapport, M. Pedini dit que les objectifs importants qui ont été atteints l'ont souvent été avant la fin de la période de transition prévue. Les objectifs d'intérêt commun qui n'étaient ni prévus ni proposés dans les traités ont même été réalisés ou sont en voie de l'être.

Dans son intervention orale, M. Pedini a cité des chiffres extrêmement favorables montrant le succès de la Communauté économique européenne.

Aussi le groupe de l'Union démocratique européenne se félicite-t-il de ce succès pratique de l'Europe et souhaite-t-il même que l'Europe aille plus loin, aille de l'avant.

M. Haekkerup a dit tout à l'heure que le plus difficile restait à faire. Oui! nous pensons qu'il faut entrer dans une activité éco-

nomique et sociale plus profonde, et la fusion des exécutifs, la fusion des traités peut marquer une étape dans cette voie.

M. de Lipkowski, hier, répondant à M. Rey au nom de notre groupe, a bien dit que nous encourageons la Commission à user de son droit d'initiative pour aller même au-delà du traité, notamment pour l'organisation industrielle et la recherche.

Mais j'arrive à ma conclusion. Quel est le point de friction? C'est la méthode pour aller de l'avant qui a été ou qui sera employée dans les circonstances actuelles. C'est le seul sujet de désaccord qui puisse apparaître entre nous et d'autres fractions politiques.

Sur les objectifs politiques de la Communauté économique européenne qu'a cités M. Pedini, c'est-à-dire « la réalisation d'une politique commune dans les divers domaines et consolidation de la capacité d'action de la Communauté », nous sommes entièrement d'accord et personne dans ces Assemblées ne peut contester que depuis dix ans notre groupe, notamment, a travaillé de son mieux à hâter la réalisation de la Communauté économique européenne.

Mais on nous objecte : vous n'êtes pas favorables, dans l'état actuel des choses, à la supranationalité alors que, pour nous, des autorités supranationales pourraient seules assurer le progrès de l'Europe. J'avoue que ce débat me paraît un débat oratoire, essentiellement verbal, fait de « paroles verbales », comme on dit. Oui, il me semble qu'il y a là beaucoup de mots et pas tellement de substance.

Car quels sont les plus ardents défenseurs de la supranationalité? Ce sont, la plupart du temps, ceux qui manifestent le libéralisme le plus absolu et qui dans les négociations pratiques, sont souvent les partenaires les plus difficiles pour consentir certains sacrifices et aboutir à des réalisations pratiques par concessions réciproques.

Si bien que nous retrouvons l'observation que j'ai déjà faite. L'Europe, à dire vrai, pourrait déjà être supranationale; des fonctionnaires supranationaux pourraient déjà se substituer à certaines décisions gouvernementales s'il s'agissait seulement d'une sorte de zone de libre échange ayant uniquement des problèmes douaniers à traiter.

Mais ce n'est pas cette Europe-là qui s'est faite et, par suite, ce n'est pas la méthode supranationale que l'on a pu appliquer. Car, dès qu'il s'agit d'aller au delà des accords douaniers, d'intervenir dans la politique de chacun de nos États, d'organiser les productions, de fixer des prix, d'organiser les échanges, d'harmoniser les impôts — M. Haekkerup citait très justement ce qui a été fait en faveur de la généralisation de la taxe sur la valeur ajoutée — dès qu'il s'agit d'élaborer un droit communautaire touchant à chacun de nos droits nationaux, ce droit communautaire que réclamait M. Pedini tout à l'heure, alors la chose est claire : ou bien on obtient l'accord des gouvernements, ou bien on ne fait rien du tout! M. Pedini l'a constaté expressément dans son rapport. Il a déclaré que si l'on a pu hâter les échéances et dépasser les objectifs, c'est par suite de ce qu'il appelle un « dynamisme de convenance », il précise qu'il entend par là l'assentiment des six États. Il ajoute qu'il n'y a eu progrès du Marché commun que l'orsqu'un intérêt commun a été reconnu par les six gouvernements.

A cet égard, un débat s'est institué hier entre M. Rey et notre collègue M. Furler, dont j'ai eu l'occasion, bien souvent, d'admirer le beau talent, lorsqu'il était président de la première Assemblée de la C.E.C.A., et que j'ai entendu tout à l'heure avec grand plaisir.

M. Furler, qui avait entendu M. Rey déclarer : « Mon grand souci est d'être d'accord avec les gouvernements... », lui a répondu : « Mais non, voyons, appuyez-vous sur les seuls traités; que la Commission se méfie des contacts avec les gouvernements, qu'elle garde son indépendance ». Par un paradoxe étrange, je voyais ainsi M. Furler prendre cette sorte d'attitude de splendide

isolement que l'on reproche, à tort je pense, précisément au général de Gaulle. Il voulait que la Commission se tienne à l'écart des gouvernements. Il y a là une sorte de position de tout ou rien : périsse plutôt l'Europe, mais que soient saufs les principes. Position extrêmement dangereuse!

Et nous avons infiniment aimé la réponse du président Rey, qui s'est contenté de rappeler : Mais M. Mansholt, pour réussir l'Europe agricole, n'a pas fait autrement! M. Mansholt n'aurait jamais pu contribuer à la réussite de l'Europe agricole s'il n'avait pas eu le souci constant de rendre visite aux gouvernements pour harmoniser leurs points de vue. Moi-même, ajoutait M. Rey, avant les négociations Kennedy, j'ai été d'État en État pour m'efforcer de mettre les gouvernements d'accord. Sans cela je n'aurais pas réussi ». Il a précisé que, à la tête de la Commission, il avait bien l'intention de continuer les mêmes pratiques. Nous l'en félicitons.

Nous avons constaté d'ailleurs, qu'au fond, chacun se résigne à cette méthode pragmatique qui consiste à n'avancer qu'en s'assurant préalablement pour toute solution pratique, de l'accord des gouvernements. M. Haekkerup également nous a déclaré que le plan Fouchet lui paraissait parfaitement acceptable, comme premier pas ajoute-t-il. Là, je pense qu'il s'est trompé. Le plan Fouchet constituerait un nouveau pas après les nombreux pas déjà accomplis pour réaliser le succès de la Communauté économique européenne. Il s'agirait d'un nouveau pas politique qui permettrait certainement d'avancer dans la longue marche entreprise.

Bref, je pense que M. Pedini a eu raison d'intituler un des chapitres : « La raison du succès : le caractère politique de la Communauté ». Cela veut dire qu'elle s'est faite de façon réaliste, efficace et pratique, appuyée sur l'accord unanime des gouvernements.

Si bien que l'Union démocratique européenne n'éprouve absolument plus le sentiment d'être une minorité doctrinale. Nous avons le sentiment simplement, de traduire dans nos dis-

cours ce qui se fait en réalité, avec l'accord de vous tous, Messieurs, avec votre immense majorité et j'allais dire votre unanimité.

Depuis dix ans, vous aidez vos six gouvernements et la Commission à bâtir vraiment l'Europe!

C'est au travers des mêmes difficultés, inhérentes à nos vieilles civilisations nationales, mais en même temps par la même unanimité et par les mêmes méthodes que nous achèverons heureusement notre œuvre, celle que nous souhaitons et espérons et à laquelle nous travaillons depuis longtemps, l'Europe unie, fidèle à ses traditions les plus vénérables, mais forte, dynamique, éternellement jeune. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Bohman.

M. Bohman. — (*E*) Comme M. Haekkerup le souligne au chapitre III de son très intéressant rapport, on peut se demander si la tentative faite aujourd'hui par la Grande-Bretagne et quatre autres pays, membres de l'A.E.L.E., pour entrer dans la Communauté aura plus de succès que la précédente. Je n'ai pas l'intention d'en discuter mais ce qui est intéressant du point de vue suédois, c'est la déclaration explicite de M. Haekkerup selon laquelle l'élargissement de la Communauté ne pourrait pas se faire par l'association d'autres pays.

La formule de l'association ne peut convenir ni à la Grande-Bretagne, ni à la plupart des autres pays hautement industrialisés de l'A.E.L.E. Je pense, comme notre rapporteur, que l'on ne peut attendre d'aucun pays européen développé qu'il accepte l'intégration économique avec la Communauté sans une forme quelconque de participation à l'élaboration des décisions de cette dernière. A ce propos, il y a plusieurs raisons d'examiner la position suédoise et les possibilités de la Suède de contribuer à l'élargissement des Communautés européennes.

Nous sommes tous conscients, je pense, du fait que la demande d'adhésion au Marché commun déposée par la Suède

en juillet dernier, a embarrassé Bruxelles parce qu'elle ne mentionnait pas l'article du traité de Rome en application duquel cette demande était faite. En présentant à la Commission européenne la candidature de son pays, l'ambassadeur de Suède a toutefois souligné que son gouvernement ne souhaitait, pour sa part, exclure aucune des formes prévues par le traité de Rome pour la participation à une C.E.E. élargie. Lorsque l'on considère qu'il y a six ans, la demande suédoise d'ouverture de négociations visait expressément à une association économique entre la Suède et la Communauté européenne, il semble tout à fait compréhensible qu'aujourd'hui, l'Europe demande si, et dans quelle mesure, la Suède a changé d'avis.

Dans ce contexte, il me paraît tout à fait naturel de présenter mes vues sur cette situation extrêmement importante pour mon pays. Je tiens toutefois à souligner que, ce faisant, je parlerai en tant que parlementaire membre du parti conservateur et non pas en tant que représentant du gouvernement suédois. Bien qu'il existe aujourd'hui dans tous les partis démocratiques de mon pays un vaste courant d'opinion selon lequel la Suède doit jouer son rôle parmi les autres démocraties dans une Europe économiquement intégrée, des nuances subsistent encore quant aux moyens les plus appropriés pour négocier avec la C.E.E. Ces nuances découlent évidemment de la nécessité de mener une politique de neutralité. Comme vous le savez sans doute, l'ambassadeur suédois, en remettant notre requête, a souligné que le facteur déterminant pour le gouvernement suédois est que cette politique de neutralité demeure inchangée et que les exigences particulières découlant de cette politique puissent être satisfaites.

Je voudrais tout d'abord insister sur le fait qu'en raison de sa position géographique et de traditions et expériences datant de plus d'un siècle, la politique extérieure de la Suède est fondée sur sa détermination de n'entrer dans aucune alliance de grandes puissances afin de pouvoir rester neutre en cas de guerre. Pour pouvoir mener cette politique extérieure indépendante, nous devons maintenir une défense nationale puissante. Mais ce n'est pas tout. Notre économie doit, elle aussi, être suffisamment forte

pour nous permettre de payer le coût élevé de cette défense, mais aussi de suffire à nos besoins en cas de guerre.

Notre neutralité ne jouit pas d'une garantie internationale et ne repose pas sur un traité avec un autre pays. C'est à la Suède qu'il appartient exclusivement de décider du contenu et des limites de sa neutralité. A cet égard, toutefois, notre liberté d'action politique est limitée. Et nous nous trouvons là devant la troisième condition préalable, plus difficile à définir et à délimiter de notre politique extérieure. Nous l'appelons parfois la question de la crédibilité. Autrement dit notre politique déclarée de neutralité ne serait pas d'une grande valeur si, sur le plan politique, la Suède se comportait de telle manière que nos aspirations à la neutralité puissent être sérieusement mises en doute par les autres États.

Afin d'éviter que l'étranger perde confiance dans la continuité de la politique suédoise à cet égard, il importe que cette politique soit compatible avec nos assurances. Même si, comme je l'ai fait remarquer, il appartient entièrement à la Suède de décider de sa politique extérieure, il pourrait être difficile de définir avec précision où ces limites doivent être tracées. Nous devons néanmoins le faire dans plusieurs situations internationales et, dans ces situations, nous ne pourrions en aucun cas accepter que d'autres États essaient de nous influencer.

Pour illustrer ces problèmes de délimitation, je voudrais vous rappeler que mon pays a déclaré qu'il n'était pas neutre sur le plan idéologique. Étant l'une des plus anciennes démocraties d'Europe, la Suède est étroitement liée aux démocraties européennes. Nous sommes toujours prêts à le répéter, même si cela ne suscite pas des réactions positives en dehors du monde démocratique.

Par tradition, la Suède coopère étroitement avec les autres pays nordiques. Nous nous efforçons, surtout dans le cadre du Conseil nordique, de renforcer cette coopération dans les domaines économique, juridique, social et culturel. Après la création de

l'A.E.L.E., cette coopération s'est encore resserrée et les économies des pays nordiques sont aujourd'hui intégrées à un point tel qu'il nous paraît impensable à nous autres Suédois — et, je l'espère, à nos amis des autres pays nordiques — de revenir à l'état de choses antérieur.

Cette vaste coopération joue un rôle considérable dans la politique extérieure suédoise, en dépit du fait que la Norvège et le Danemark sont membres de l'O.T.A.N. et que la Finlande a conclu un traité de défense avec l'Union soviétique.

Au centre des discussions qui se déroulent actuellement dans notre pays se trouve la question de savoir si la politique suédoise de neutralité pourrait être sauvegardée au cas où nous signerions le traité de Rome. La réponse dépend dans une grande mesure de la question de savoir si l'Europe accepterait que la Suède participe à l'intégration européenne tout en conservant sa politique de neutralité. C'est pour cette raison qu'en présentant sa demande l'été dernier, le gouvernement suédois a exprimé « l'espoir que les possibilités et les problèmes qui se présentent à ce propos seront éclaircis au cours des négociations dont l'ouverture vient d'être demandée ».

Du côté suédois, on estime qu'il serait d'un grand intérêt pour l'Europe que la Suède continue à avoir une politique extérieure indépendante. Il est vrai qu'autrefois on entendait souvent exprimer que, par sa politique, la Suède se plaçait en dehors de la solidarité européenne et ne contribuait pas à la construction et à la défense de l'Europe. Cette opinion n'a plus cours aujourd'hui. On s'accorde au contraire à reconnaître que, par sa position géographique et par son indépendance, la Suède peut apporter une contribution réellement positive à la paix et à la détente dans l'Europe du Nord comme dans l'ensemble de l'Europe. En d'autres termes, c'est un avantage pour notre continent que la Suède puisse poursuivre sa politique extérieure actuelle.

Ne serait-ce que pour cette raison, la Communauté européenne aurait dû déférer au désir de la Suède d'obtenir, lors de

son adhésion éventuelle au traité de Rome, des clauses sauvegardant sa politique de neutralité. L'Europe aurait également grand intérêt, sur le plan économique, à donner à la Suède la possibilité de participer aux activités d'intégration. Bien que la Suède ne soit pas un grand pays, elle présente néanmoins de l'importance pour l'économie européenne, et, les pays nordiques, en tant que groupe, en présentent encore davantage. Ces dernières années, le volume des exportations de la C.E.E. vers les pays nordiques a été presque égal à celui des exportations de la C.E.E. vers les États-Unis. Les unes ont parfois dépassé le volume des autres et inversement, mais dans l'ensemble elles se sont situées au même niveau.

L'année dernière, les pays du Marché commun ont vendu pour 3,6 milliards de dollars de marchandises aux pays nordiques, alors que pendant la même période, leurs exportations vers l'Europe de l'Est et vers l'Amérique latine se sont élevées respectivement à 1,6 milliards et 1,8 milliards de dollars. Ces chiffres montrent que les échanges entre le Marché commun et les pays nordiques sont plus importants que le commerce total de la C.E.E. avec l'Europe orientale et l'Amérique latine.

La conclusion à tirer de toutes ces considérations est que les pays du Marché commun devraient avoir un intérêt réel à faciliter l'entrée de la Suède et donc à lui offrir des clauses qui lui permettent de poursuivre sa politique de neutralité. Je voudrais rappeler qu'à cette condition, conformément à la demande déposée en juillet de cette année, la Suède est prête à accepter de devenir membre à part entière de la Communauté.

La position suédoise actuelle se fonde, bien entendu, sur notre propre interprétation du traité de Rome, mais aussi sur l'application qu'il a reçue dans la pratique. L'accord dit de Luxembourg et le développement général de la politique commerciale en Europe ont été significatifs. Si les efforts vers une coopération politique plus étroite à l'intérieur du Marché commun étaient intensifs et dépassaient le traité de Rome, la participation suédoise serait naturellement rendue plus difficile. Mais ce n'est

pas de cette vaste coopération politique que nous discutons aujourd'hui, mais bien de la question de la signature du traité de Rome par la Suède — et par d'autres pays de l'A.E.L.E.

A mon avis — et je rappelle que je parle seulement en mon nom personnel et en tant que représentant du parti conservateur suédois — le traité de Rome ne contient aucune disposition qui empêche l'adhésion de la Suède si elle est accompagnée de clauses sauvegardant sa neutralité. En faisant cette déclaration, j'attache une importance particulière aux articles 110 et 224 du traité de Rome. Les principes fondamentaux énoncés à l'article 110 concernent une politique visant au développement harmonieux du commerce mondial ; ils empêchent, par exemple, l'adoption de décisions majoritaires qui pourraient tendre à utiliser les échanges commerciaux à des fins militaires ou stratégiques. L'article 224 présuppose que les États membres ont, en cas de guerre ou de tension internationale constituant une menace de guerre, droit à cette liberté d'action qui devrait être accordée à un État neutre comme la Suède.

J'espère avoir suffisamment montré qu'il est manifestement de l'intérêt de la Suède et de l'Europe que les négociations de Bruxelles aboutissent et permettent ainsi à la Suède neutre de participer pleinement à l'élargissement futur de la Communauté européenne. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cousté.

M. Cousté. — Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations sur le rapport, remarquable à mon sens, de M. Haekkerup. Je les centrerai sur ce qui me paraît être dit de la façon la plus originale et la plus claire.

En effet, M. Haekkerup écrit textuellement ceci :

« Sur un point important, la situation est devenue beaucoup plus simple qu'elle ne l'était en 1957 : il est généralement reconnu qu'aujourd'hui, la Communauté européenne représente le noyau de la future union économique — et politique — de l'Europe. »

Nous pouvons rappeler les décisions prises, dans le même sens, l'année dernière par l'Assemblée de l'U.E.O. et l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe avec laquelle nous siégeons aujourd'hui. M. Haekkerup ajoute :

« Il y a dix ans, l'on se proposait « d'absorber » la Communauté économique européenne dans une zone de libre-échange élargie. Il est désormais admis que la Communauté économique finira par « absorber » l'Association européenne de libre-échange, quelles que soient les solutions qui pourront être adoptées pour chacun des Sept pris individuellement. »

Ceci, vous me permettez, Monsieur le Président, mes chers collègues, de vous le dire, me rappelle des discussions que j'avais, lorsque je me trouvais non pas au banc où je suis aujourd'hui, mais derrière, lorsque je siégeais à titre consultatif, comme représentant de l'Assemblée mondiale de la jeunesse auprès du Conseil de l'Europe.

Avec mes amis danois, suédois, anglais, de l'Assemblée mondiale de la jeunesse, je discutais des mérites de l'une et de l'autre formule.

J'étais en faveur de la Communauté économique européenne. Eux me disaient : « mais non, elle sera protectionniste, ce ne sera pas une bonne chose... ». Or, c'est la Communauté économique européenne qui, finalement, à travers le Kennedy round, donne à l'Europe le tarif extérieur commun le plus bas de tous les pays industriels du monde.

Mes amis me demandaient : « Comment peut-on accepter cette intervention, ces liens spéciaux avec les pays d'Afrique, d'outre-mer ? » Or, finalement, tout le monde reconnaît que l'efficacité non pas seulement de l'aide financière, par les investissements, mais de l'aide par les débouchés sur une zone hautement industrialisée et à pouvoir d'achat élevé, est la solution pour les pays d'outre-mer et en voie de développement.

Je me souviens encore que mes interlocuteurs ne comprenaient pas ce souci d'harmonisation des législations, de mise en place des politiques communes. Cependant qu'avons-nous fait dans ces dix ans? Nous avons établi la base, et nous voyons fonctionner le plus compliqué, c'est-à-dire la politique agricole commune.

Chacun sait, par comparaison, quand on regarde le monde, que très précisément les problèmes agricoles constituent partout les problèmes les plus difficiles, même dans une économie planifiée comme l'est celle de l'U.R.S.S.

C'est pourquoi, je vous l'assure, si nos amis de cette Assemblée mondiale de la jeunesse lisaient ce texte écrit par un Danois, un membre de l'Association européenne de libre-échange, ils s'écrieraient : Quel chemin parcouru! Mais alors je dirai la même chose.

Pourquoi ce même ami et même collègue a-t-il fait dans son intervention de tout à l'heure tant d'efforts en vue de définir la nécessité de l'élargissement? Parce qu'il y a eu succès de la Communauté, bien sûr.

Ayant l'habitude de parler franchement avec mes amis — c'est comme cela qu'on fait progresser les solutions aux vrais problèmes — je voudrais être certain que l'élargissement souhaité ne soit pas un préalable pour empêcher que la Communauté européenne, la Commission unifiée, le Conseil, les institutions du traité de Rome, ne fonctionnent et n'aillent vers le progrès.

Il ne faut pas, en un mot, qu'il y ait là une sorte d'élargissement pour l'élargissement que l'on voudrait en tant que tel.

Il n'y a là qu'un moyen finalement. Ce qu'il faut, ce sont des politiques.

C'est à cet égard qu'il faut souligner à mon sens, l'importance, pour la Communauté, après ces dix ans de succès, de réaliser

dans les dix ans qui suivent de nouveaux progrès dans les domaines où nous avons pris un certain retard. Nous ne pouvons pas concevoir une union douanière pratiquement parfaite, alors qu'il n'existe pas encore d'union économique harmonisée par rapport à cette union douanière. Rattrapons alors les retards dans la politique des transports, dans la politique commerciale commune à l'égard du reste du monde, dans la politique sociale. L'Europe ne peut être autre chose qu'un grand succès pour les hommes. C'est également le cas, permettez-moi de vous le dire, dans le domaine de la politique industrielle, de la politique régionale — comme cela était indiqué — mais également dans la politique de l'énergie et singulièrement de l'atome et de la recherche. Il nous faut aussi — parce qu'il faut voir plus loin que l'événement immédiat et les décisions nécessaires à notre Communauté des Six — une politique monétaire et plus encore une Europe politique.

Il faut saisir la chance qui réside dans la rencontre de Rome, à l'occasion du dixième anniversaire de cette Communauté, en tirer la substance — qui que nous soyons, à l'échelon gouvernemental, à l'échelon de la Commission comme au plan de l'opinion publique que nous représentons — afin de tout faire pour que justement l'Europe politique ne demeure pas un rêve, mais devienne une réalité au moins dans les domaines de la politique étrangère et de la défense.

J'ajouterai, en terminant cette intervention, qu'il nous faut une politique pour la jeunesse. C'est une tâche pour la Commission et le Conseil de ministres, mais notre Parlement devra y veiller. C'est, en tout cas, ce que nous avons à retenir aujourd'hui comme première conclusion. (*Applaudissements.*)

3. Ordre du jour de la prochaine séance

M. le Président. — La liste des orateurs de ce jour étant épuisée, la suite du débat est renvoyée à demain.

Le secrétariat me communique la liste des orateurs inscrits pour demain.

Ce sont MM. Rodgers, Gustafson, Sandys, Dequae, Moreau de Melen, Max Weber, de la Vallée Poussin, Oele, Housiaux, Blumenfeld, Moe, Gulek, Edwards, Peel, Erling Petersen, Vos, Jannuzzi et Schulz.

Bien entendu, peuvent s'inscrire les membres de la Commission des Communautés européennes qui le désirent. M. Jean Rey est déjà inscrit.

Personne ne demande plus à s'inscrire?...

Je prononce la clôture des inscriptions.

La prochaine séance aura lieu demain vendredi 22 septembre, à 10 heures et à 15 heures.

La séance est levée.

(La séance est levée à 18 h 55.)

DEUXIÈME SÉANCE

VENDREDI 22 SEPTEMBRE 1967

PRÉSIDENCE DE SIR GEOFFREY DE FREITAS

**Président de l'Assemblée consultative
du Conseil de l'Europe**

La séance est ouverte à 10 heures.

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. Suite de l'échange de vues

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite de l'échange de vues entre les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et les membres du Parlement européen.

Je rappelle que la liste des orateurs, a été close hier soir. La liste de ce jour comporte 18 orateurs inscrits ainsi que M. Jean Rey, soit au total 19 orateurs sans compter les rapporteurs et les membres de la Commission qui voudront faire usage de leur droit de réponse.

Malgré tout l'intérêt du thème de cette année, je suis obligé de prier tous les orateurs d'être aussi brefs que possible afin de nous permettre de terminer nos travaux à une heure raisonnable.

La parole est à M. Rodgers.

M. Rodgers. — (E) En tant que premier orateur britannique à intervenir dans ce débat, je suis tenté de m'engager à fond dans une discussion générale sur la Grande-Bretagne et l'Europe, à la lumière de la demande britannique d'adhésion à la Communauté. Cette tentation est encore renforcée par la déclaration faite mercredi par M. Jean Rey sur l'attitude de la Commission à l'égard de l'ouverture des négociations. Pourtant j'y résisterai. Mon collègue, Lord Chalfont, s'adressera mardi à l'Assemblée du Conseil de l'Europe. Il vaut mieux que je n'anticipe pas sur ce qu'il dira.

Aussi prendrai-je comme point de départ les sages réflexions que M. Pedini a faites au chapitre III de la partie politique de son rapport. J'ai noté sa remarque sur la nécessité constante de « chercher des voies qui conduisent les Européens à l'unité d'action politique ». J'ai aussi relevé ce qu'il dit en passant des relations de l'Europe avec les États-Unis. C'est à ce dernier point des relations avec l'Amérique que je bornerai mon propos.

Dans un discours que j'ai prononcé en avril devant l'Assemblée consultative, j'ai dit que la question des relations de la Grande-Bretagne avec les États-Unis a conduit certains de nos amis du continent à s'interroger sur la solidité de notre engagement à l'égard du Marché commun. Je reconnaissais ensuite qu'en Grande-Bretagne nous avons nous-même « souvent exagéré l'importance de nos relations avec l'Amérique ». Je faisais valoir qu'en pratique, nos liens avec les États-Unis « ne nous empêcheraient pas d'être des partenaires européens absolument sincères ».

Les relations d'un pays européen et d'une Europe unie avec l'une des grandes puissances sont un thème légitime de discussion. Nous allons examiner ces relations en détail et réfléchir à la signification qu'elles ont pour nous. Il est bon de le faire au Con-

seil de l'Europe comme ailleurs. Tout ce que je demande, c'est que la question soit examinée sans passion. S'il est absurde de parler de liens spéciaux entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, il est non moins absurde de prétendre que le maintien de relations étroites avec l'Amérique du Nord est le propre de la Grande-Bretagne.

Le fait est que tous les pays d'Europe occidentale entretiennent avec les États-Unis des relations pratiques fondées sur l'histoire et l'intérêt national et qu'aucun d'entre eux ne tirerait profit d'une rupture de ces liens. Je décèle parfois un anti-américanisme immérité et irraisonné dans les discussions sur les rapports de l'Europe avec l'Amérique du Nord. Mais tout compte fait, je ne crois pas vraiment qu'aucun de nous veuille que le slogan « U.S. Go home » soit griffonné sur tous les murs d'Europe.

N'oublions pas que les Nord-Américains, contrairement, par exemple, aux Asiatiques et aux Africains, sont essentiellement le produit de la culture européenne. Si la langue anglaise prédomine en Amérique du Nord, toutes les nations d'Europe ont cependant apporté leur propre contribution : les Français au Canada, les Italiens à New York, les Allemands en Pennsylvanie. De temps en temps, il a pu nous arriver de rechigner devant une culture qui nous a semblé abâtardie en nous revenant d'Outre-Atlantique. Pourtant, les pays d'Europe ont rarement hésité à tirer parti de la générosité des États-Unis en matière culturelle. Nous avons tous profité des fonds de *counterpart* qui ont servi à financer des échanges en matière d'éducation. Nous avons profité des travaux accomplis par les grandes fondations américaines, Ford, Carnegie, Rockefeller, et de leur action en faveur du patrimoine culturel commun de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Dans le besoin, les institutions et les hommes de tous nos pays se sont volontiers tournés vers ces fondations. Cependant, c'est dans le domaine économique que la nature de nos relations apparaît le plus clairement.

J'ai été frappé par la description faite par M. Pedini, selon laquelle la Communauté « n'est pas née comme un phénomène

autarcique, mais comme une structure économique commerciale ouverte sur le monde et visant les plus larges collaborations ». C'est exactement l'opinion que le gouvernement britannique se fait de ce que devront être les relations commerciales de l'Europe avec le reste du monde. Cela est vrai, ou plutôt reste vrai, pour le commerce avec les États-Unis et avec les pays en voie de développement.

Si — comme il fallait s'y attendre — ce sont les échanges intérieurs de la C.E.E. et de l'A.E.L.E. qui ont marqué le plus fort accroissement depuis la création de ces deux institutions, l'augmentation de leurs échanges avec les États-Unis a, elle aussi, été remarquable. De 1958 à 1966, les importations de la Communauté en provenance des États-Unis se sont accrues de 115 % et leurs exportations vers les États-Unis ont doublé. De 1959 à 1966, les importations de l'A.E.L.E. en provenance des États-Unis ont augmenté de 85 % et leurs exportations vers les États-Unis de 72 %.

Je suis certain que le succès de la négociation Kennedy, qui a abouti à la plus spectaculaire réduction des barrières douanières qui ait jamais été obtenue par une négociation commerciale, entraînera, comme le pense aussi M. Pedini, une collaboration encore plus étroite entre les grandes zones économiques. Naturellement, aux cours de ces négociations, tous les participants, y compris du Marché commun et nous-mêmes, ont cherché à obtenir les meilleures conditions possibles pour eux-mêmes. Le Royaume-Uni ne pouvait pas négocier comme s'il avait été déjà membre de la C.E.E. Cependant, à mon avis, le résultat des négociations est remarquable par le succès obtenu sur les questions où la position de la Grande-Bretagne et celle de la C.E.E. étaient très proches.

La Communauté actuelle est déjà la plus grande entité commerciale du monde puisque l'année dernière ses exportations ont à peu près égalé celles des États-Unis et que ses importations ont largement dépassé celles des États-Unis. L'entrée de la Grande-Bretagne augmentera davantage encore l'importance de la Com-

munauté dans la structure des échanges mondiaux. Nous pouvons envisager ensemble avec confiance l'établissement de relations commerciales avec les États-Unis, fondées sur une grande égalité et présentant un intérêt mutuel.

C'est aussi cet intérêt mutuel qui conditionne essentiellement l'attitude de l'Europe sur la question des investissements américains en Europe. La politique de tous les gouvernements britanniques consiste depuis la guerre à encourager les investissements américains en Grande-Bretagne, non pas sous forme d'absorptions financières, mais par la création d'usines en Grande-Bretagne, qui ont apporté leur expérience technique et créé des emplois intéressants. Les chiffres publiés par le ministère du commerce des États-Unis montrent qu'en 1963 et 1964, les investissements directs de l'industrie privée américaine dans la C.E.E. ont été quatre fois plus grands et en 1965, presque trois fois plus grands qu'en Grande-Bretagne. Ces investissements ont certainement contribué à la croissance économique de ces dernières années dans les six pays du Marché commun.

Dans le domaine de la défense, l'importance attachée en Europe occidentale aux relations avec les États-Unis varie naturellement selon les pays. Pourtant je suis sûr que la grande majorité d'entre eux pensent comme nous qu'il n'y a pas conflit entre leur politique en Europe et leur politique vis-à-vis de l'Alliance atlantique. Le premier impératif pour un pays ou un groupe de pays est la sécurité. J'ai noté que dans leur déclaration commune faite après la visite du chancelier fédéral allemand à Washington, le D^r Kiesinger et le président ont dit :

« Nous reconnaissons parfaitement que l'Europe et les États-Unis sont interdépendants pour leur sécurité. »

Mon gouvernement partage entièrement cette opinion. Nous pensons que la sécurité de l'Europe dépend du maintien de l'Alliance occidentale. Je crois que la plupart des pays d'Europe seraient du même avis.

L'important — j'y insiste — c'est que les relations en matière de défense ne doivent pas impliquer la domination des États-Unis ou la subordination de l'Europe. Au contraire, comme M. Harold Wilson l'a dit à l'Assemblée du Conseil de l'Europe en janvier, « loyauté ne doit jamais signifier servilité ».

Il ne m'appartient pas maintenant — d'autant plus, Monsieur le Président, que vous avez invité tous les orateurs à être brefs ce matin — de développer davantage ce thème des relations entre l'Europe et les États-Unis. Ce que je tiens simplement à dire, c'est que d'une part la Grande-Bretagne n'a pas de relations spéciales avec les États-Unis et que d'autre part, les autres pays d'Europe occidentale entretiennent des relations avec les États-Unis. Je ne crois pas que l'Europe voudrait qu'il en soit autrement.

Je me demande même s'il ne faudrait pas regarder l'envers du décor. Nous sommes obsédés par notre propre optique de ces relations et peut-être mon discours en est-il une nouvelle preuve. Mais quelle est l'attitude des États-Unis envers l'Europe? Ne devrions-nous pas craindre que dans quelques années, les Américains ne se retirent à nouveau derrière leurs frontières? Désirons-nous vraiment une Amérique isolationniste qui se lave les mains des événements du reste du monde?

Nous sommes tous ici engagés dans la construction d'une Europe plus unie. Nous autres Britanniques pensons que notre appartenance à la Communauté économique européenne fera faire un pas dans ce sens. M. Per Haekkerup, dans un discours subtil et étayé d'arguments solides, a dit aujourd'hui qu'une Communauté de dix nations aurait plus de poids qu'une Communauté de six nations. Regardons l'Amérique du Nord en ayant confiance en nous et conscience de notre force grandissante.

Je ne saurais croire qu'après mûre et sereine réflexion nous estimions que les États-Unis doivent renoncer à leurs responsabilités et à leurs obligations présentes. Il se peut qu'un jour l'Europe — et je pense ici à un Marché commun comprenant la

Grande-Bretagne et d'autres pays amis et alliés — s'efforce de persuader l'Amérique de rester.

J'ai brièvement examiné l'un des aspects des relations extérieures de l'Europe occidentale, tant en raison de son importance propre qu'en raison du malentendu concernant la position de la Grande-Bretagne. J'ai voulu montrer où nous en sommes et examiner si notre position est exceptionnelle. Pour terminer cependant, laissez-moi répéter que nous recherchons une coopération plus étroite avec l'Europe occidentale parce qu'elle est à la fois nécessaire et naturelle. Dans nos efforts pour nous joindre à la Communauté, nous ne sommes pas uniquement mûs par un calcul. Nous reconnaissons qu'il a fallu un acte de foi il y a dix ans pour créer la Communauté et qu'il faut maintenant un acte de foi chez ceux qui veulent y adhérer. Nous avons pris notre décision. J'espère que nous pourrions sans tarder rapprocher nos destinées. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Gustafson.

M. Gustafson. — (*E*) Le thème de notre débat porte également sur la question d'une coopération européenne plus efficace dans le domaine de la science et de la technologie. Cette question est en cours d'examen dans presque toutes les organisations internationales dont l'Europe fait partie. Deux clichés nouveaux, « l'écart technologique » et « l'exode des cerveaux », se sont imposés. Ils donnent l'impression que les États-Unis ont beaucoup d'avance sur nous et que l'Europe risque d'aggraver son retard.

A l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, nous avons eu, il y a quelques mois, un débat sur ce sujet avec les représentants du Congrès américain et nous continuerons nos travaux lorsque les résultats des études approfondies qui sont faites des deux côtés de l'Atlantique nous auront été communiqués. D'ores et déjà, pourtant, une chose est claire. Comme l'a montré hier M. Reverdin, président de notre nouvelle commission de la science et de la technologie, aucun pays d'Europe n'est assez

grand, à lui seul, pour rivaliser efficacement avec les États-Unis, et même la C.E.E. est encore trop petite à cet égard.

Ce qu'il faut, c'est une unité économique européenne plus étoffée comprenant tous les pays industrialisés d'Europe occidentale. Si nous voulons relever le défi des États-Unis, il est oiseux de maintenir entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. un mur douanier derrière lequel elles se retranchent. Les Européens ne peuvent rattraper leur retard technologique que moyennant un effort commun.

De ce point de vue, il est indispensable d'élargir la C.E.E. C'est pourquoi je soutiens de tout cœur la demande britannique dont M. Rodgers vient de se faire si éloquemment l'avocat.

Mais si le Royaume-Uni adhère à la C.E.E., quel sort réserver aux autres pays de l'A.E.L.E. ? Devront-ils rester à l'écart ? Dans un rapport qui viendra devant l'Assemblée, la semaine prochaine, M. de Préaumont, rapporteur français, dit à ce sujet : « Au nom de la solidarité qui unit tous nos pays au sein du Conseil de l'Europe, une telle possibilité doit être résolument écartée ».

A ce point, cependant, on se heurte à la question des pays neutres. Ils appartiennent à l'Europe autant que tout autre pays européen. Leur politique de neutralité ne veut pas dire qu'ils soient coupés de la coopération économique européenne.

Au contraire, ils ont été très actifs à cet égard. On ne saurait les maintenir hors de l'enceinte douanière. On a dit, il y a cinq ans, dans certains milieux, qu'il y avait une solution très simple du problème : que ces pays renoncent à leur politique de neutralité.

Heureusement, nous n'avons rien entendu de tel dans ce débat. Prenons par exemple la Suède. On admet généralement que la politique suédoise de neutralité a été un élément stabilisateur en Europe septentrionale. D'ailleurs, nous autres, représentants de tous les partis politiques suédois, avons clairement fait com-

prendre que notre politique de neutralité est une condition *sine qua non* et que si nous étions contraints de choisir entre elle et la C.E.E., nous devrions rester en dehors de la C.E.E. Cependant, il faut savoir que nous n'envisagerions pas cette solution de gaieté de cœur. Au contraire, ce serait pour nous un sacrifice.

Aucune offre d'avantages économiques ne saurait modifier notre position, pour la simple raison que notre neutralité n'a pas été instituée pour un quelconque profit économique. J'ai dit ici, il y a cinq ans, que notre politique de neutralité n'était pas à vendre et cela reste vrai. Pourtant, nous espérons bien que la question ne se posera pas. Je ne pense pas que ce soit dans l'intérêt de l'Europe. La Suède a demandé à négocier avec la Communauté pour pouvoir participer à l'élargissement de celle-ci selon des modalités compatibles avec sa propre politique de neutralité. En déposant la demande, l'ambassadeur suédois, M. Sten Lindh, a dit que le gouvernement suédois, pour sa part, ne voulait exclure aucune des formules prévues dans le traité de Rome pour une participation à une Communauté élargie, à condition que notre politique de neutralité ne souffre aucune atteinte et que les impératifs de cette politique soient respectés. Ainsi, la demande précédente, visant l'association, n'a pas été renouvelée. Elle a été remplacée par une demande formulée de manière à permettre, comme première étape, de déterminer si l'adhésion de la Suède à la Communauté serait compatible avec sa politique de neutralité.

La Suède a déposé une demande d'adhésion parce qu'elle veut apporter une contribution réelle à l'intégration économique de l'Europe. Nous ne cherchons pas à obtenir des avantages sans assumer des obligations correspondantes. Notre ministre du commerce, M. Gunnar Lange, a dit à Strasbourg voici quelques mois, que la Suède possède l'équipement technique et le développement économique voulus pour participer pleinement à un marché européen unifié et intégré, si tous, chacun de notre point de vue, avons conscience de la nécessité d'une plus grande intégration européenne. J'espère que le présent débat dégagera la voie pour une étroite unité économique européenne. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Rey.

M. Jean Rey, *président de la Commission des Communautés européennes.* — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, si je monte à cette tribune, ce n'est nullement dans l'intention de prononcer un long ou important discours, mais c'est plus matériellement et plus simplement pour ne pas « tourner le dos » à l'ensemble de cet auditoire au moment où je vais, pendant quelques minutes, lui adresser la parole.

Vous savez que la tradition s'est établie depuis déjà pas mal d'années que, lorsque se réunissent les deux assemblées, l'Assemblée consultative et le Parlement européen, le président de la Commission de la Communauté européenne et celui de ses collègues plus particulièrement chargé des relations extérieures — et pendant des années cela a été moi-même — viennent ici pour participer à ces débats.

Nous tenons essentiellement, au moment où une Commission unique prend la relève des trois exécutifs précédents, à continuer cette tradition. C'est pourquoi mon ami M. Martino, qui m'a succédé dans la tâche de s'occuper de nos relations extérieures, a pris part à ce débat hier et c'est pourquoi j'y prends part aujourd'hui.

Comme nous l'avons dit, il y a deux jours, devant le Parlement européen, ce débat ne vient pas pour nous à une heure particulièrement propice.

Notre Commission a été chargée par le Conseil de ministres, conformément à l'article 37 du traité de Rome, de donner son avis sur les problèmes posés par l'adhésion de nouveaux membres.

Nous sommes convenus avec le Conseil que c'était le 30 septembre que ce document lui serait remis.

Ces travaux, très avancés, ne sont toutefois pas complètement terminés; même s'ils l'étaient, c'est naturellement au Conseil d'abord que nous devrions en donner connaissance.

J'ai cru tout de même pouvoir, avec l'assentiment de mes collègues de la Commission, donner au Parlement européen deux indications que je répète ici.

La première, c'est que notre étude a consisté à examiner en détail les difficultés intérieures auxquelles l'adhésion de nouveaux membres peut donner lieu pour la ou pour les Communautés, et que cette étude a été poursuivie dans un esprit positif, car nous ne croyons pas que l'énoncé ou l'étude des difficultés doive conduire au découragement. Au contraire, il faut tâcher d'indiquer les moyens et les directions pour les résoudre.

Notre seconde préoccupation était de veiller, dans tout ce que nous proposons et pour tout ce sur quoi nous réfléchissons, à ce qu'en aucun cas, le dynamisme et la puissance actuels des Communautés, ne puissent être affaiblis par leur élargissement.

Nous avons enfin pensé que, pour régler ces problèmes, pour pouvoir aboutir à des solutions, le temps des études unilatérales était à peu près révolu et, qu'en conséquence, le moment était venu de se mettre autour de la table pour voir, en commun, s'il y a moyen de les résoudre.

Voilà ce que j'ai dit avant-hier dans cette même salle et j'aurais peut-être pu me borner à vous le répéter si le débat d'hier n'avait amené une ou deux questions qui font rebondir l'échange de vues que nous avons eu au sein du Parlement européen sur nos mécanismes institutionnels.

Vous aurez appris qu'à cette tribune j'ai souligné la volonté très ferme de notre Commission et de son nouveau président d'entretenir avec tous les gouvernements des États membres des contacts aussi étroits et confiants que possible.

Certains membres de cette Assemblée, un peu dans tous les groupes, n'avaient pas manqué, tout en remarquant ce que ceci pourrait avoir de bon — et on l'a vu dans le passé — d'attirer

notre attention sur quelques inconvénients que cette nouvelle méthode de travail pourrait éventuellement comporter.

C'est un débat interne entre notre Commission et le Parlement et je n'y aurais pas fait allusion si je n'avais compris que certains, tout en nous accordant un préjugé favorable et en soulignant l'aspect positif de cette manière de travailler, n'avaient donné l'impression que les mécanismes communautaires proprement dits, nos mécanismes institutionnels ne seraient pas tellement importants.

Je voudrais que cela soit très clair, précisément pour cette assemblée jointe.

Autant j'ai cru dans le passé — je l'ai constaté pour la politique agricole commune et pour le Kennedy round — et autant je crois toujours à l'utilité de ces contacts directs, non seulement entre les institutions mais entre nous et les États membres, autant je pense qu'en aucun cas il ne faudrait affaiblir nos mécanismes institutionnels. Je tiens à m'expliquer à cet égard au moment où quelques pays européens veulent entrer dans nos Communautés et, disons-le, lorsque la fusion des traités sera faite, entrer dans la Communauté européenne.

Mesdames, Messieurs, qu'est-ce qu'une communauté? C'est sur ce point que je voudrais appeler votre attention.

Une communauté est faite de deux éléments, l'un spirituel, l'autre institutionnel. Une communauté est d'abord un groupe d'hommes ayant une foi commune, une croyance commune. Ce peut être une foi religieuse, une foi politique, une foi nationale, une foi régionale, mais il faut, pour qu'une communauté existe, un certain sentiment commun chez ceux qui y participent et non pas simplement des intérêts matériels.

Nous, Européens — je n'ai pas à en faire la démonstration dans cette salle, car notre conviction à tous est la même — sommes parfaitement conscients que l'Europe est autre chose

qu'une simple partie géographique du monde, que des États hier totalement souverains et séparés; nous avons en commun un certain nombre de croyances, une certaine culture, une certaine manière de concevoir la vie en commun, et nous sommes animés de cette foi en vertu de laquelle nous avons maintenant un continent à construire.

Mais une communauté doit aussi et nécessairement comporter un élément institutionnel. Il serait impossible de faire vivre et de conduire une communauté s'il n'y avait pas un homme, des hommes ou des institutions qui en eussent la charge.

Je n'ai guère l'expérience des communautés religieuses. Je crois cependant qu'on ne pourrait les faire vivre harmonieusement si elles ne comptaient que des moines et n'avaient pas à leur tête un abbé. Il serait impossible de faire vivre une communauté communale s'il n'y avait que des conseillers municipaux ou communaux et s'il n'y avait pas de maire, de bourgmestre, d'échevins, d'adjoints — désignez-les comme il vous conviendra — dans les différents mécanismes politiques et administratifs chargés de la conduire. On ne pourrait faire vivre une société anonyme qui ne compterait que des actionnaires et pas d'administrateurs.

Eh bien! il en est exactement de même dans le domaine qui est le nôtre. J'ai eu l'occasion de faire cette comparaison — certains d'entre vous qui l'ont entendue m'excuseront de la répéter — à la tribune de l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale à Paris, en 1965, au moment où nous étions, vous vous en souvenez, en pleine crise.

J'ai fait la comparaison entre nos mécanismes communautaires et le mécanisme, ou plutôt l'absence de mécanisme, du Benelux. Je suis très attaché au Benelux, je l'ai toujours été et je le reste; mais lorsqu'on compare le Benelux et nos mécanismes communautaires, on s'aperçoit qu'il a manqué au Benelux quelque chose d'essentiel, qui est précisément cet élément institutionnel.

Dans le Benelux, on a pu faire tout de suite l'union douanière, car elle était décidée par le traité; on n'a jamais pu y construire des politiques communes, parce que les mécanismes institutionnels nécessaires faisaient défaut.

J'ai siégé comme ministre des affaires économiques pendant quatre ans, de 1954 à 1958, dans les Conseils de ministres du Benelux; ils se réunissaient très régulièrement, nous étions là entre amis, on se parlait avec la plus grande franchise. Mais quand, après une séance d'une journée, on n'avait pas résolu les problèmes, on se renvoyait au mois suivant. Le mois suivant, on se réunissait de nouveau, mais rien n'avait progressé. Personne n'étant chargé d'étudier les problèmes, d'élaborer des compromis, de faire des propositions, on reprenait le débat où il était resté, mais sans plus de succès, et on s'ajournait une fois de plus.

Je dis tout de suite que ce n'est pas une question d'hommes, car les mêmes hommes qui n'ont pu construire des politiques communes dans le Benelux les ont construites dans la Communauté. Je pense à mon ami M. Mansholt, qui a été pendant douze ans ministre de l'Agriculture dans son pays. Pendant quatre ans, chaque mois, M. Mansholt, M. Spaak, M. Luns, M. Bech, M. Zijlstra et combien d'autres dont les noms vous sont connus, et moi-même en tant que ministre des affaires économiques de Belgique, nous nous sommes rencontrés mais nous n'avons pas réussi à construire des politiques communes.

Au contraire, dans la Communauté, les mêmes hommes et M. Mansholt le tout premier, ont réussi parce qu'ils disposaient enfin de moyens institutionnels. Il est important de le rappeler. Il est essentiel que ceux qui veulent entrer dans nos communautés sachent combien les mécanismes institutionnels sont pour nous quelque chose d'absolument fondamental, autant que la croyance commune dont je parlais à l'instant.

Dès lors, ne vous étonnez pas que ceux qui ont actuellement la charge des communautés soient si profondément attachés à ces mécanismes institutionnels.

Ce que je vous dis aujourd'hui, je l'ai dit à peu près dans les mêmes termes au Premier Ministre britannique, M. Harold Wilson, lorsque, accompagné de M. Georges Brown, il faisait la tournée des capitales ; et ce qui lui a été dit par les membres qualifiés de notre commission, M. Harold Wilson l'a entendu aussi de M. Harmel, de M. Fanfani, de M. Bech. Partout, même à Paris, on a dit aux ministres britanniques — qui en sont certainement conscients — que les éléments institutionnels des communautés étaient essentiels et que, loin de les affaiblir, il faudrait les renforcer. Plus on sera nombreux, plus les institutions devront être fortes.

Mesdames, Messieurs, je crois qu'il était utile que je dise cela à cette tribune, sans rien retirer de ce que j'ai exprimé avant-hier devant le Parlement européen.

Mais si cela se révèle litigieux et soulève des difficultés, si nous ne voyons pas les problèmes de la même manière, il n'y a qu'une chose à faire, c'est de s'asseoir autour d'une table, de cesser ces déclarations purement unilatérales ; c'est de voir autour d'une même table, si nous pouvons commencer des négociations et si nous pouvons les mener à terme et au succès.

S'il en était ainsi, je crois, avec mes collègues, que nous aurions franchi une étape essentielle dans ce qui nous tient à cœur tous, qui est inscrit dans nos trois traités et en tête du traité de fusion du 8 avril 1965 : l'unité européenne. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Merci, Monsieur Rey.

Je suis très heureux de présider une nouvelle fois une séance au cours de laquelle vous prenez la parole.

An nom des membres de cette Assemblée, je vous remercie de votre intervention.

La parole est à M. Duncan Sandys.

M. Duncan Sandys. — (E) C'est un privilège de prendre la parole après M. Rey. Je voudrais profiter de cette première occasion qui m'est offerte pour le féliciter de sa nomination à la présidence de la Commission. Nous sommes tous heureux, j'en suis sûr, de voir qu'il interprète son affectation dans un sens positif et qu'il a l'intention d'être, comme il l'a dit, un animateur et pas simplement un administrateur. Son imagination et son dynamisme seront un atout précieux pour le développement et le progrès de l'Europe. Il jouit de l'entière confiance de tous les véritables Européens et nos vœux sincères l'accompagnent pour le succès de sa mission historique.

Je me propose de concentrer mes remarques, ce matin, sur un seul point et vous ne serez pas surpris d'apprendre que je veux vous entretenir de la demande britannique d'adhésion à la Communauté économique européenne. Cette question ne présente pas non seulement un grand intérêt pour mon pays, elle est aussi d'une importance cruciale pour tout l'avenir de l'Europe. Il ne s'agit pas simplement de savoir s'il faut admettre ou non un pays donné. Un principe fondamental est en cause : la porte de l'Europe est-elle ouverte à d'autres membres de la famille européenne? Ou bien la Communauté serait-elle limitée à un groupe exclusif de six membres?

La décision qui sera prise sur cette question déterminera la place que l'Europe occupera dans le monde : les grandes idées qui ont inspiré le traité de Rome seront-elles mises en pratique; la Communauté augmentera-t-elle en dimension, en puissance et en influence; l'Europe deviendra-t-elle l'un des géants du monde moderne ou ne sera-t-elle rien de plus qu'une importante puissance de second ordre? Tel est le problème fondamental qui est en jeu et rien de moins.

Cinq des six gouvernements ont clairement indiqué qu'ils accueilleraient avec satisfaction l'entrée de la Grande-Bretagne et qu'ils souhaitaient sincèrement l'élargissement de la Communauté conformément aux objectifs déclarés du traité de Rome. Nous croyons également savoir, d'après les propos de M. Rey, que

le rapport de la Commission recommandera l'ouverture de négociations. Malheureusement, une attitude beaucoup moins favorable a été adoptée par la France ou, pour être plus précis, par le général de Gaulle. Car je ne crois pas que sur ce point il représente les vues de la majorité du peuple français. Je me propose donc de saisir cette occasion pour examiner quelques-unes des principales objections soulevées par le président français contre l'entrée de la Grande-Bretagne.

Son principal argument semble être qu'en l'état actuel des choses, la Grande-Bretagne ne peut pas adhérer au Marché commun, et que notre entrée introduirait ce qu'il a appelé des « troubles destructeurs ». Il semble ignorer le fait que le gouvernement britannique a souligné à plusieurs reprises qu'il voulait adhérer à la Communauté telle qu'elle existe aujourd'hui et qu'il ne demandait aucune modification de ses institutions ou de ses procédures.

Le général a exprimé l'opinion que la Grande-Bretagne étant tributaire des importations pour son approvisionnement en denrées alimentaires, serait dans l'impossibilité d'accepter les règlements agricoles des Six. Or, les Six non plus ne se suffisent pas à eux-mêmes dans le domaine de la production alimentaire. En fait, il n'y a entre eux et la Grande-Bretagne qu'une différence de degré. Prenez, par exemple, les céréales : 40 % des besoins anglais sont couverts par l'importation, contre 25 % pour les pays du Marché commun.

Le gouvernement britannique a déclaré qu'il acceptait sans réserve les principes de base de la politique agricole de la Communauté. Il a toutefois fait remarquer que les arrangements financiers actuels, s'ils étaient appliqués sans modification à la Grande-Bretagne, auraient pour conséquence de faire assumer à celle-ci une part peu équitable du coût financier du système des prélèvements. En fait, la Grande-Bretagne pourrait avoir à payer jusqu'à 35 % du revenu total du Fonds et environ deux fois plus que le pays versant la plus forte contribution.

Le gouvernement britannique espère donc que les Six accepteraient une répartition plus équitable du fardeau; et je crois que dans ses entretiens bilatéraux, il a rencontré la compréhension de la plupart des autres gouvernements.

Le général de Gaulle a dit que la hausse des prix en Grande-Bretagne, consécutive à notre entrée dans le Marché commun, provoquerait une telle augmentation des salaires et du coût des produits manufacturés qu'il nous serait difficile de soutenir la concurrence sur les marchés de l'exportation.

C'est évidemment à nous qu'il appartient d'en juger et tel n'est certainement pas l'avis de la Confédération de l'industrie britannique qui représente des fabricants de tous les secteurs industriels. Ceux-ci ont déclaré qu'à leur avis l'ensemble de l'industrie britannique retirerait un avantage certain et croissant de l'entrée dans le Marché commun.

Le président de Gaulle nous dit également qu'en raison du déficit de notre balance des paiements, nous ne pourrions pas permettre la libre circulation des capitaux de la Grande-Bretagne vers les autres pays de la Communauté. Je ne sais pas pourquoi il dit cela. Notre premier ministre a donné l'assurance qu'après une période transitoire raisonnable, l'Angleterre serait tout à fait prête à autoriser la libre circulation des capitaux telle qu'elle est prévue dans le traité de Rome. En tout cas, il n'y a pas lieu de supposer que les mouvements de capitaux seraient à sens unique. Il est probable que de nombreux particuliers et sociétés d'autres pays de la Communauté désireraient investir en Grande-Bretagne.

Le président de Gaulle voit une objection dans le fait que la livre sterling est une monnaie de réserve. Il est vrai bien entendu, que la livre est beaucoup plus utilisée que les autres monnaies européennes dans les échanges internationaux et que certains pays détiennent leurs réserves en sterling. Dans l'intérêt du commerce mondial, il faut que certaines monnaies nationales remplissent ces fonctions. M. Debré l'a lui-même reconnu. En vérité, le franc

français est utilisé de la même manière, bien que dans une moindre mesure dans la zone franc.

M. Wilson a expressément déclaré que si nous entrons dans la C.E.E., le gouvernement britannique n'aurait pas l'intention d'invoquer l'article 108 du traité de Rome afin qu'on l'aide à résoudre les difficultés dues au fait que la sterling est une monnaie de réserve. En outre, le gouvernement britannique a dit qu'en ce qui concerne le rôle de la livre comme monnaie internationale et nationale, il était prêt à envisager toute modification nécessaire, sous réserve que les intérêts des actuels détenteurs de sterling soient sauvegardés. J'estime que ce sont là deux déclarations politiques d'une notable importance et d'une grande portée auxquelles l'on n'a pas accordé une attention suffisante.

Le président français a, à juste titre, attiré l'attention sur ce qu'il a appelé « le déferlement conquérant des Américains au point de vue technologique » et sur la menace que celui-ci constituait pour l'indépendance économique de l'Europe. Mais voilà sûrement qui plaide en faveur de l'élargissement de la Communauté et, en particulier, de l'entrée de la Grande-Bretagne. Les sommes que la Grande-Bretagne consacre à la recherche et au développement représentent 70 % du total de ce que dépensent, dans ce domaine, les six pays de la Communauté réunis.

La Grande-Bretagne s'est également acquise une position de premier plan dans le développement de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ce qui représenterait un atout considérable pour Euratom. La fusion des ressources technologiques britanniques avec celles des Six augmenterait franchement la capacité de l'Europe à résister aux pressions de la concurrence commerciale d'outre-Atlantique.

Le général de Gaulle a dit à plusieurs reprises qu'il considérait que les liens de la Grande-Bretagne avec l'Amérique et avec le Commonwealth étaient un obstacle à sa participation à une Europe réellement indépendante. Comme l'a déclaré, ce matin,

mon collègue M. Rodgers, il est faux de croire que nous prétendons avoir des liens spéciaux avec les États-Unis, indépendamment du fait que nous parlons plus ou moins la même langue. Assurément nous sommes leurs alliés dans le cadre de l'O.T.A.N. et nous reconnaissons la contribution vitale de l'Amérique à la défense de l'Europe. Nous collaborons avec les Américains dans le domaine de la recherche nucléaire. Mais cette coopération ne compromet pas plus notre indépendance qu'elle ne compromet l'indépendance des États-Unis.

De même, le fait d'être membre du Commonwealth n'est nullement incompatible avec la participation à une Europe unifiée sur le plan économique et politique. Chaque pays du Commonwealth est libre de suivre sa propre politique. Les États africains du Commonwealth sont membres de l'Organisation de l'unité africaine et ils y tiennent toutes sortes de propos sur lesquels nous ne sommes pas nécessairement d'accord. Aux Antilles, certains pays du Commonwealth appartiennent à l'Organisation des États Américains. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont même envoyé des troupes au Vietnam, sans engager pour autant la Grande-Bretagne.

Certes, nos échanges commerciaux avec d'autres pays du Commonwealth soulèvent certains problèmes pratiques. Mais, moyennant une période de transition raisonnable, nous sommes convaincus que l'on pourra trouver des solutions acceptables. A ce propos, il convient de faire remarquer que la France a gardé des liens très étroits avec ses anciennes colonies, non seulement en ce qui concerne les questions économiques, mais aussi dans les domaines politique et défensif. Nul ne prétend qu'elle en soit devenue moins européenne. Le fait d'être membre de la C.E.E. n'a pas davantage empêché le général de Gaulle de tenter d'établir des relations particulières avec un certain nombre de pays n'appartenant pas à la Communauté : la Russie, la Pologne, l'Égypte, l'Amérique latine et même le Québec.

La création d'une Europe unie n'exige pas que nous nous coupions du reste du monde. Si l'Europe veut être une puissance

mondiale, elle doit se tourner vers l'extérieur. Pour être européenne, il n'est pas nécessaire qu'elle soit anti-américaine.

Le général de Gaulle a émis l'idée que la Grande-Bretagne pourrait se contenter de devenir un membre associé de la Communauté. Il me paraît difficile de prendre cette proposition au sérieux. Il serait tout à fait impensable de demander à un pays de la dimension et de l'importance de l'Angleterre d'adhérer à la Communauté en tant que membre de deuxième ordre, sans droit de vote et sans aucune participation à la définition de la politique.

Comme solution de rechange, le général de Gaulle a suggéré que l'entrée de la Grande-Bretagne soit reculée jusqu'à ce que, je cite ses propres paroles « ce grand peuple ... ait lui-même accompli la profonde transformation économique et politique voulue pour que puisse être réalisée sa jonction aux Six du continent »; et il a ajouté : « Si, un jour, elle (la Grande-Bretagne) en venait là, de quel cœur la France accueillerait cette historique conversion! »

C'est bien aimable au général de Gaulle de nous faire miroiter l'espoir que, lorsque nous aurons grandi et appris nos leçons, nous pourrions nous asseoir à la même table que lui. Mais la Grande-Bretagne ne peut admettre qu'il lui faille se transformer et se convertir avant d'être apte à entrer dans la Communauté européenne. La Grande-Bretagne est tout aussi européenne que le général de Gaulle. A de nombreux égards, nos conceptions sont même plus européennes que les siennes.

Certains commencent à se demander si le général de Gaulle croit réellement en l'Europe ou seulement en la France. Ils disent qu'il veut que la Communauté conserve ses dimensions restreintes pour que la France, c'est-à-dire lui-même, puisse continuer à la dominer. Ils disent encore qu'il craint que si la Communauté était élargie, il ne serait pas toujours en mesure de faire prévaloir son point de vue.

M. Moutet. — Très bien ! Très bien !

M. Sandys. — (E) Voilà ce que certaines personnes disent. Je crois pour ma part que ces imputations se révéleront fausses. Car il est vraiment inconcevable que ce grand homme qui a de si grandes idées puisse avoir une vision aussi étroite de l'avenir de l'Europe.

Pour ce qui est de la Grande-Bretagne, les Six n'ont aucune inquiétude à avoir sur la sincérité de ses intentions. Si nous sommes admis dans la Communauté, notre objectif primordial sera de contribuer au succès de cette grande entreprise, pour le bien de tous. Comme membre de l'équipe, nous joindrons nos efforts aux vôtres pour bâtir une Europe forte, prospère et indépendante, et nous croyons pouvoir y apporter une contribution valable.

Si des objections sont soulevées contre l'entrée de la Grande-Bretagne, elles doivent être examinées sous tous leurs aspects. Si elles sont fondées, il faut rechercher des solutions dans un esprit de coopération. Si elles sont imaginaires ou exagérées, il ne faut pas leur permettre d'entraver le progrès.

De nouveaux entretiens bilatéraux entre gouvernements ou de nouvelles déclarations unilatérales lors de conférences de presse ne seraient d'aucune utilité. Le moment est venu d'entamer des négociations collectives officielles entre les Six et la Grande-Bretagne, et plus tôt ces négociations s'ouvriront, mieux cela vaudra. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Dequae.

M. Dequae. — (N) Monsieur le Président, c'est la commission de l'agriculture du Conseil de l'Europe qui m'a désigné pour traiter les problèmes d'agriculture posés par l'élargissement de la Communauté économique européenne. Cet élargissement pose une série de problèmes délicats en agriculture, non seulement parce que depuis des siècles l'agriculture, partout dans le monde,

est plutôt allergique au libre-échange et à l'intégration, mais aussi parce que le niveau de vie et même la subsistance de nombreuses personnes et de nombreuses familles sont directement en cause. Néanmoins, il faut souligner que la Communauté économique européenne a réalisé un premier objectif très important en matière de politique agricole. Dans quelques mois, en effet, un marché unique s'ouvrira et des prix uniformes s'appliqueront à la très grande majorité des produits agricoles. Il est réjouissant de constater que l'intégration est plus complète dans le secteur agricole que dans l'industrie.

La commission de l'agriculture du Conseil de l'Europe s'est employée à comparer la politique agricole de la C.E.E. et celle des pays candidats à l'adhésion.

La politique agricole de la C.E.E. est suffisamment connue de l'Assemblée et je n'ai donc pas besoin de m'y étendre longuement, mais je tiens à souligner que l'organisation du marché est le principal des objectifs de la politique agricole qui sont fixés à l'article 39. Le but est de maintenir les prix à un niveau raisonnable pour assurer aux agriculteurs un niveau de vie convenable tout en obtenant un approvisionnement normal, un soutien suffisant à la productivité et un niveau raisonnable de prix, y compris pour le consommateur.

Toutes les techniques nécessaires sont prévues pour la mise en place de l'organisation du marché. Elles sont d'ailleurs très complexes, comme on l'a encore souligné hier dans cette assemblée. C'est exceptionnellement que l'on a recours aux subventions. Le Fonds agricole européen a pour mission d'améliorer l'agriculture et de commercialiser les produits agricoles. Il finance aussi les ristournes à l'exportation qui, pour une grande part, servent de compensation pour la transformation de l'agriculture. C'est inévitable, vu les prix considérables pratiqués par les éleveurs de bétail.

La politique agricole des pays susceptibles d'entrer dans le Marché commun est tout autre et elle diffère même énormément

entre ces pays eux-mêmes. C'est surtout le cas pour la Grande-Bretagne. En fait, la politique agricole actuelle de l'Angleterre est pratiquement à l'opposé de celle du Marché commun. L'importation se fait aux prix mondiaux. La production nationale est soutenue par des subventions, sélectives il est vrai — les « deficiency payments » — et il s'ensuit que la conversion posera inévitablement une série de problèmes graves.

Je pense au problème du coût de la vie qui a été souvent abordé ici. Le coût de la vie croît constamment sous l'effet de la hausse des prix, ce qui se répercute sur les prix de revient et la position concurrentielle. Ces deux données ont elles-mêmes d'importants effets sur la balance des paiements. Comme l'a souligné l'un des précédents orateurs, M. Duncan Sandys, il faut qu'une énorme contribution au Fonds agricole européen soit apportée.

Parmi les candidats à l'entrée dans le Marché commun, il y a le Danemark. Ce pays est essentiellement exportateur de produits agricoles qui sont négociés aux prix mondiaux. Ces exportations ont été et sont encore très fortement entravées, d'abord incontestablement par les restrictions quantitatives imposées dans le monde entier et ensuite par le fait que dans bien des cas les prix mondiaux des produits agricoles sont des prix de liquidation de surplus et que par conséquent, ils ne sont pas très normaux et certainement pas rémunérateurs.

Il y a aussi l'Irlande, la Norvège et la Suède.

Il se pose, par ailleurs, pour ces cinq pays une série de problèmes particuliers qu'il ne sera pas facile de résoudre. A titre d'exemple je citerai les liens spéciaux entre l'Irlande et la Grande-Bretagne en matière d'agriculture, l'agriculture de montagne en Norvège et, pour la Grande-Bretagne, la production de sucre aux Antilles britanniques et celle des produits laitiers dans les pays du Commonwealth, surtout en Nouvelle-Zélande.

Ce tableau ne doit pas nous faire désespérer. Il doit nous faire comprendre la nécessité d'un effort sérieux. On peut se demander

si l'application des décisions prises lors de la négociation Kennedy ne pourra pas opérer un rapprochement. Or, même l'application de ces décisions ne modifiera pas radicalement le tableau que je viens d'esquisser.

Les projets d'accords internationaux sur certains produits agricoles n'ont malheureusement pas été acceptés, comme vous le savez, et ils n'ont pas vu le jour. Il est certain que la négociation Kennedy a eu des résultats positifs en matière d'agriculture — je pense à divers accords dans certains secteurs agricoles et à un abaissement des droits d'entrée de la viande de bœuf, des légumes et des fruits et surtout des conserves, mais tout cela est manifestement très limité et ne modifie pas le tableau d'ensemble. En outre, l'aide alimentaire, qui sera accordée sous forme d'envoi de surplus de blé aura sur le prix du blé des répercussions qu'il ne faut pas sous-estimer.

De tout cela, la commission de l'agriculture du Conseil de l'Europe a essayé de tirer des conclusions et vous conviendrez que ce n'était pas facile.

Elle a constaté que l'élargissement de la politique agricole commune est très complexe. Ses conséquences sont incalculables, il est impossible d'en mesurer l'importance à court terme et de les prévoir avec certitude à long terme. Tel est surtout le cas pour les conséquences indirectes du coût de la vie, de la politique des revenus, des finances publiques et de la balance des paiements.

Psychologiquement et politiquement, cette intégration et l'intégration des autres pays est d'ailleurs difficile à réaliser.

C'est peut-être une raison de plus de consulter l'Organisation européenne de l'agriculture pour la préparation de cette intégration. A cet effet, on peut s'inspirer de l'exemple britannique. En Grande-Bretagne, on consulte toujours les organisations agricoles sur la politique agricole.

Il faut donc chercher des solutions concrètes avec toute la prudence et la souplesse nécessaires. La structure fondamentale de

la politique agricole de la Communauté économique européenne doit être maintenue et stabilisée, ce qui n'exclut pas des modifications et des adaptations sur certains points ne touchant pas à la structure fondamentale. D'autre part, il convient d'accorder certaines dispositions transitoires pour éviter aux deux parties de graves perturbations.

La commission de l'agriculture estime en conclusion que les négociations avec les pays candidats doivent être aussi globales que possible. Les conversations multilatérales sont certes difficiles, mais les conversations isolées et bilatérales risquent de faire surgir, au fur et à mesure, des difficultés nouvelles et insurmontables, surtout pour les derniers venus. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Monsieur Bousquet a demandé la parole pour répondre brièvement aux propos de M. Duncan Sandys sur le général de Gaulle.

La parole est à M. Bousquet.

M. Bousquet. — Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir bien voulu me donner la parole pour une très brève intervention.

Je dois déclarer que j'ai été très profondément choqué par les paroles que M. Duncan Sandys a cru devoir employer au début de son discours à propos de la position du président de la République française concernant l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. M. Sandys a, à cette occasion, mis personnellement en cause le général de Gaulle. Il a laissé clairement entendre que la plus haute personnalité de notre pays ne représentait pas, sur le plan de l'adhésion britannique, le sentiment de la majorité du peuple français. En d'autres termes, l'ancien ministre britannique marquait qu'en l'occasion, le général de Gaulle ne serait suivi que par une minorité.

Si un député français, fût-il de l'opposition — et c'est le cas de M. Duncan Sandys — se permettait de contester devant le Par-

lement européen l'autorité de M. Wilson en indiquant que le premier ministre britannique ne représente pas la majorité du peuple anglais, je suis certain qu'une telle affirmation motiverait, et combien justement, du côté du Royaume-Uni, une réaction analogue à celle que traduit aujourd'hui ma protestation.

C'est là, Monsieur le Président, la simple mais très nette remarque que j'entendais faire.

Je tiens à formuler ma protestation en termes très courtois à l'égard de M. Duncan Sandys qui est une personnalité marquante britannique, ce qui donne à son propos un caractère encore plus regrettable.

Je ne pouvais pas laisser passer ce qu'il a dit sans remettre les choses au point. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Gülek.

M. Gülek. — (*E*) C'est un privilège de prendre la parole lors d'une réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen. Je voudrais à mon tour remercier M. Rey des propos encourageants qu'il a tenus ce matin et lui souhaiter de réussir dans la grande tâche qui l'attend.

La Communauté économique européenne a été un immense succès, un succès historique sans précédent, dont Rip van Winkle lui-même aurait été étonné. Mais ce qui a été réalisé n'est rien comparé à ce qui peut l'être et le sera encore, j'en suis convaincu, dans les domaines économique et politique, car la Communauté économique européenne n'a pas seulement été un succès économique : elle a également contribué à la paix mondiale par le fait qu'elle n'était dirigée contre personne.

Certes, il y a des insuffisances : l'unité économique de l'Europe est loin d'être ce qu'elle pourrait, ce qu'elle devrait être; on n'a pas assez fait dans le domaine politique, car la réalité politique de la C.E.E. existe et l'objectif final doit être politique.

A ce propos, j'aimerais rappeler qu'un éminent Européen, le président Hallstein, a dit :

«L'avenir de la Communauté économique européenne n'est pas dans les affaires, il est dans la politique.»

Une Europe divisée n'a aucune chance de vie face à l'Amérique et à son énorme potentiel. Sur un revenu mondial total de 1 500 milliards de dollars, la part des États-Unis s'élève à plus de la moitié. Voilà un exemple à méditer.

Pour réaliser l'unité, la Communauté économique européenne doit être élargie. Le poids des Six ne sera rien comparé à celui de tous les pays de l'Europe libre, unis au sein d'une même Communauté. Il y aura le poids économique et le poids politique. L'élargissement de la Communauté économique ne l'affaiblira pas, mais au contraire la renforcera. Les pays qui ont demandé à y adhérer devraient être admis. Il y a le cas de l'Autriche et celui de la Suède : on a pensé que dans l'un et l'autre cas, la neutralité constituait un obstacle. Or, la neutralité autrichienne, imposée par un traité, est une neutralité politique et non économique. La neutralité suédoise est une neutralité volontaire. Aucune des deux ne devrait être un obstacle à l'entrée de ces pays dans la Communauté européenne.

L'A.E.L.E. a accompli en Europe une œuvre extrêmement utile dont on devrait tenir compte.

Parmi les pays qui ont demandé à entrer dans la Communauté économique européenne, la Grande-Bretagne représente un cas particulier. Elle aurait pu être l'un des membres fondateurs de la C.E.E. Il est malheureux pour elle qu'elle n'en ait pas fait partie dès le début. Son attitude pouvait s'expliquer à l'époque par l'existence de certains problèmes, notamment celui de la politique agricole, celui des rapports spéciaux avec les États-Unis et avec le Commonwealth. Mais ces problèmes ne se posent plus. Il était juste d'insister sur l'aspect européen de la Grande-Bretagne à l'époque. L'Angleterre ne pouvait pas avoir des relations spé-

ciales une fois entrée dans la Communauté européenne, et elle devait se résoudre à devenir complètement européenne. Elle a pris sa décision, elle est maintenant européenne. En vérité, la Grande-Bretagne fait partie de l'Europe et l'on ne peut concevoir une Communauté européenne qui ne comprendrait pas la Grande-Bretagne.

L'Europe ne peut vivre que si elle marche de pair avec le progrès technologique mondial. La recherche technologique est fondamentale dans une société industrielle technologique moderne. L'Europe doit penser au monde tel qu'il se présentera en 1990 et au *xxi*^e siècle. Dans ce développement économique et technologique, l'Europe a un retard considérable. Il y a un net fossé entre l'Europe et les États-Unis, et ce fossé est plus profond que celui qui sépare les pays en voie de développement de l'Europe, non seulement dans le domaine de la recherche nucléaire, mais aussi dans celui de la recherche technologique en général.

Pour combler ce fossé, l'Europe doit s'unir. La recherche exige d'énormes ressources, les pays d'Europe pris individuellement ne peuvent fournir les moyens nécessaires à la recherche et au développement technologique modernes; aussi doivent-ils mettre leurs ressources en commun et s'unir. L'« exode des cerveaux » n'est pas dû au seul fait que les savants sont mieux rémunérés aux U.S.A., mais aussi à ce qu'on leur offre davantage de possibilités de recherche et qu'à capacités égales, ils peuvent obtenir plus de résultats. Pour faire face à cette situation, l'Europe doit unir ses efforts et mettre ses ressources en commun, et l'adhésion de la Grande-Bretagne, de la Suède, de l'Autriche, etc. augmentera le potentiel technologique de l'Europe.

Le rôle de la C.E.E. n'est pas uniquement économique : il est aussi politique; il est essentiel au maintien de la paix. Le fondement de la paix n'est pas uniquement économique, il est politique et social. Dans un monde où le contraste entre « riches » et « pauvres » est aussi marqué, la paix ne peut régner. Il ne peut y avoir de paix dans une Europe où les pays « nantis » et les pays

« démunis » sont en opposition. La paix dépend de la justice sociale. De même que dans une nation, dans une communauté nationale, les individus ont des droits sociaux, de même les pays appartenant à une communauté ont des droits sociaux.

Le concept de justice sociale internationale est un concept auquel il faut accorder une grande attention. Les pays développés ont d'énormes responsabilités vis-à-vis des pays en voie de développement. Ces responsabilités ne sont pas une question de charité. L'aide aux pays en voie de développement est un intérêt personnel bien compris. Il ne s'agit pas simplement d'assistance financière, mais aussi d'une aide technique. Les pays en voie de développement ne sont pas en mesure de rembourser l'aide financière ou technologique qui peut leur être accordée par les pays industrialisés, parce que leurs possibilités sont limitées.

Généralement, leurs produits sont principalement agricoles et la production agricole est dominée par les pays industrialisés : et, bien que les accords relatifs aux produits agricoles soient utiles, ils ne suffisent pas à permettre aux pays en voie de développement de rembourser l'aide qui doit leur être accordée. Cette assistance doit donc prendre la forme de dons.

Un des moyens d'aider les pays en voie de développement en Europe consiste à les associer à la C.E.E. L'association présente pour eux un grand avantage. Les membres associés ont une vaste tâche devant eux. Ils doivent se préparer à devenir membres à part entière. Cela prendra longtemps, mais c'est d'une importance capitale pour eux. Il incombe aux pays développés d'aider les pays en voie de développement qui sont actuellement associés, à se préparer à devenir membres à part entière de la C.E.E.

A tous égards, l'élargissement de la Communauté économique européenne est un impératif et je suis sûr que tout ce qui a été dit jusqu'à présent laissera une profonde impression sur les participants à la présente réunion jointe. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Weber.

M. Weber. (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le bilan décennal des activités de la Communauté économique européenne a donné lieu à un rapport volumineux et fort intéressant, dont je remercie vivement M. Pedini et ses collaborateurs. Les résultats atteints sont réellement impressionnants. La suppression des droits de douane a été réalisée à 85 %. Le tarif extérieur est déjà appliqué aux deux tiers. Un marché agricole commun a pu être créé — avec beaucoup de difficultés, mais on y est parvenu — et une harmonisation a été entreprise dans de nombreux domaines. L'accroissement du produit social au sein de la Communauté a été extrêmement satisfaisant et a contribué à l'amélioration du niveau de vie. Les institutions de la C.E.E. peuvent être fières des résultats atteints.

Je me permets toutefois de faire observer que l'économie européenne célèbre également un autre événement. Il ne s'agit pas d'un anniversaire, mais de résultats obtenus. L'A.E.L.E., la zone européenne de libre-échange, a atteint à la fin de l'année dernière son premier objectif. La suppression complète des droits de douane pour les produits industriels a pu être réalisée, et cela en l'espace de six ans et demi seulement, soit trois ans plus tôt qu'il n'était prévu dans la convention de Stockholm. La suppression des droits de douane est réalisée à 100 %. Il est vrai que cette suppression ne s'applique pas aux produits agricoles, ce qui a sans aucun doute beaucoup facilité le processus.

Nous pouvons néanmoins affirmer que la zone de libre-échange la plus importante qui soit au monde, puisqu'elle englobe huit pays et quelques 100 millions d'habitants, a fait ses preuves. Il est tout de même surprenant que cette suppression des droits de douane ait été réalisée en si peu de temps et avec un minimum de perturbations et de difficultés. Il est également surprenant que tout cela ait été accompli sans harmonisation des législations et sans tarif extérieur commun, les États membres ayant une politique commerciale autonome. On peut aussi faire remarquer que le système des certificats d'origine, dont on avait dit auparavant qu'il serait inapplicable, fonctionne sans difficulté et ne représente pas un obstacle pour le développement des échanges.

L'A.E.L.E. a donc prouvé qu'une zone de libre-échange peut-être réalisée. Pour cela, il a fallu avoir recours à une institution et, sur ce point, je donne entièrement raison à M. Rey : une telle institution, un tel mécanisme est nécessaire. Toutefois, précisément parce que la politique agricole était exclue, cette institution a pu accomplir sa tâche avec un dispositif des plus restreint. Jusqu'à présent, l'administration de l'A.E.L.E. emploie à peine une centaine d'agents.

La suppression des droits de douane a également suscité une concurrence accrue au sein de l'A.E.L.E. Tel est d'ailleurs son objectif. Il en est résulté une compression des prix, encore que les consommateurs se plaignent de ne pas en ressentir les effets. Ce n'est pas tout à fait exact. Dans certains secteurs, la baisse des prix peut être démontrée. Dans beaucoup d'autres, elle a été compensée par des facteurs de hausse. J'admets que le secteur le plus difficile, l'agriculture, a été exclu, bien que certains accords spéciaux aient été conclus entre différents membres de l'A.E.L.E.

L'A.E.L.E. poursuit provisoirement ses travaux, en attendant le rattachement de certains pays ou de tous les pays membres à la C.E.E. Elle perfectionne la normalisation technique. Elle s'occupe d'une harmonisation du droit des brevets. Des entretiens concernant la politique conjoncturelle y ont également lieu. L'A.E.L.E. s'efforce, par ailleurs, d'écarter tous les autres obstacles au commerce et de prendre des mesures en vue de supprimer les difficultés administratives; elle veille à ce que cessent les privilèges des producteurs nationaux lors des adjudications des pouvoirs publics.

A mon avis, il aurait été utile qu'un rapport sur l'A.E.L.E. soit présenté à la présente réunion jointe, afin de démontrer que même avec des moyens très modestes certains résultats — quoique modestes, eux aussi — peuvent être obtenus. Cette tâche n'incombait naturellement pas au rapporteur, M. Pedini. J'ai fait une suggestion dans ce sens à la commission économique du Conseil de l'Europe. Ce rapport sera peut-être prévu pour une autre fois.

J'espère que vous ne m'en voudrez pas, Mesdames et Messieurs, d'avoir abordé ce sujet. Mais je crois qu'il fait partie de l'ensemble du problème.

Je reviens à présent au rapport de M. Pedini. Des comparaisons y sont établies entre le développement du Marché commun et celui des pays de l'A.E.L.E. Permettez-moi de compléter ces comparaisons sur quelques points. A la page 15, il est dit que dans la C.E.E., le produit social brut a augmenté de 45 % de 1958 à 1965, et à l'A.E.L.E. seulement de 34 %. On pourrait penser que cela doit être imputé aux formes différentes de l'intégration. Je crois qu'il faut encore tenir compte d'un autre facteur. Le plus grand membre de l'A.E.L.E., la Grande-Bretagne, connaît depuis plusieurs années une sorte de stagnation, ce qui a d'ailleurs été mis en lumière par la comparaison établie dans le rapport de M. Pedini. Si l'on fait abstraction de la Grande-Bretagne, on constate que dans les pays de l'A.E.L.E., l'accroissement du produit social brut a été de 44 %, c'est-à-dire égal à celui des pays de la C.E.E. Le commerce entre les partenaires de l'A.E.L.E. n'est pas non plus beaucoup plus faible, si on exclut la Grande-Bretagne. Les pays scandinaves ont presque triplé le volume de leurs échanges en six ans. Le commerce entre la Suisse et l'Autriche a été multiplié par deux et demi.

Je ferai observer que l'élément déterminant n'est pas seulement la nature de l'intégration, mais aussi la situation économique des différents pays. Il n'est pas douteux que la stagnation actuelle en république fédérale d'Allemagne entravera dans une certaine mesure les échanges au sein de la C.E.E.

Je voudrais faire encore une comparaison. Le commerce extérieur — importations et exportations — s'est élevé, en 1966, à 584 dollars par tête d'habitant dans les pays de la C.E.E. et à 669 dollars dans les pays de l'A.E.L.E., y compris la Grande-Bretagne. Les pays de l'A.E.L.E. avaient donc un commerce extérieur un peu plus important. Cela provient essentiellement du fait que les pays scandinaves et la Suisse ont des échanges commerciaux extrêmement actifs avec l'Europe et le reste du monde.

En donnant ces indications, mon intention n'était nullement de dénigrer les importants résultats du Marché commun, mais de montrer que les autres pays ont aussi fait des progrès dans le cadre d'une autre communauté plus restreinte.

Pour l'A.E.L.E., la formation d'une zone de libre-échange ne constitue d'ailleurs pas une fin en soi : elle n'est conçue que comme une transition, une préparation à la formation d'une véritable Communauté économique européenne. Ce n'est qu'une première étape qui a été franchie.

La question se pose maintenant de savoir quelle sera l'évolution future. Je ne parlerai pas des problèmes internes du Marché commun, mais seulement des relations entre les deux groupes. Vous savez que les six États de l'A.E.L.E. ont sollicité, peut-être avec plus ou moins d'insistance, l'ouverture de négociations avec le Marché commun. A la page 21 du rapport, il est question des relations de la Communauté avec les pays tiers ; l'Autriche, le Danemark, la Norvège, la Grande-Bretagne et l'Irlande sont mentionnés. L'Autriche poursuit depuis trois ans et demi déjà des négociations qui n'avancent pas. Les autres pays doivent attendre que les négociations en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne, qui n'ont pas encore été engagées, aient abouti. Ils ne peuvent adhérer à la C.E.E. sans la Grande-Bretagne, parce que leurs échanges avec ce pays sont si importants qu'ils ne peuvent y renoncer ni les laisser perturber par le rétablissement des droits de douane qui avaient été supprimés dans le cadre de l'A.E.L.E.

Dans le rapport, la Suède et la Suisse ne sont pas mentionnées. Sans doute cette omission est-elle due au fait qu'à l'époque, ces États n'avaient pas introduit de nouvelle demande d'adhésion. Entre-temps, au mois d'août, la Suède a présenté cette demande. La Suisse y a renoncé. Je tiens toutefois à souligner que cela ne signifie pas qu'elle se désintéresse de l'intégration. Le 27 juin, le Conseil fédéral a remis une déclaration au Conseil national, afin de montrer que la Suisse s'en tient toujours à sa demande d'adhésion de 1961.

Pour éviter tout malentendu concernant l'attitude du gouvernement suisse, je vous citerai les passages essentiels de cette déclaration. M. le conseiller fédéral Schaffner, chef du département fédéral de l'économie publique, a dit :

« La Suisse espère néanmoins que les efforts poursuivis depuis de nombreuses années en vue de créer un vaste marché européen, ouvert au monde, seront finalement couronnés de succès. Si l'on pouvait se rapprocher de cet objectif par un élargissement de la C.E.E., la Suisse serait déterminée à participer à cette évolution. Sa situation géographique centrale, l'intensité et la diversité des échanges économiques et culturels qu'elle se préoccupe constamment d'entretenir et de développer représentent des conditions qui n'existent sans doute au même degré dans aucun autre pays tiers européen. En conséquence, étant donné la situation encore incertaine de l'intégration politique, la Suisse ne croit pas devoir remettre à Bruxelles une nouvelle déclaration d'intention, même si, au cours des prochaines semaines, d'autres États de l'A.E.L.E. devaient entreprendre des démarches de ce genre. »

Cette phrase visait la nouvelle demande de la Suède introduite depuis lors.

« C'est à dessein que la demande suisse d'ouverture de négociations du 15 décembre 1961 a été maintenue, car l'objectif fixé à l'époque, et consistant à trouver un arrangement qui permette à la Suisse de coopérer au développement d'un Marché européen intégré, tout en conservant entièrement sa neutralité permanente, est toujours valable. La Suisse est prête à en examiner sans parti pris les modalités. Par ailleurs, elle n'excluerait nullement la possibilité de solutions nouvelles, par exemple du genre de celles qui ont été récemment évoquées par certains États de la C.E.E., à condition que ces solutions prévoient un droit de participation aux décisions correspondant à l'importance économique de notre pays et qu'elles soient compatibles avec la structure de notre État. La Suisse ne peut guère influencer de façon décisive la

voie qu'adoptera l'intégration européenne. Elle suit néanmoins ces efforts avec la plus grande attention, tout en demeurant prête à prendre position définitivement lorsque l'évolution générale le permettra et lorsqu'elle jugera elle-même qu'il est possible d'avoir un aperçu plus clair de la situation. »

J'ai tenu à citer ces propos du Conseiller fédéral Schaffner, pour ne laisser subsister aucun malentendu.

Vous savez que pour la Suisse aussi, il existe des problèmes qui soulèvent des difficultés. Je me contenterai de les énumérer. Il y a comme pour la Grande-Bretagne, le problème agricole. En outre, la question du marché du travail se pose particulièrement chez nous ; il y a enfin — c'est peut-être la question la plus complexe — le référendum populaire, la démocratie directe. Mais la Suisse attend pour le moment que les autres pays de l'A.E.L.E., notamment le Royaume-Uni, puissent ouvrir des négociations.

Les obstacles qui s'opposent à une adhésion de la Grande-Bretagne sont connus. Il est absurde d'en sous-estimer l'importance. Il y a un an, le 24 septembre 1966, à la réunion jointe de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et du Parlement européen, j'ai indiqué les difficultés qu'ont suscitées les négociations avec l'Autriche. J'ajoutais qu'à mon avis, nous devrions peut-être attendre cinq à six ans avant que la Grande-Bretagne devienne membre à part entière du Marché commun ; entretemps, le commerce suivrait d'autres voies et les deux blocs divergeraient encore davantage. Un an s'est écoulé depuis. Il n'y a, en somme, pas eu de grands changements et l'on peut continuer à admettre avec réalisme que quatre ou cinq ans s'écouleront avant que la Grande-Bretagne devienne membre du Marché commun à part entière.

J'ai suggéré à l'époque que l'on devrait essayer d'exclure la question agricole, qui est particulièrement difficile à résoudre, et étudier la possibilité d'une suppression des droits de douane sur les produits industriels, en liaison avec une harmonisation des

droits sur les produits industriels à l'égard des pays tiers. Cette tentative a d'ailleurs été faite au cours du Kennedy round et a abouti à des résultats partiels importants. J'ai proposé que l'on élabore des solutions encore plus audacieuses. Il ne doit pas être porté atteinte au traité de Rome. Nous devrions toutefois avoir une attitude souple et ne pas nous cramponner à des dogmes. A présent, les négociations du Kennedy round sont derrière nous. Elles ont abouti à des résultats intéressants. Il est apparu que la suppression des droits de douane industriels pouvait être réalisée plus facilement que prévu. J'affirme que dans certains secteurs, par exemple pour les machines, la plupart des pays industriels pourraient renoncer complètement au droit de douane.

Il est vrai que le délai pour la mise en œuvre des décisions prises au Kennedy round doit seulement commencer à courir à compter du début de l'année prochaine et même, pour la C.E.E., seulement au 1^{er} juillet de l'année prochaine. Mais vous savez combien la préparation des négociations Kennedy a été longue. C'est pourquoi, je suis d'avis que les négociations en vue du rattachement des pays de l'A.E.L.E. devraient être entreprises dès que possible. Cependant, comme il faut compter qu'elles dureront longtemps, des efforts devraient également être entrepris pour exploiter le succès obtenu au G.A.T.T.

Il me paraît tout à fait possible que ces efforts se déploient parallèlement à la réalisation du Kennedy round et aux efforts en vue de l'adhésion à la C.E.E. des pays de l'A.E.L.E. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Moreau de Melen.

M. Moreau de Melen. — Monsieur le Président, nous avons été saisis de rapports excellents. Leurs auteurs ont fait preuve d'une très grande lucidité. Il n'ont pas cédé à la tentation, assez facile, de s'étendre sur les résultats favorables, mais ils ont tenu à mettre en lumière les insuffisances du bilan et les dangers auxquels s'expose l'Europe si l'on n'y prend garde.

Bravo, Messieurs ! Le « wishful thinking » n'a jamais été un procédé politique très efficace.

Nous sommes tous conscients des insuffisances de l'activité européenne. Nous sommes tous conscients, par exemple, que l'union douanière n'est pas une union économique, alors que les traités nous imposent d'y aboutir. Il y a donc encore beaucoup d'obstacles à franchir, ne serait-ce que ceux qui résultent de la différence entre nos législations et sur lesquels tous les rapporteurs ont mis l'accent.

Les habitudes nationales, voyez-vous, sont difficiles à déraciner, surtout lorsqu'elles sont traduites en lois écrites. Nous formons un très vieux continent, où les traditions ne sont pas, d'ailleurs, ce qu'il y a de moins respectable ; mais il faut savoir parfois les sacrifier à des intérêts supérieurs.

Tout en étant conscient des difficultés qui nous attendent, je voudrais revenir au propos de M. Pedini qui, de façon méritoire, à mon sens, a cherché les raisons du succès de l'entreprise européenne.

La première qu'il aperçoit, c'est le caractère politique de notre Communauté. Les six pays européens ont fait un choix non pas seulement économique, mais aussi politique. En bonne logique, il faut persévérer dans cette voie et faire taire les intérêts particuliers.

Mais M. Pedini a fait aussi une intéressante constatation d'ordre pratique, à savoir que c'est surtout dans les domaines pour lesquels les traités prévoyaient un calendrier obligatoire que des progrès ont été réalisés.

Cela me paraît très important.

Certains hommes sont naturellement vertueux sans effort ; d'autres doivent s'imposer un cadre.

Je crois que les gouvernements appartiennent à cette seconde catégorie : ils doivent s'imposer un cadre, un plan, un calendrier. Souvenez-vous de certains marathons. A quelques heures de l'échéance, aucune décision n'était prise. Mais, simplement parce qu'on voyait les aiguilles de l'horloge tourner, parce que la fin du délai était imminente, ces hommes de bonne volonté finissaient par se faire les concessions indispensables et par s'entendre, parfois avec la fiction de l'arrêt de la pendule.

L'essentiel est d'avoir un cadre.

Je voudrais donc que, lorsque nous aurons à amender ou à modifier les traités, nous tenions compte de cette nécessité. En attendant, il serait bon que les gouvernements mènent souvent la même politique et s'imposent un calendrier précis.

M. Pedini a également souligné l'importance de l'institution parlementaire, si incomplète soit-elle. Ni le Conseil de l'Europe ni le Parlement européen n'ont vraiment de pouvoir législatif. Mais ils sont un lieu de réunion et de discussion, et ceux qui critiquent l'institution passent un peu trop souvent sous silence l'effort d'imagination que provoque la confrontation des idées, et l'affinement, le polissage qui résultent pour celles-ci de l'examen contradictoire des problèmes.

Il sera donc nécessaire — vous avez raison, Monsieur Pedini — de renforcer nos compétences.

Pourquoi les régimes autoritaires semblent-ils souvent, sinon parce que leurs chefs se sont privés de ce dialogue, n'ont pas profité de la confrontation des idées, se sont isolés, n'ont pas tenu les contacts indispensables avec les hommes ?

Je félicite donc le président de la Commission des Communautés européennes, qui entend accentuer les contacts personnels avec les gouvernements des États membres, tout en sauvegardant, bien sûr, les mécanismes institutionnels, ce qui est indispensable. Mais les contacts ne le sont pas moins.

Je le félicite également parce que c'est la première fois que je prends la parole dans cette enceinte depuis qu'il est à la tête de la Commission européenne.

Mon cher président Rey, nous avons usé nos culottes sur les mêmes bancs. Je ne pensais pas à l'époque que vous deviendriez, une sorte de « père-abbé » de l'Europe comme vous avez dit, il y a un instant. Je vous salue sous ces dehors avantageux et je tiens à dire que nous sommes tous heureux de la façon dont vous envisagez votre action.

En tout cas, je vous félicite pour votre intention de tenir des contacts indispensables. Rien ne peut remplacer une conversation, une poignée de main entre hommes de bonne volonté.

Mesdames, Messieurs, notre tâche est assurément difficile. Il y a encore énormément à faire dans le cadre des Six, en ce qui concerne les fusions, et dans la voie de l'élargissement de la Communauté, dont plusieurs orateurs se sont préoccupés avec raison. Mais nous avons la foi et je suis persuadé que, animés par elle, nous pouvons réussir.

Nous réussirons ! (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Finn Moe.

M. Finn Moe. — (*E*) Si j'ai demandé la parole, ce n'est pas que j'aie grand-chose à ajouter à ce qui a été déjà dit au cours de cet intéressant débat, mais pour mettre en garde contre une idée qui est mentionnée dans le rapport dont nous sommes saisis et à laquelle il a été fait allusion dans ce débat. Il s'agit de l'idée selon laquelle la C.E.E. a maintenant le choix entre se transformer en une communauté politique ou s'étendre en acceptant de nouveaux membres. Cette idée de choix est très dangereuse, parce que si la C.E.E. ne vise qu'à se consolider sur le plan politique, je crains qu'il ne soit beaucoup plus difficile d'avoir une Europe réellement unifiée.

J'ai bien peur que si la C.E.E. attend trop longtemps pour opérer son élargissement, l'A.E.L.E. devra également évoluer dans le sens d'une intégration plus poussée, ce qui aura pour conséquence que l'Europe sera encore plus profondément divisée qu'aujourd'hui. Nous sommes à un moment crucial du développement des échanges et des politiques commerciales en Europe occidentale. Nous devrions avoir présent à l'esprit que nos décisions régleront l'avenir politique et économique de l'Europe pendant de nombreuses années et que nous courons le risque d'aboutir non pas à une Europe unie, mais à une Europe divisée.

Un trait commun aux échanges commerciaux de tous les pays d'Europe occidentale, ces dernières années, a été leur dépendance réciproque toujours plus grande. Bien que cette tendance ait été accentuée par la création de la C.E.E. et de l'A.E.L.E., elle était déjà sensible longtemps avant que les effets de cette création ne commencent à se faire sentir. La prospérité actuelle de l'Europe repose en grande partie sur les échanges entre les pays européens, échanges qui ne reflètent que dans une faible mesure les frontières artificielles délimitant les Six et les Sept.

En moyenne, la moitié des exportations de chaque pays de l'A.E.L.E. est destinée à l'Europe occidentale soit à ses partenaires de l'A.E.L.E., soit aux pays membres de la C.E.E., et la moitié de ses importations provient également de l'A.E.L.E. et de la C.E.E. L'un des faits les plus importants de cette extraordinaire dépendance des pays européens en ce qui concerne leurs échanges mutuels, c'est qu'une si grande partie de ces échanges franchisse la barrière arbitraire que nous avons élevée entre l'A.E.L.E. et la C.E.E. Mais nous nous trouvons maintenant devant une grave menace, à savoir que la discrimination tarifaire ne commence à bouleverser le volume des échanges et à fausser la structure des investissements.

On s'est facilement rendu compte du préjudice direct qu'une division économique permanente de l'Europe occidentale pourrait causer. Je crois que l'avenir économique de chaque pays européen est compromis par la division totalement artificielle du continent

en deux zones préférentielles. Par ailleurs, il est évident que ce n'est que lorsque nous aurons un marché commun unique que l'Europe aura les moyens de développer pleinement tout son potentiel économique. Alors seulement nous serons en mesure d'offrir aux peuples européens le niveau de vie beaucoup plus élevé auquel nous pourrions prétendre si nos ressources et nos compétences étaient utilisées à plein ; alors seulement l'Europe sera capable de faire face à ses responsabilités envers les nations pauvres du monde ; alors seulement — et je tiens à souligner ce point — l'Europe sera en mesure de faire sentir pleinement son influence dans le monde.

En conclusion, je dirai que l'alternative évoquée dans le présent débat, à savoir que la C.E.E. a le choix entre l'extension, d'une part, et la consolidation politique de l'autre, n'est pas une alternative réelle, ou alors il s'agit d'une alternative ou d'un choix entre l'unification de l'Europe et sa division permanente. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. de la Vallée Poussin.

M. de la Vallée Poussin. — Monsieur le Président, dans mon enfance j'avais une grande horreur du vieux Caton, parce qu'il répétait toujours la même chose et parce qu'il voulait détruire Carthage.

Je déplore toujours qu'il ait voulu détruire Carthage mais je reconnais qu'il avait raison de répéter toujours la même chose, puisque je fais de même dans cette Assemblée.

En effet, à chaque session je viens vous dire que dans la crise actuelle un seul point importe, tous les autres étant secondaires et mineurs, c'est l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

J'ai été heureux que les deux rapporteurs de nos deux Assemblées aient parlé dans le même sens et montré à quel point une Europe sans la Grande-Bretagne est une Europe incomplète,

mutilée, incapable de remplir dans le monde le rôle que sa vieille tradition lui impose.

M. Nessler a dit qu'avant de faire une « Europe politique », il fallait se mettre d'accord sur une politique européenne commune. Ce qui me frappe chez ceux qui soulignent les difficultés de cette tâche, c'est qu'ils se refusent non seulement à créer aucune institution, mais même à faire les premiers pas qui permettraient d'élaborer une politique européenne commune, même sans aucune forme de supranationalité.

Sur ce point, je voudrais dire combien j'approuve la nouvelle méthode expérimentée par M. Rey, et qu'il a exposée au début de la réunion.

En quoi consistent les premiers pas d'une politique européenne commune ?

Croyez-vous que vous ferez jamais une politique européenne commune si six ou sept ministres des affaires étrangères, dans leur capitale, entourés de leurs fonctionnaires nationaux, avec leurs préoccupations nationales et leurs horizons nationaux, établissent chacun une politique, pour que de ces politiques diverses on puisse former ensuite, par concessions mutuelles, une sorte d'agrégat ?

Une politique commune n'est pas un agrégat de politiques différentes préparées chacune de leur côté. Une politique commune c'est une politique pensée en commun, élaborée en commun, définie en commun ; et, jusque-là, il n'y a aucune espèce de supranationalité.

La politique commune suppose que des hommes indépendants comme les membres de la Commission puissent se réunir entre eux et se placer non pas en présence de leurs problèmes nationaux mais en face des problèmes de politique européenne, c'est-à-dire à un niveau beaucoup plus haut, en tenant compte donc non pas des moyens nationaux très limités mais de tous les

moyens dont dispose une Europe unie, et en se fondant non pas sur des préoccupations nationales mais sur celles propres à une Europe unie.

C'est alors seulement qu'ils pourront examiner quels objectifs de politique mondiale on pourrait envisager.

Cette étude préalable est simplement l'étude d'hommes de bonne volonté et compétents qui, travaillant ensemble, peuvent dans une perspective plus vaste que la perspective nationale, imaginer du neuf, réaliser une création, donner à l'action européenne une dimension normale.

Cette création étant réalisée, c'est en face d'elle que les ministres des affaires étrangères devront prendre leurs responsabilités et décider s'ils peuvent adopter comme base de leurs débats une politique ainsi élaborée, avec toutes les possibilités et tous les horizons qu'elle offre, ou s'ils doivent se replier sur les politiques nationales dont ils auraient rêvé chacun de leur côté, toutes étriquées et toutes mystérieuses, puisqu'on dit que le grand secret de l'homme d'État est qu'il laisse toujours planer quelques doutes sur ses desseins.

Mais revenons à l'essentiel. Nous n'en sommes pas encore à la politique européenne commune mais seulement à l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun. C'est l'objectif d'aujourd'hui. Sur ce point, je voudrais adresser un appel à M. Jean Rey, président de la Commission, puisque nous avons le bonheur de l'avoir devant nous et la possibilité d'engager avec lui ce dialogue indispensable, que nous ne pouvons pas poursuivre avec d'autres.

M. Rey nous a dit que pour la fin de ce mois serait soumis aux gouvernements un document en voie de préparation, exposant quels sont les termes objectifs du débat qu'il faudrait avoir avec la Grande-Bretagne afin de donner aux discussions une base précise, concrète.

C'est là, me semble-t-il le point de départ indispensable. Et nous ferions le plus grand tort à l'Europe, nous trahirions nos meilleures intentions, en continuant à nous lancer à la tête, de pays à pays, des formules vagues, des arguments verbaux, sans poids et sans évidence.

Mais ce que je voudrais demander à M. le président Rey, c'est l'image qu'il veut donner de l'Angleterre lorsqu'il analysera ce qu'elle apporte à la Communauté européenne pour son entrée dans le Marché commun.

Veut-il présenter la situation anormale de l'Angleterre d'aujourd'hui et se demander ce que coûterait à l'Europe le soutien d'une Angleterre qui, pour certaines raisons, se trouve actuellement dans une situation de faiblesse? Ou présentera-t-il — ce qui est la seule réalité — l'Angleterre telle qu'elle sera lorsqu'elle sera dans la Communauté et à même, comme le sont déjà les Six de s'appuyer sur la solidarité communautaire?

Ce sont deux choses radicalement différentes.

L'Angleterre, pour le moment, souffre de faiblesses, à la fois très évidentes et, par certains aspects, très superficielles. L'Angleterre est encore une communauté politique, économique et sociale extraordinairement puissante, une des plus puissantes que le monde ait connues.

Mais c'est une communauté, qui a souffert de l'épreuve de la guerre et qui n'est pas encore complètement remise de toutes les pertes subies notamment de la perte de son fonds de roulement, ce fonds de richesses fondamentales, qui soutenait son activité économique générale et sa politique monétaire.

Mesdames, Messieurs, si l'Angleterre a perdu ce fonds de roulement, il faut bien dire que c'est, dans une très large mesure, à notre service, en notre faveur. Tous les pays qui ont été sauvés de l'oppression nazie par l'Angleterre doivent se dire qu'ils ont

un devoir moral de l'aider à surmonter ses difficultés temporaires d'aujourd'hui puisqu'ils ont été les bénéficiaires de ses sacrifices.

Ce pays souffre d'une autre faiblesse, de la crise de la livre, crise sur laquelle je ne voudrais pas insister davantage aujourd'hui, parce que j'en ai parlé déjà à la session dernière et que, malgré mon amour de la répétition, je ne veux pas abuser.

L'Angleterre souffre aujourd'hui d'être dans une situation ambiguë, parce qu'elle n'est pas liée assez étroitement à un grand marché de dimension continentale au moment où aucun petit État et moins encore aucun grand État ne peut s'isoler. A défaut de l'appui de la Communauté européenne, l'Angleterre se trouve en quelque sorte en l'air, déracinée, ne sachant sur quelle base fonder sa politique de développement industriel.

Pour m'exprimer d'une façon plus concrète, je dirai que nous savons fort bien que la situation de l'industrie britannique est difficile parce que, depuis de nombreuses années, elle aurait besoin de grands investissements, d'importants renouvellements de son matériel, de ses techniques, de ses cadres. Si l'on dit quelquefois que l'ouvrier britannique a de trop hauts salaires pour un rendement trop faible, c'est en bonne partie parce que, dans des secteurs importants, les investissements indispensables n'ont pas été consentis, ce qui a réduit la productivité du travail. Pour se moderniser, l'Angleterre ne manque pas de capitaux, d'épargne, de réserves. Mais, je vous pose la question, comment voulez-vous demander à ces directeurs de grandes entreprises, à ces responsables de très grosses affaires, qui sont là, hésitants sur le sort de leurs pépites, de prendre une décision d'investissement s'ils ne savent pas encore dans quel cadre il faut agir, en vue de quel marché ils doivent investir ?

Si l'Angleterre entre dans le Marché commun, les investissements devront s'inspirer d'intérêts tout autres que ceux qui doivent prévaloir si elle n'y entre pas.

Nous sommes, pour le moment, en face d'une Grande-Bretagne qui reste une très grande puissance industrielle. Il ne faut

pas oublier, en outre que, sur le plan technique, dont certains orateurs ont parlé, c'est encore elle qui possède les industries aux techniques les plus avancées de l'Europe et qui fait le plus grand effort pour combler le retard que nous avons vis-à-vis des États-Unis, sur le plan technologique et scientifique.

Mais cette Angleterre-là est pour l'instant, paralysée. C'est une partie de l'Europe que nous laissons s'attarder, que nous laissons dans une situation dangereuse, parce que nous ne lui permettons pas de prendre les décisions qui lui sont nécessaires.

Messieurs, c'est une situation regrettable, qui nous coûte, à nous aussi, très cher.

Je voudrais vous raconter une anecdote, qui est typique des débuts du Marché commun.

Pendant la première ou la seconde année du Marché commun, je me trouvais dans une réunion de banquiers belges. Ils me disaient : Vous êtes un grand partisan du Marché commun, mais nous avons fait faire des études. Jusqu'ici, le Marché commun n'a rien apporté. Il est exact qu'on a diminué de 10 % — c'était le début — les droits de douane, mais tous nos économistes, tous nos fonctionnaires, tous nos employés nous ont fort bien expliqué que cette diminution des droits de douane ne changeait pratiquement rien à la situation économique. Par conséquent, d'après eux, on ne pouvait attribuer au Marché commun l'extraordinaire essor qui a été, en effet, à l'époque, celui de toute l'Europe.

Quelle était la raison de cet essor ? C'est très simple ! Il est certain que la diminution de 10 % des droits de douane n'est pas à l'origine de ce mouvement d'investissement qui a fait sortir l'Europe de la crise de 1958 et qui a eu pour effet de développer son économie. Ce qui fut déterminant ce fut la certitude que le grand marché était ouvert et qu'il s'agissait d'une politique irréversible. On savait pourquoi l'on investissait, car on savait devant quel marché on se trouverait. La seule certitude que le Marché

commun commençait à être le point de départ d'un énorme développement économique.

Le jour où l'Angleterre saura, même avant les premières mesures pratiques, que le Marché commun lui est ouvert, vous assisterez à une transformation complète de sa politique industrielle. La France et l'Angleterre en serait les premières bénéficiaires car un pays comme l'Angleterre, lorsqu'il investit, devient nécessairement un grand acheteur à l'étranger.

Telles sont, Monsieur le Président, les observations que je voulais présenter. Il ne s'agit pas d'expliquer aux gouvernements les faiblesses de l'Angleterre d'aujourd'hui et les difficultés qu'elle rencontre ; il s'agit d'expliquer ce que l'Angleterre apportera lorsqu'on la mettra dans des conditions telles qu'elle puisse redevenir un des vigoureux chevaux du départ économique de l'Europe tout entière.

Mesdames, Messieurs, je suis parvenu à la fin de mon discours. Il me reste une remarque sur laquelle je n'insisterai pas car je l'ai déjà présentée bien souvent. Lorsque l'Angleterre aura pris ce grand départ, elle subira, sans aucun doute une nouvelle crise de la livre. Mais, à ce moment-là, tous les pays d'Europe connaîtront les raisons de cette crise. Ils sauront qu'elle est un départ et la preuve précisément d'une renaissance du développement économique. L'Europe aura alors, je pense, le réflexe du bon banquier qui prête volontiers de l'argent aux affaires qui se développent dans de bonnes conditions.

Mesdames, Messieurs, l'heure n'est pas d'entrer dans le détail des problèmes et de se livrer à des calculs de comptable sur le plus ou moins grand nombre de difficultés qui se dressent devant nous. Nous sommes à l'heure du choix et de la volonté. Nous devons savoir prendre une décision politique. Et le choix plus la volonté, c'est une foi, comme M. Rey l'a si bien dit ce matin. M. Moreau de Melen a repris la même expression.

Mesdames, Messieurs, si nous avons la foi européenne, nous montrerons alors qu'à l'unanimité les Européens, du moins ceux

qui sont instruits et au courant de la situation, comprennent que l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun est vraiment le seuil qu'il nous faut dépasser à cette période de l'histoire et selon que nous le franchirons ou non, l'humanité subira une redoutable épreuve ou connaîtra un brillant renouveau. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Oele.

M. Oele. — (*N*) Monsieur le Président, nombre d'orateurs, hier et ce matin, ont parlé des conséquences politiques du développement technique rapide et du retard qui menace l'Europe. Les discours et interventions m'ont surtout laissé l'impression d'un certain raisonnement qui a sa valeur en tant que principal dénominateur commun, mais qui à mon sens est unilatéral.

Voici comment je résumerais ce raisonnement :

L'Europe risque de voir son retard se maintenir sous l'effet du développement technique rapide qui aux États-Unis et bientôt en Union soviétique se nourrit ou se nourrira d'un meilleur terrain que sur notre continent politiquement morcelé. Il faut avoir une technique avancée pour jouer un rôle dans le monde.

Les peuples d'Europe ne veulent pas renoncer à ce rôle, en particulier du fait que le développement de la technique et des structures qui l'accompagnent est indispensable pour que l'économie et le bien-être continuent à croître. C'est pourquoi — et c'est la conclusion qu'on en tire — il faut qu'en matière de science et de technique il se crée une vaste coopération fonctionnelle qui permette à l'industrie des pays européens de garder ou de conquérir la première place.

Je dois ajouter que ce n'est pas la seule interprétation exacte des propos qui ont été tenus ici sur l'écart technologique, c'est-à-dire sur le retard dans le domaine technique. Les réflexions sur ce sujet ont débouché sur la conclusion que l'apport du Royaume-

Uni comme d'autres pays d'Europe extérieurs au Marché commun peut être tel que déjà il constitue en lui-même une raison pressante pour faire entrer à court terme la Grande-Bretagne dans la Communauté.

J'en conviens, mais je pense que d'autres conséquences pourraient s'attacher à cette argumentation. Avant de vous montrer ces conséquences, je dirai quelques mots de l'importance qu'ont la technique et la coopération politique dans le domaine technologique pour nos structures politiques européennes.

La technologie n'est pas seulement le moteur de l'économie, la base d'une défense moderne dans la course aux armements et le sol nourricier d'une politique industrielle harmonieuse.

La technologie et son développement sont une force de transformation dans les rapports sociaux de nos pays, de nos Communautés, de nos entreprises. Par conséquent, cette technique ne doit pas être une force brutale et il faut trouver le moyen de la mettre au service de la prospérité, mesurée globalement et statistiquement, mais aussi du bien-être de nos peuples. Par conséquent aussi, on sous-estime trop souvent le rôle que peuvent jouer dans la structure de notre société l'action gouvernementale de nos pays et l'action qu'il faudra mener au niveau européen en faveur de la science et de la technologie.

Au nom du groupe socialiste du Parlement européen et, j'espère, au nom des deux groupes socialistes de cette assemblée, je peux dire que nous ne considérons pas le développement technique comme un développement purement autonome. Pour nous, l'avenir n'est pas historiquement déterminé. L'avenir n'est pas seulement différent, il est tel qu'on le choisit.

Dans quelle mesure, par exemple, l'automatisation renforcera ou affaiblira notre société, assurera ou minera notre démocratie, cela dépendra de nous, je dirai même de notre politique scientifique et technique et de la place que nous donnerons aux sciences sociales.

J'ai constaté avec une vive satisfaction que le Conseil de l'Europe l'a compris et qu'il a même pris l'initiative de promouvoir la création d'un institut de « futurologie », un *look-out institute*, dans le cadre du Conseil de l'Europe.

L'action en faveur de la science et de la technique pose aussi des problèmes qui demandent à être résolus rapidement. A court terme, la technique nous pose un problème décisif de choix. On comprend ce que je veux dire. La politique de défense de l'Europe occidentale est à l'ordre du jour et le choix est de savoir si la coopération technique doit être mise au service d'une politique de détente ou si elle doit rester subordonnée à l'effort de défense de chaque pays.

Pour moi, le choix n'est pas difficile. Je suis convaincu que la science et la technique européennes ont une tâche essentiellement pacifique et que leur contribution à la défense commune doit être subordonnée à cette tâche et qu'elle doit même, en cas de besoin, être insérée dans un cadre atlantique.

Monsieur le Président, j'espère avoir montré avec assez de clarté par mes remarques que la question de la science et de la technique revêt des dimensions politiques pour mes amis politiques et pour moi-même.

Cette question intéresse l'objectif politique final de la Communauté économique européenne plus que son point de départ fonctionnel. La coopération technique n'est pas seulement un moyen d'écarter une entrave au progrès économique. C'est aussi un moyen politique d'utiliser l'économie au profit du bien-être des citoyens et de la détente dans le monde. Ce n'est pas sans conséquences pour la question de l'adhésion du Royaume-Uni et des pays qui se sont déclarés prêts en principe à accepter la lettre et l'esprit du traité de Rome.

Je citerai quelques-unes de ces conséquences. Premièrement, il n'est plus possible de différer la préparation d'une très vaste action européenne en faveur de la science et de la technique.

Deuxièmement, cette préparation ne devra pas se borner à rendre à peu près viable une politique industrielle au sein du Marché commun, non seulement parce que l'industrie européenne veut aussi être active en dehors de la Communauté assez étroite des Six, mais aussi parce que l'apport des démocraties britannique et scandinave est indispensable pour la recherche d'une structure technique adaptée à l'Europe.

Comme autre conséquence, je signalerai que les conversations relatives à une coopération technique ne sauraient être subordonnées *a priori* à la poursuite des négociations sur l'adhésion à la Communauté de la Grande-Bretagne et d'autres pays européens démocratiques.

En disant cela, je tiens à exprimer d'avance l'espoir que ces négociations aboutiront rapidement à un résultat positif.

Mes amis politiques et moi-même souhaitons ardemment que la Grande-Bretagne et les pays démocratiques qui l'on demandé, puissent adhérer à court terme à la Communauté et que les discussions sur la coopération technique puissent alors se poursuivre au sein du Marché commun.

Mais soyons réalistes, ne fermons pas les yeux sur les difficultés pratiques. Ces difficultés sont liées en particulier au temps nécessaire pour conclure des accords largement supranationaux. Elles sont dues aussi à l'absence, dans les traités de Rome et de Paris, d'une base juridique qui permettrait une action scientifique communautaire. Enfin et surtout les difficultés sont liées à l'attitude du gouvernement français actuel. Aussi la réalité d'aujourd'hui commande-t-elle de préparer une communauté technique européenne parallèlement aux négociations sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne. Dès maintenant, les gouvernements des pays démocratiques d'Europe occidentale doivent songer à définir le contenu d'un traité de coopération scientifique et technique. Il serait bon de confier à brève échéance à une commission mixte d'hommes politiques et d'experts des administrations et de la science le soin

de rédiger un projet de traité prévoyant une telle communauté technique. Ce projet de traité devrait être parfaitement compatible avec les traités de Rome et de Paris, de façon qu'à court terme ou même, en cas de besoin, à long terme, une fusion soit possible. Il devra viser, tout comme le traité du Marché commun, à la création d'un organe politique gouvernemental indépendant qui, selon les modalités si justement décrites ce matin par M. Rey, ait à sa disposition les connaissances, les moyens et le droit d'initiative nécessaires pour donner à la science et à la technique européennes son assise politique et ses possibilités de développement.

Monsieur le Président, si les six pays de la Communauté économique européenne collaborent à ce projet, ils donneront une impulsion nouvelle aux négociations prochaines sur l'adhésion de la Grande-Bretagne. Si, par malheur, certains pays du Marché commun ne veulent pas s'engager dans cette voie, il me semble que cela n'empêche pas les autres de continuer à marcher dans ce sens. Il serait de mauvaise politique de jouer sur une seule carte l'effort d'élargissement de la coopération économique et politique.

Monsieur le Président, je conclus. Il faut, l'année prochaine, donner une assise politique plus large et plus solide à la coopération en Europe. Le plus court chemin passe par l'élargissement de la Communauté. Ce n'est pas le seul chemin. L'intégration de notre structure technique dans le cadre politique d'une communauté technique est un autre chemin. Il ne faut pas attendre le résultat des négociations sur l'adhésion. Que les pays désireux de porter leurs regards par-delà les frontières de la petite Europe n'hésitent pas, le cas échéant, à s'engager sur l'autre voie, car, Monsieur le Président, il n'y a pas beaucoup de temps à perdre. Saisissons donc tous les moyens qui s'offrent à nous. En 1970, il sera peut-être trop tard. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Blumenfeld.

M. Blumenfeld. — (A) Je crois comprendre que je suis le dernier orateur inscrit dans le débat de cette matinée. Je m'effor-

cerai de tenir compte du désir de mes collègues de ne pas être retenus trop longtemps et de pouvoir aller déjeuner. C'est pourquoi, après avoir écouté l'intéressant débat avec nos collègues du Parlement européen, je ne prononcerai pas le discours que j'avais prévu ; ce serait sans doute une répétition fastidieuse de ce qu'ont déjà dit les orateurs qui m'ont précédé. Je préfère me borner à faire quelques observations au sujet des rapports de MM. Pedini, Haekkerup et Reverdin.

Je pense, Monsieur le Président, qu'il faudrait qu'il soit dit une fois au cours de ce débat que nous pouvons évidemment être fiers des résultats obtenus en dix ans. Le remarquable rapport de notre collègue M. Pedini l'a clairement montré. Nous célébrons cette année le dixième anniversaire de la Communauté économique.

Mais nous devrions dire tout aussi nettement qu'il nous faut à présent cesser de nous tresser mutuellement des couronnes de fleurs et de célébrer cet anniversaire, compte tenu des tâches immenses qui nous attendent et des véritables difficultés qui ne commenceront que l'année prochaine et dont le fameux *européen moyen* n'a certainement pas encore conscience : il pense, en effet, en raison de l'optimisme doré dont sont empreints les discours officiels des hommes d'État des Six, qu'à partir de l'an prochain de nombreux problèmes seront résolus et que l'unification sera déjà réalisée dans une large mesure. Le réveil sera brutal et je puis dire que le discours prononcé hier par notre collègue M. Berkhouwer m'a fait grand plaisir, car il a mentionné le premier ce « réveil » et ce à quoi nous devons nous attendre. Dans ce cercle de parlementaires, de ministres et de membres de la Commission — M. le président Rey vient également de nous dire qu'il ne se fait pas d'illusions — nous n'ignorons pas les difficultés que nous aurons à vaincre.

Dans les rapports de MM. Haekkerup et Reverdin — deux rapporteurs venant de deux pays européens voisins qui ne sont pas jusqu'à présent membres de la C.E.E. — une analyse serrée et logique formule pour la première fois clairement, et en même

temps de façon constructive sur le plan politique, toutes les critiques qui peuvent nous être adressées. Pour ma part, je remercie expressément MM. Haekkerup et Reverdin pour ce qu'ils nous ont exposé, à nous et à l'opinion publique européenne. Il est particulièrement remarquable qu'ils aient mis l'accent, dans leurs rapports sur les questions dont nous aurons à nous préoccuper, qu'il s'agisse de la politique commerciale commune, de l'harmonisation fiscale, de la politique commune en matière d'énergie ou de transports. Seule la solution de tous ces problèmes pourra nous autoriser, mes chers collègues, à prétendre que nous faisons une politique commune et qu'ainsi nous sommes devenus une Communauté ; j'ajoute, conformément au point de vue des représentants allemands dans cette Assemblée, que cette Communauté ne doit naturellement pas rester seulement une Communauté des Six.

Les rapports dont nous sommes saisis montrent clairement — et c'est là aussi un grand mérite des rapports de MM. Haekkerup et Reverdin — que le moment décisif est maintenant venu de discuter de l'admission de la Grande-Bretagne, et d'en discuter dans le cadre des Six avec elle et non en dehors d'elle, comme le souhaite ou l'a souhaité jusqu'à présent le gouvernement français. J'espère qu'il s'agit du passé.

Les rapports montrent que dans le cadre de la Communauté des Six, nous sommes sur le point de modifier, d'élargir, d'améliorer de nombreux articles du traité de Rome. Il ne s'agit pas de critiquer la grande œuvre du traité de Rome, mais de constater l'évolution intervenue au cours de dix années de travaux fructueux. Après dix ans, et compte tenu des tâches qui attendent le monde technologique et industriel où nous vivons, tâches auxquelles nous devons faire face en notre qualité d'Européens si nous voulons survivre en tant que puissance économique et politique — comme l'ont dit avec tant d'éloquence M. Duncan Sandys et d'autres collègues — nous devons vouloir cette évolution des traités de Rome, et nous la souhaitons d'ailleurs. Or, quel moment serait plus propice pour parler de l'avenir avec nos amis de Grande-Bretagne, des pays Scandinaves et des autres pays qui ont

introduit des demandes d'admission ? Leurs vœux devront aussi être pris en considération au cours des importantes négociations qui devront se dérouler et qui se dérouleront.

C'est pourquoi, je tiens à dire que j'accueille avec beaucoup de satisfaction la présentation des rapports qui servent de base à nos débats d'hier et d'aujourd'hui. Ils ont une très grande importance — je peux le dire sans exagération — et nous en savons gré aux rapporteurs.

En me fondant sur les déclarations faites aujourd'hui par le président Rey, j'ai l'espoir que la Commission et peut-être aussi les gouvernements intéressés ou les membres du Conseil de ministres feront en sorte, au cours des réunions des prochaines semaines, que de sérieuses négociations avec la Grande-Bretagne s'ouvrent au plus tard à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. Je ne puis parler ici au nom du gouvernement de la république Fédérale d'Allemagne, mais je crois pouvoir dire que le gouvernement fédéral continuera d'insister pour que les négociations avec la Grande-Bretagne s'ouvrent dès maintenant.

Tel est également le vœu du Bundestag et de l'opinion publique allemande, même s'il n'a pas été exprimé très clairement jusqu'à présent. Nous n'avons plus de temps à perdre. La patience de l'opinion publique européenne a des limites. Je ne voudrais pas que ces limites soient dépassées. C'est pourquoi, en notre qualité de représentants librement élus, nous devrions le dire très clairement aussi au Parlement européen, à l'adresse de ceux qui n'ont peut-être pas encore suffisamment conscience de l'état d'esprit qui règne en Europe. Je pense que vous comprenez de qui je veux parler.

Les négociations avec la Grande-Bretagne et les autres pays seront difficiles et longues. Même si elles aboutissent à un résultat positif, comme nous l'espérons tous, il faudra encore au moins trois ans avant que l'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays devienne effective, cela parce que des élections doivent avoir lieu dans nos pays membres en 1968, 1969 et 1970 et que dans les

différents parlements nationaux, il n'est pas procédé à des ratifications avant de nouvelles élections. Compte tenu de la nécessité de parachever l'harmonisation dans les différents domaines que j'ai mentionnés tout à l'heure — politique commerciale, politique fiscale, politique de l'énergie, etc. — ce délai est très bref. D'autre part, étant donné la rapidité de l'évolution technologique et économique, nous n'avons pas de temps à perdre. Les négociations relatives à l'admission de la Grande-Bretagne et d'autres pays devraient donc être entreprises sans délai.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, je voudrais répéter pour conclure que, lorsque nous nous demandons si nous devons essayer d'abord de réaliser une Communauté politique, une politique commune, ou de progresser dans le domaine économique, nous ne sommes pas au cœur du sujet. Si, comme l'a dit le président Rey, nous sommes véritablement unis par une foi commune, animés de la volonté d'édifier une Europe commune sur la base de notre histoire, de notre tradition et de notre culture, alors — après avoir effectivement surmonté tous les nombreux obstacles d'ordre économique, industriel et commercial — la politique commune, la politique étrangère et la politique de défense naîtront pour ainsi dire d'elles-mêmes, du fait qu'elles auront alors seulement, une plateforme réelle. Ce serait une erreur d'adopter la thèse selon laquelle nous devons tout d'abord essayer de devenir une union politique. Cela nous ramènerait en arrière. Ce serait soumettre l'Europe — même l'Europe des Six, permettez-moi de le dire — à une tension qu'elle ne pourrait supporter.

C'est pourquoi je remercie à nouveau les rapporteurs pour les documents qu'ils nous ont fournis et je prie instamment tous ceux qui ont une influence de faire en sorte que les négociations avec la Grande-Bretagne, avec la Commission des Six, commencent dès que possible, pour que la patience des peuples européens ne soit pas plus longtemps mise à l'épreuve et qu'elle ne finisse pas par atteindre un point critique, pour que nous progressions enfin sur la voie de l'édification d'une plus grande Europe et d'une puissance économique européenne. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Il nous reste encore quelques minutes ce matin et, M. Housiaux s'étant désisté, la parole est à M. Silkin. Il restera donc six orateurs, représentant cinq nationalités différentes, pour cet après-midi.

M. Silkin. — (E) Je vous suis reconnaissant, Monsieur le Président, de me donner cette occasion de dire quelques mots. Je traiterai très brièvement deux questions : premièrement, le vaste problème qui a été au centre de ce débat, à savoir l'extension de la Communauté ; deuxièmement la question plus particulière de l'harmonisation des législations qui relève, bien entendu, de la compétence de la commission juridique du Conseil de l'Europe dont j'ai l'honneur d'être le président.

Le présent débat, comme aussi de nombreux autres débats semblables tant à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe que lors des réunions jointes, ont montré que l'opinion prévalait parmi les parlementaires que, premièrement, il est juste que la Communauté soit élargie, et, deuxièmement, il vaut mieux que cet élargissement se fasse maintenant que plus tard. Je suis particulièrement reconnaissant à mon ami, M. Blumenfeld, des déclarations qu'il vient de faire à ce sujet et à M. Rey — que je tiens moi aussi à féliciter pour sa nomination — d'avoir dit au début de la matinée que le moment est maintenant venu d'ouvrir des négociations.

Mes collègues, MM. Rodgers et Duncan Sandys, ont parlé des raisons particulières que l'on invoque parfois à l'appui de la thèse adverse et je ne saurais ajouter à leur propos ; mais je suis sûr qu'ils ne m'en voudront pas si, au lieu de reprendre ces divers arguments dont chacun peut être, et a été, efficacement traité, j'évoque plutôt ce qui me paraît être aujourd'hui la question fondamentale qui se pose à la Communauté elle-même et qui a été exposée hier avec tant d'éloquence par M. Haekkerup.

Il s'agit de savoir si le moment est maintenant venu de procéder à l'élargissement de la Communauté ou s'il faut encore la

consolider. Voilà, à mon avis, le problème fondamental. A ce propos, M. Haekkerup a dit hier qu'il ne s'agissait pas tant de savoir si les pays candidats à l'adhésion sont prêts à devenir membres, mais plutôt si la Communauté est prête à les accueillir. Je me permettrai d'ajouter à cette sage déclaration qu'il ne s'agit pas tant de savoir si les pays candidats, y compris le mien, sont suffisamment européens, mais si la Communauté est suffisamment européenne.

Cela dit, je reconnais néanmoins qu'il existe un grand problème. C'est toujours le cas lorsqu'une organisation réussit : il vient un moment où il faut qu'elle décide si elle doit continuer à consolider son succès ou s'élargir. C'est une décision difficile à prendre pour toute organisation ; mais je ferai remarquer à mes amis, surtout à mes amis français, qui adoptent peut-être une attitude plus conservatrice, que lorsque l'on commence à gravir une montagne on voit toujours devant soi un sommet qui semble être le dernier, mais lorsqu'on l'a atteint, on s'aperçoit qu'il y en a encore un autre.

Il en va précisément de même de ce processus de consolidation. On peut le poursuivre indéfiniment, mais alors on court le grave danger qu'une fois arrivé au sommet de la montagne, l'on n'aperçoive plus personne autour de soi. Je suis en effet convaincu que les pays qui font aujourd'hui acte de candidature à la Communauté, aussi Européens qu'ils soient et désireux d'y adhérer, constateront que leur opinion publique ne tolère pas qu'ils attendent indéfiniment devant la porte. S'ils se sont montrés suffisamment européens, ils sont en droit d'escompter en retour une attitude suffisamment européenne.

J'en viens maintenant à la question que je me suis proposé d'évoquer. J'ai lu avec un grand intérêt les paragraphes du rapport de M. Pedini consacrés aux efforts de la Communauté en vue d'harmoniser la législation, en particulier dans le domaine fiscal et dans celui du droit des sociétés, et je n'ai pu m'empêcher de penser que ce sont là des questions qui dépassent de loin le cadre de la Communauté. Elles affectent, en effet, toutes les nations de

l'Europe susceptibles de commercer avec la Communauté et tout les pays européens dans lesquels les diverses sociétés sont susceptibles d'étendre leurs tentacules. De plus, ce sont là précisément des questions que ma propre commission, la commission juridique de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, examine dans un contexte européen.

Au cours de la session de l'Assemblée, un débat sera consacré au programme de travail intergouvernemental, pendant lequel on fera observer que nous ne témoignons pas — que l'Assemblée ne témoigne pas — dans le domaine juridique, mais peut-être aussi dans d'autres domaines — d'un réel désir de coopérer et de collaborer avec d'autres organisations, et notamment avec la C.E.E., à ce processus d'harmonisation du droit. Mais il se peut bien que ce manque d'enthousiasme, s'il existe, ne se rencontre pas seulement chez nous, mais aussi chez les autres.

Ce dont je suis sûr, c'est que si nous envisageons une société européenne, par exemple, cela ne pourra pas être une société limitée aux Six. Il devra s'agir d'une société de l'ensemble de l'Europe. Si nous envisageons une politique fiscale commune, cette politique ne devra pas se limiter aux six pays, mais bien s'étendre à l'ensemble de l'Europe. Je prie donc instamment les deux parties à la présente réunion d'étudier sérieusement la question de l'harmonisation du droit pour l'Europe tout entière, de saisir toutes les occasions de se réunir, aussi bien en tant que parlementaires qu'en tant que ministres, en vue de réaliser cet objectif. Je le fais car je vois que pendant la période de transition, avant que la Communauté ne soit élargie, on obtiendra de meilleurs résultats en s'attaquant à des détails de ce genre et en réalisant une harmonisation et une assimilation de cette sorte qu'en prononçant, dans cette Assemblée, de grands et éloquentes discours sur les principes et la politique. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Monsieur le président Rey, nous vous remercions d'avoir bien voulu assister à tout le débat de ce matin.

Nous allons maintenant suspendre la séance jusqu'à 15 heures précises.

(La séance suspendue à 12 h 55 est reprise à 15 h.)

M. le Président. — La séance est reprise.

La parole est à M. Edwards.

M. Edwards. — (E) J'ai écouté avec une grande attention les discours qui ont été prononcés ces deux derniers jours et j'ai lu avec beaucoup d'intérêt les deux rapports — extrêmement complets — dont nous sommes saisis. Il semblerait qu'il n'y ait pas grand-chose à ajouter à ce débat qui a été très constructif. Je dois néanmoins m'acquitter d'une tâche au nom de ma délégation et je me propose de traiter une ou deux questions qui paraissent être d'une grande importance.

Il me semble — et telle est manifestement l'opinion d'un grand nombre de participants à ce débat — que la grande question qui se pose à l'Europe, maintenant et pour l'avenir immédiat, est de savoir si la Communauté européenne va consolider ses réalisations et se replier sur elle-même ou bien s'élargir en faisant entrer mon pays et les autres membres de l'A.E.L.E. qui veulent y adhérer. Voilà le problème majeur que nous devons réellement examiner dans un débat de cette nature.

Chacun sait par expérience qu'après avoir obtenu un grand succès, si l'on cesse d'avancer, de progresser pour se replier sur soi-même, on crée invariablement des difficultés et l'on commence à se quereller. Or, j'ai le sentiment que c'est ce qui se produira fatalement si la Communauté européenne se décide en faveur de la consolidation. Si la demande de la Grande-Bretagne de devenir membre actif et à part entière de la Communauté européenne échoue une troisième fois, nous aurons laissé échapper une occasion magnifique comme il ne s'en présente que rarement dans l'histoire. Et il se peut bien que, cette fois-ci, l'occasion ne se représente plus jamais et que l'histoire nous condamne pour avoir refusé de la saisir.

L'histoire du monde montre que la faute la plus grave que commettent les hommes et les gouvernements c'est de refuser de

saisir les grandes occasions historiques. Les grands hommes sont ceux qui ont su les saisir et les grands pays sont ceux qui ont été prêts à prendre le risque de nouveaux développements et de nouveaux progrès.

Il est parfaitement exact — et je crois que le gouvernement français a le droit de nous le rappeler — que nous avons eu à deux reprises la possibilité de devenir membres de la Communauté économique européenne. Nous l'avons eu une première fois lors de la discussion du plan Schuman qui a donné naissance à la Communauté du charbon et de l'acier, développement révolutionnaire dans l'organisation fonctionnelle de l'économie : nous avons écarté cette possibilité et refusé de participer. Nous avons eu une nouvelle occasion lors de l'ouverture des discussions qui devaient aboutir à la signature du traité de Rome.

Nous avons refusé en tant que pays. Pourquoi ? Parce que nous estimions, à tort ou à raison, que nous avions un destin mondial : nous étions alors une grande puissance mondiale liée par des obligations contractuelles à 23 pays et entretenant des forces armées et des bases dans 23 pays. Nous pensions, à tort ou à raison, que nous avions une mission à remplir dans le monde, dans le Commonwealth et en Europe. Nous avions un tripe rôle à jouer. Qui peut donc reprocher à nos amis français et en particulier au grand chef d'État français, le général de Gaulle, et à ses compatriotes de demander : « La Grande-Bretagne prétend-elle toujours être une puissance mondiale ? Veut-elle toujours introduire les problèmes du monde en Europe ? »

Je ne souscris pas aux critiques assez sévères adressées au général de Gaulle, président du grand pays qui nous accueille pour nos réunions. Je n'approuve pas cette façon de traiter le général de Gaulle. C'est à mon avis, un grand homme d'État, une forte personnalité, qui a apporté l'initiative à notre monde. A notre point de vue, il commet quelques erreurs, mais il est néanmoins un grand Français. Nous devrions applaudir à certaines de ses actions et non les critiquer.

L'opinion exprimée par mon excellent collègue, M. Duncan Sandys, n'est pas davantage celle de mon gouvernement. Rendant compte à la Chambre des Communes de ses entretiens avec les chefs de gouvernements européens, notre premier ministre, M. Harold Wilson, a dit combien ses conversations avec le général et avec les représentants du gouvernement français avaient été courtoises, amicales et constructives.

Je peux comprendre le sentiment de contrariété et de frustration qu'éprouve M. Duncan Sandys, car nous avons travaillé ensemble, après la guerre pour bâtir l'Europe, pour créer la volonté d'unifier l'Europe. Pendant toutes ces années, il a été un excellent, un très actif Européen : et nous voudrions évidemment voir se réaliser de notre vivant cette aspiration de plus en plus ardente de tous les peuples d'Europe à l'unité de notre continent.

L'heure des décisions est venue. La consolidation de la Communauté ne résoudra pas les problèmes qui se posent aujourd'hui aux peuples européens. Elle ne résoudra pas le problème vital de notre époque, à savoir l'élargissement de l'écart technologique entre l'Amérique et l'Europe. Cet écart, s'il n'est pas réduit, empêchera l'Europe de participer à la grande révolution technologique qui supprimera la pauvreté et élèvera le niveau de vie de nos populations au-dessus de tout ce qu'auraient pu imaginer les auteurs du passé lorsqu'ils nous décrivaient la Cité radieuse de l'avenir. Nous ne pourrions vaincre les difficultés soulevées par cette révolution technologique que si nous échangeons nos procédés techniques dans le cadre d'une vaste et nouvelle communauté technologique européenne.

L'an dernier, l'ensemble de l'industrie aéronautique européenne n'a exporté que 50 avions vers le reste du monde, tandis que l'Amérique en a vendu plus de dix fois autant dans la seule Europe. Si ce processus continue, nous n'aurons plus d'industrie aéronautique, car il est impossible de produire de nouveaux avions lorsqu'on ne peut en vendre que 100 ; il faut avoir un marché de 1 000 avions. Si notre Europe veut commencer avec 1 000 ventes pour chaque nouveau type d'avion fabriqué, elle ne

peut le faire qu'à la condition que nous unissions nos forces technologiques. Si nous refusons de relever ce défi, nous détruirons le niveau de vie de nos populations et celles-ci ne profiteront pas des fruits des découvertes scientifiques faites par leurs ancêtres — car c'est l'Europe qui a été le berceau de la révolution industrielle. C'est aux grands savants européens que l'on doit les grandes découvertes de notre temps, mais nous n'avons pas été capables de mettre ces idées nouvelles en application dans notre production. Nous ne pouvons le faire que si nous alimentons un vaste marché. Cela tombe sous le sens. Quatre-vingts pour cent des ordinateurs utilisés en Europe viennent d'Amérique ou sont de fabrication américaine. Le seul pays européen qui possède une industrie d'ordinateurs est la Grande-Bretagne. Nous avons beaucoup à apporter à une Communauté européenne élargie.

J'ai lu récemment dans l'excellent journal français, le Figaro, un article contenant une citation d'un journal londonien, l'Evening Standard, où il était écrit qu'un ministre britannique — dont l'article ne mentionnait pas le nom — avait déclaré que nous devions entrer en Europe pour prévenir la tendance de l'Europe à devenir une troisième force dans le monde, et que c'était pour cette raison que le général de Gaulle rejetait la candidature britannique. Il n'y a rien de vrai dans cette affirmation. Il est plus dangereux pour nous de permettre que la domination technique de l'Amérique ou de l'Union soviétique s'exerce sur l'Europe, cette nouvelle domination technique qui nous menace. Ce danger est beaucoup plus grand que le développement d'une troisième force pacifique, constructive, fondée sur la puissance économique, qui puisse parler d'égal à égal avec les grandes puissances qui dominent notre monde.

J'espère que de notre débat d'aujourd'hui sortira la ferme décision de résoudre la question de savoir si l'Europe des Six peut être élargie.

L'intervention du président Rey a été courte mais profonde et cela parce qu'il a parlé des mécanismes institutionnels. Nous touchons là à la différence fondamentale entre l'A.E.L.E. et la

Communauté. La Communauté possède ses institutions, ses organes de fonctionnement, qui fournissent le dispositif permettant un apport constant d'idées et un examen permanent de tous les problèmes sociaux, économiques et industriels de notre temps. Parce qu'elle a créé ces mécanismes qui assurent la continuité du débat, la Communauté a pu résoudre un grand nombre de problèmes fondamentaux qui, voici quelques années, paraissaient insurmontables. Nous n'avons pas de mécanismes semblables à l'A.E.L.E., parce que l'A.E.L.E. a été acceptée, surtout par les socialistes qui croient en l'unité européenne, comme en une sorte de pont créé pour durer jusqu'au jour où l'ensemble des 16 nations de l'Europe occidentale formeront une vaste communauté politique, économique et sociale.

Je vois dans le rapport, à la page 28, une déclaration très importante, à savoir que la décision d'opérer la fusion des trois Communautés — l'Euratom, la Communauté du charbon et de l'acier et la Communauté économique — a été prise par les gouvernements sans que le Parlement des Six en ait jamais discuté. Je crois que c'est une tendance très dangereuse et que la Grande-Bretagne, avec ses grandes traditions et institutions parlementaires, pourrait aider le Parlement européen à veiller à ce que la Commission rende toujours davantage compte de ses activités à l'opinion publique et non pas, comme cela se produit toujours, lorsque des organisations fortes et centralisées voient leurs travaux couronnés de succès, comme c'est le cas pour la Communauté.

J'ai pensé que ces quelques observations valaient la peine d'être faites et j'espère que de ce débat entre membres des deux Parlements de l'Europe naîtra une identité de vues qui contribuera à construire l'Europe que nous voulons tous voir réalisée de notre vivant. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Rossi.

M. Rossi. — Monsieur le Président. Le débat est trop avancé et l'heure trop tardive pour que j'entre dans le détail des résultats

heureux du Marché commun, que tant de voix autorisées, à commencer par celle de notre sympathique rapporteur M. Pedini, ont déjà soulignés hier et ce matin.

Je voudrais seulement émettre, comme je l'ai fait souvent, ici et en commission, le vœu que soient comblés plus rapidement qu'actuellement certains retards qui risquent de peser de plus en plus lourdement sur l'Europe économique.

D'un côté, en effet, nous avons les débuts inespérés de l'union douanière et les débuts très positifs de l'Europe agricole, de l'autre, des politiques communes à peine amorcées, qu'il s'agisse de politiques déjà prévues par les traités, comme l'énergie et les transports, ou de politiques qui se sont révélées nécessaires depuis lors, telles la politique régionale et la politique de recherche.

Tous ces problèmes, qu'ils aient ou non fait l'objet d'un commencement de décision au sein du Conseil de ministres, ont suscité des études et des propositions de la part des trois anciens exécutifs, ce qui démontre l'importance d'un système institutionnel dans lequel un organisme indépendant des gouvernements est chargé du rôle d'animation.

C'est en cela — je voudrais y faire une brève allusion au moment où nous allons entrer dans la négociation de la fusion des Communautés — que la querelle du supranational, telle qu'elle a été soulevée lors de l'élaboration du traité de Paris, me paraît quelque peu dépassée aujourd'hui.

Le supranational, ce n'est pas l'existence d'un organisme disposant de tous pouvoirs, c'est plutôt l'existence d'un organisme indépendant des gouvernements, même si cet organisme dispose seulement d'un rôle de proposition. Le supranational, c'est surtout la présence d'un gardien vigilant du traité, je pourrais même dire d'un « témoin » qui soit la mauvaise conscience du Conseil de ministres.

Je me réjouis donc de voir une Commission d'une telle qualité présidée par un homme aussi compétent et aussi brillant

que le président Rey, dont la personnalité mondiale vient d'être consacrée par le Kennedy round.

C'est dans le souci du respect des institutions qui ont fait leurs preuves que nous devons envisager l'avenir, qu'il s'agisse de l'élargissement géographique de la Communauté, de son parachèvement économique ou de son renforcement politique.

En ce qui concerne l'élargissement, je trouve très sage la position annoncée par la Commission, qui propose que soient ouvertes les négociations. Quelles que soient les opinions qu'on puisse avoir sur ce sujet, il serait de mauvaise politique d'écarter des candidats aussi bien à l'adhésion qu'à l'association, sans même les avoir entendus. L'avenir, mais l'avenir seul, dira alors si techniquement ou politiquement les difficultés étaient ou non surmontables.

Mais l'avenir n'appartient pas qu'à cette seule négociation. Il ne faut pas perdre de vue la fusion des Communautés, conclusion logique de la fusion des exécutifs.

Quant à la réalisation des politiques communes, j'ai dit que je ne reviendrai pas ici sur les risques que leur retard fait courir à l'ensemble de la construction économique, au point de la conduire à ressembler de plus en plus à une zone de libre-échange et de moins en moins à un Marché commun. Je voudrais cependant, une fois de plus, insister sur la nécessité d'un énorme effort de rattrapage, surtout dans le domaine de la politique commerciale commune, dont la réalisation est d'autant plus urgente qu'elle est prévue pour la fin de la période transitoire.

Elle s'impose d'autant plus que nous entrons dans une période de plus grande libéralisation du commerce mondial, dont le Kennedy round a été un signe. Il est, en effet, devenu classique de rappeler que notre Communauté représente la deuxième puissance économique du monde. Elle ne peut donc pas continuer à se présenter en ordre dispersé. Nous allons d'ailleurs, dès l'an prochain, être confrontés de nouveau avec une partie importante de cet univers, le tiers monde. Puissent, à cette occasion, nos

gouvernements comprendre que, là comme lors du Kennedy round, il y a intérêt à ce que la Commission négocie en leur nom.

Au moment de conclure, je veux mentionner un problème qui me tient à cœur et que l'orateur précédent a lui aussi souligné, problème très actuel et très grave, celui de la recherche technologique en Europe.

Le temps manque pour reprendre tous les chiffres inquiétants qui ont été si souvent avancés à ce sujet. Je demande seulement à la Commission de lui accorder une véritable priorité dans la voie de la « politique à moyen terme » qu'avait à ce sujet définie M. Marjolin, parallèlement d'ailleurs à un mémorandum présenté par la France. Le stade des études doit être maintenant suffisamment avancé pour qu'on puisse entrer dans celui des propositions concrètes.

L'Europe, qu'elle soit économique, politique ou de la recherche, ne pourra donc se faire que dans le cadre d'institutions qui dépassent le seul cadre intergouvernemental. Nous en disposons. Nous devons donc les conserver à tout prix.

Et comme les institutions valent aussi ce que valent les hommes, qu'on me permette de rendre un hommage au Conseil de ministres — après l'avoir si souvent, par ailleurs, critiqué — pour avoir fait, au bénéfice de la nouvelle Commission, un choix aussi heureux. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Petersen.

M. Petersen. — (*E*) Même après avoir entendu le discours, si énergique de M. Edwards, j'ose dire que notre débat a été fort pacifique, si l'on considère l'importance et les incidences de la question. Nous sommes en train d'analyser dix années d'activité de la C.E.E. En deux mots, ses réalisations peuvent se résumer ainsi : impressionnantes dans certains domaines, fâcheusement pauvres dans d'autres.

En tant qu'entreprise économique, il est certain que le Marché commun a réussi. A la grande satisfaction des économistes, il a démontré sans conteste l'avantage des vastes marchés ; mais la même démonstration a été faite par l'A.E.L.E. Dans les deux cas, les échanges intérieurs ont progressé, la production a augmenté et le niveau de vie s'est élevé plus que jamais auparavant. De même dans l'harmonisation de la politique économique, par exemple agricole, les réalisations de la C.E.E. sont vraiment remarquables.

Cependant, pour ce qui est du domaine politique, les résultats après dix ans sont très maigres. Nous savons tous que l'unité politique de l'Europe ne s'est pas faite, ni même celle de la Communauté, et aucune volonté politique unanime ne s'est manifestée dans la C.E.E. En dix ans, les progrès ont été nuls ou très lents.

Nous discutons aussi de l'avenir de la Communauté et en particulier de son élargissement. C'est aujourd'hui le grand problème de l'Europe. Tout le monde paraît admettre que l'objectif final est une Europe économiquement et politiquement unie. En principe, l'élargissement du Marché commun devrait donc pouvoir reposer sur une assise solide. Mais dans certains milieux — et nous savons lesquels — on ajoute « pas maintenant », sans donner d'ailleurs de date précise. Sur le plan pratique, c'est une attitude purement négative.

Malheureusement, il se peut que les opinions soient encore partagées sur la date à laquelle un Marché commun élargi pourra fonctionner, mais il n'y a pas de raison que quiconque refuse l'ouverture de négociations. Au bout de dix ans d'expérience, l'avenir de l'Europe unie apparaît bien sombre et l'on endosserait une lourde responsabilité à engager ainsi l'Europe vers cet avenir.

Actuellement, quatre pays sont cités comme participant à la première manche des prochaines négociations : le Royaume-Uni, le Danemark, l'Irlande et la Norvège. En tant que Norvégien et Européen, je suis très heureux que mon pays fasse maintenant partie de ce groupe. Pour des raisons essentiellement formelles,

la demande norvégienne d'adhésion à la Communauté n'a été déposée que deux mois environ après celle des trois autres pays, mais maintenant la Norvège semble bien s'être alignée sur les autres. Pourtant, j'aurais aimé voir un autre nom, celui de la Suède, dans le groupe des pays qui pourront entamer prochainement les négociations.

Il faut regretter, je crois, que le gouvernement suédois, par son hésitation à adhérer formellement au Marché commun, ait peut-être quelque peu isolé la Suède. En écoutant hier le remarquable discours de M. Bohman, j'ai eu l'impression que les réserves de la Suède ne font pas sérieusement obstacle à son entrée dans une Europe élargie comme membre de plein droit.

En tant que membres de l'A.E.L.E., les pays scandinaves ont cessé, depuis le 1^{er} janvier de cette année, de prélever des droits de douane à leurs frontières. C'est ainsi qu'aujourd'hui les marchandises franchissent librement la longue frontière entre la Suède et la Norvège. Les automobilistes n'ont même pas besoin de s'arrêter à la frontière pour remplir des formalités. Ce sera un heureux jour pour l'Europe que celui où toutes les frontières entre nos pays auront été supprimées comme c'est le cas aujourd'hui entre la Suède et la Norvège. Pourtant, il serait tragique que l'élargissement du Marché commun ait pour conséquence de faire perdre à nouveau cet avantage de l'élimination des frontières, qui existe actuellement dans certains cas. Il est donc très important d'empêcher cette conséquence. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Januzzi.

M. Januzzi. — (*I*) Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport de M. Pedini — digne d'éloges parce que très complet et très clair — a mis en évidence les résultats des dix premières années d'activité de la Communauté économique européenne, tant sur le plan économique que politique.

Je voudrais faire quelques observations au sujet du remarquable exposé de M. Pedini.

En premier lieu, il faut relever avec satisfaction que, pendant ces dix années d'existence de la Communauté, il n'y a pas eu de difficultés insurmontables et que celles qui se sont présentées avaient des causes naturelles : elles tenaient, en effet, à la diversité naturelle des intérêts entre les différents membres de la Communauté, ainsi qu'entre les membres de la Communauté et la Communauté elle-même, qui représente un intérêt commun.

La solution de ces difficultés naturelles ne pouvait procéder que d'une ferme volonté politique de la part de chaque État, appelé à choisir entre les avantages généraux de l'appartenance à la Communauté, avec toutes ses répercussions économiques et sociales, et les effets négatifs que risquait d'avoir, dans tel ou tel cas particulier, l'application des règles communautaires. Or, il faut reconnaître que ce choix — qui, pour chaque État, s'est traduit en une opération quotidienne, que je qualifierais d'algèbre, entre entités positives et entités négatives — a été opéré jusqu'ici avec un remarquable sens communautaire, ce qui a rendu l'action de la C.E.E. plus rapide et plus fructueuse. C'est là une constatation dont nous devons tous nous réjouir vivement.

Le rapporteur fait ressortir que l'on a aisément avancé dans les domaines de l'union douanière, de la libre circulation des travailleurs, de la politique agricole commune et de la politique de la concurrence, mais que la progression a été moins rapide et moins facile dans d'autres secteurs. Or — mis à part le secteur des transports, en grande partie lié à l'économie, et, partant, à la politique intérieure de chaque État — je pense que, pour ce qui concerne la politique commerciale commune, dont l'abolition des barrières douanières n'est qu'une condition préalable, et la politique monétaire commune, la lenteur des progrès de la Communauté est imputable non pas tant à des résistances opposées par ses membres qu'au fait qu'il s'agit de deux secteurs étroitement liés à des problèmes de politique générale et de portée plus vaste que ceux de la Communauté, et que les problèmes d'ordre commercial et monétaire pourront d'autant mieux trouver une solution au sein de la Communauté qu'ils seront abordés et résolus à l'échelle mondiale.

La deuxième remarque que nous suggère la décennie écoulée est que, au fur et à mesure que progresse la politique économique commune, son interdépendance avec celle des autres secteurs, et en particulier avec la politique de défense des différents États, apparaît de plus en plus évidente. C'est ainsi que le rapporteur observe à juste titre qu'il est impossible de séparer, dans le domaine technologique, la partie relative à l'économie des parties relatives à la défense et à la politique extérieure générale des États de la Communauté, en tant que tels et en tant que membres d'autres organismes internationaux, européens et mondiaux.

On remarquera que cette constatation en entraîne une autre, à savoir la nécessité toujours plus pressante d'une Communauté politique européenne ; mais, bien que l'on doive s'employer résolument à la réalisation de cette Communauté, il est évident que, tant que cet objectif ne sera pas atteint, il faudra de plus en plus affirmer l'exigence d'une vision unitaire des politiques générales des divers pays.

La troisième considération qui se dégage du rapport de M. Pedini est que la Communauté a besoin d'une politique de programme, même si celle-ci n'est pas expressément prévue par les traités.

Même une économie libérale, écrit le rapporteur, a besoin de programmation. Dans les pays libres, cette programmation diffère de celle en vigueur dans les régimes totalitaires, parce qu'elle n'a pas un caractère impératif et obligatoire, mais constitue un cadre de référence auquel toutes les hypothèses de développement doivent être rapportées pour être confrontées avec les réalités concrètes.

La programmation européenne se trouverait grandement facilitée par l'existence de programmes économiques nationaux, dont le programme européen pourrait être la projection après que la politique commune aurait, à son tour, donné aux programmes nationaux ses règles et ses orientations.

Il est bien évident que l'existence de programmes nationaux et de programmes européens exige une coordination et une interdépendance des options, des prévisions et des instruments d'application.

Je ne puis m'empêcher ici de me référer à mon pays, l'Italie, où l'on a récemment promulgué une loi approuvant le programme économique national, dans lequel la composante extérieure et le lien des différents secteurs de l'économie italienne avec la politique économique du Marché Commun sont résolument soulignés.

La quatrième et dernière observation que je voudrais faire sur le rapport Pedini a un caractère fondamental. Il paraît de plus en plus difficile d'ajourner une réforme radicale des institutions communautaires. Il faut que le Parlement européen soit élu au suffrage universel et direct, avec une élection unique dans tous les pays membres ou, de préférence, des élections séparées dans chaque pays. Grâce au système proportionnel, les élections séparées conserveraient à chaque pays sa physionomie politique individuelle. Le Parlement européen doit, en outre, avoir des pouvoirs de décisions, de caractère législatif, et non pas seulement consultatif. Il devra donc s'agir, tant par l'origine de ses pouvoirs que par les fonctions qu'il sera appelé à exercer, d'un Parlement véritablement représentatif qui, dans certains secteurs, se substituera avec des pouvoirs supranationaux aux Parlements nationaux.

Monsieur le Président, mes chers collègues, il ressort clairement du rapport Pedini et du présent débat que nous avons encore un long chemin à parcourir, aussi bien du point de vue de l'action que la Communauté européenne doit déployer que sur le plan de la réforme des institutions communautaires. Ce que nous pouvons toutefois affirmer avec une grande satisfaction — et il faut en rendre hommage au Parlement européen et à tous les organes communautaires — c'est que l'œuvre de la Communauté a été efficace dans tous les domaines et qu'elle est la prémisses certaine d'un avenir meilleur pour la Communauté économique européenne. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Peel.

M. Peel. — (E) Je n'interviendrai dans ce débat que pour faire deux brèves observations. D'abord, en tant que membre de l'opposition à la Chambre des Communes, je tiens à remercier sincèrement M. Jean Rey des discours bienveillants qu'il a prononcés, l'autre jour au Parlement européen, et ce matin à propos de la demande britannique d'adhésion à la Communauté économique européenne.

J'ai eu l'avantage d'entendre M. Rey en plusieurs occasions et en d'autres lieux et j'ai toujours admiré son optimisme serein et pratique. Je crois que l'initiative qu'il a prise en ce moment très important est venue à son heure et sous la forme qu'il fallait. Il a parfaitement raison, j'en suis sûr, de dire que tous les intéressés doivent d'extrême urgence s'asseoir autour d'une table et examiner à fond les problèmes posés par la réalisation du principal objectif du traité de Rome, à savoir la fondation d'une union de plus en plus étroite entre les peuples européens. C'est sur cette urgence que je veux insister.

Nous avons malheureusement lu et entendu dans la presse, à la radio et à la télévision de très nombreuses déclarations émanant le plus souvent de France, disant qu'il n'y aurait pas péril en la demeure, que le temps passé ne rendrait pas plus difficile l'élargissement de la Communauté économique européenne, qu'au contraire, avec le temps, la Grande-Bretagne deviendrait progressivement plus européenne et que, par conséquent, un retard aurait plus d'avantages que d'inconvénients pour l'Europe.

Il m'est impossible de souscrire à cette thèse. Elle me paraît à la fois mal fondée et fautive et je la soupçonne même de n'être pas sincère. Tout indique que le retard dans l'élargissement de l'unité européenne, surtout du point de vue politique, devient de plus en plus défavorable à l'Europe tant sur le plan économique que politique, comme M. Pedini le montre clairement dans son excellent rapport, en particulier en sa première partie où il traite des aspects politiques. A moins que l'Europe ne fasse prochaine-

ment un nouveau pas en avant dans le domaine de la coopération et de la coordination économique et surtout politique, il apparaît que notre retard sur les États-Unis s'aggraverait tant sur le plan économique que pour ce qui est de notre influence sur les grands problèmes mondiaux.

Sur le front politique, l'inefficacité affligeante de l'Europe dans la crise récente du Proche-Orient montre une fois de plus la nécessité de se hâter d'affermir la voie et l'influence de l'Europe dans le monde. L'argument selon lequel la Grande-Bretagne n'est pas encore assez européenne me paraît aujourd'hui tout à fait mal fondé et il devient plutôt fastidieux. Je demande particulièrement à la France, mais aussi à tous les intéressés, de cesser de discourir et de s'atteler au travail sans délai. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Vos.

M. Vos. — (*E*) Il y a cinq ans nous étions en plein dans les négociations entre la Communauté des Six et le Royaume-Uni. Nous savons tous comment ces négociations se sont rompues. Je n'ai pas besoin de répéter ce qui a été dit à l'époque ni de revenir sur la partie du discours de M. Duncan Sandys qui s'y réfère. Nous savons quelles difficultés en ont résulté pour la Communauté et la manière dont, à la longue, elles ont été surmontées. Aujourd'hui, cinq ans plus tard, la décision n'a pas encore été prise d'ouvrir les négociations ou de les rouvrir, mais je pense qu'une décision devra intervenir le mois prochain. Le rapport de la Commission européenne sera publié ce mois-ci et nous sommes reconnaissants à la Commission de vouloir proposer aux États membres d'entamer les négociations.

Le rapport de la Commission européenne sera entre les mains des ministres quand ils se réuniront les 2 et 3 octobre. Peut-être qu'alors, sans pouvoir encore prendre une décision sur la proposition de la Commission, ils pourront convenir de prendre une décision à la prochaine réunion des 23 et 24 octobre. Cette procédure consistant à convenir de prendre une décision à une date ultérieure est très courante dans la Communauté. J'espère que la déci-

sion d'entamer les négociations ne sera pas différée trop longtemps, et dans le reste de mon discours, je tiendrai pour acquis que les négociations commenceront sans trop de délai.

Comment ont évolué les positions en Europe ces cinq dernières années? D'abord, il y a eu évolution au sein de notre Communauté, avec des succès et des échecs. Pour le moment, considérons les succès. L'excellent rapport de M. Haekkerup nous a montré qu'il y a deux succès très remarquables. C'est d'abord la réduction, et l'année prochaine l'abolition, de tous les droits de douane entre les Six et la mise en place du tarif extérieur commun. La négociation Kennedy nous avait déjà fourni la preuve de l'importance de ce rapprochement.

C'est la Commission européenne, car c'était la seule possibilité, qui a siégé pour agir et négocier dans les limites d'un mandat confié par les ministres, mais ce fut une aventure commune. Ici, le vieux problème de la supranationalité a été tranché selon les modalités fixées par le traité de Rome lui-même. Je signale ce fait en raison des situations un peu différentes à l'A.E.L.E. et à la C.E.E. Nous savons et apprécions tous que les droits de douane intérieurs ont aussi été abolis au sein de l'A.E.L.E. Celle-ci est même allée plus vite dans ce secteur que la C.E.E. ne le pouvait. Toutefois, l'A.E.L.E. n'a pas de tarif extérieur commun et jusqu'à présent, elle ne compte pas en avoir. En outre, pendant les négociations au G.A.T.T., les pays de l'A.E.L.E. n'ont pas agi en tant qu'entité et n'en ont pas éprouvé la nécessité. C'est une différence à noter. Elle n'est pas sans importance pour l'état de la situation dans les prochaines négociations.

Trois pays de l'A.E.L.E., on le sait, ont déposé une demande d'adhésion et ils ont accepté la structure du traité de Rome, c'est-à-dire un tarif extérieur commun. Je pense que les traités qui seront signés avec l'Autriche, la Suède et la Suisse, si le Marché s'étend, seront aussi marqués par l'acceptation du tarif extérieur de la C.E.E. Ce résultat sera d'autant plus facile à obtenir que les décisions issues de la négociation Kennedy nous conduiront tous

à réduire ce tarif extérieur. Les difficultés dues aux autres différences seront moins grandes qu'aparavant, mais ici je tiens à faire une proposition à mes amis de l'A.E.L.E.

Ne pourrait-on pas étudier dès maintenant la possibilité d'établir aussi un tarif extérieur au sein de l'A.E.L.E. ? Les choses en seront plus tard facilitées pour les pays de l'A.E.L.E. s'ils adhèrent à la politique commerciale du Marché commun, car ce sera le même système qu'il faudra reprendre pour tous les pays de l'A.E.L.E. Je n'entrerai pas dans les détails. Mon seul but est de demander aux pays de l'A.E.L.E. d'étudier à l'avance cet élément de la question et de montrer par là qu'ils ont vraiment l'intention d'abandonner une part de leur souveraineté, comme ils devront le faire aux termes du traité de Rome et comme les Six le font déjà depuis dix ans.

L'autre grand succès de la Communauté, remporté sous l'impulsion et la direction de mon compatriote, M. Mansholt, a été la politique agricole. Là aussi, je dois dire que les Communautés sont parvenues à une véritable politique supranationale après de très longues et très difficiles conférences ministérielles. Ce dernier succès facilite dans une certaine mesure l'adhésion d'autres pays parce qu'ils savent à quoi la Communauté est parvenue et, sans doute maintenant, de formuler des propositions sur le moyen pour eux d'aboutir à la même structure et de calculer les charges qui leur incomberont.

Je crois que le Royaume-Uni et le Danemark ont déjà pris leur décision et qu'ils espèrent entamer sur ces projets des négociations qui seront difficiles, certes, mais pas nécessairement trop difficiles. Il y aura la question des incidences financières et celle de la période transitoire. A mon avis, ce seront ces questions qui domineront la partie agricole des négociations. J'espère que les négociations pourront commencer bientôt et que ce chapitre ne sera pas trop chargé d'obstacles.

Par souci de brièveté, je ne m'arrêterai pas sur d'autres succès des Communautés, mais je renvoie à la partie du rapport

de M. Haekkerup où il indique ce qui a déjà été fait et montre comment nous pourrions beaucoup plus efficacement chercher une solution ensemble, non pas seulement entre les Six, mais entre toutes les nations d'Europe. La politique des transports n'a pas encore été définie chez les Six et une politique de l'énergie est encore à formuler ; il n'existe pas de politique industrielle ni de politique monétaire, scientifique ou technique. Dans tous ces secteurs, il faut reconnaître très sincèrement que les Six n'ont fait aucun progrès important. A mon avis, la raison en est que les Six offrent un champ trop limité pour ces vastes politiques. Il est impossible de ne formuler une politique des transports que pour les Six. En matière d'énergie atomique, on ne peut pas laisser de côté la Grande-Bretagne et, en matière de politique industrielle, nous devons trouver une solution en commun. Il en est de même pour la politique scientifique et technologique si nous voulons être en mesure de soutenir ensemble la concurrence sur les marchés mondiaux.

Si l'on considère le développement des Communautés pendant les cinq dernières années, d'une part, et les progrès des États de l'A.E.L.E., d'autre part, on s'aperçoit que ces régions d'Europe souhaitent et acceptent beaucoup mieux une politique commune. Il ressort très clairement des propos tenus par le gouvernement et l'opposition britanniques, des positions adoptées par l'Irlande et le Danemark et aussi, je pense, des questions réitérées posées par l'Autriche sur les négociations et des décisions prises lors de ces négociations avec les Six, que, dans tous ces pays, le mouvement vers une véritable unité européenne qui signifie bien autre chose que combler le fossé entre les Six et les Sept, s'est poursuivi et qu'il est arrivé à un tournant décisif.

On sait que, dans cinq des six pays pris séparément, les gouvernements sont non seulement partisans d'entamer des négociations brèves, destinées à faire entrer le Royaume-Uni dans la Communauté, ensuite aussi les autres candidats. Naturellement, nous savons comme la France que le fonctionnement d'un système réunissant 10 à 13 pays peut, dans une certaine mesure, se révéler plus difficile que celui d'un système à 6 pays. Mais nous nous

rendons bien compte aussi que nous pouvons surmonter ces difficultés, tout comme nous avons dû, parfois, dans la Communauté des Six, surmonter nombre de divergences très importantes. Or, nous y avons réussi, fût-ce d'une manière qui n'a pas toujours été très heureuse.

Nous savons aussi qu'en matière financière — car les Six, je le répète, n'ont pas fait grand chose avant de créer leur Communauté — l'élargissement pourrait comporter des risques. Mais là encore, il a fallu former le groupe des Dix pour accomplir le travail nécessaire dans le domaine monétaire international. Les Six offrant pour cela un champ trop limité.

Ainsi, dans le domaine monétaire, la Communauté élargie ne sera pas seule et n'aura pas à opérer seule. Il n'y a aucun moyen de faire cavalier seul en matière de politique monétaire. Nous ne pouvons pas nous combattre les uns les autres. La France ne peut pas combattre le Royaume-Uni ; l'Europe ne peut pas combattre les États-Unis. Nous devons donc conclure des accords mondiaux sur les questions monétaires, et l'Europe aurait pour cela avantage à présenter une structure unifiée. Il est inutile de rappeler que le franc n'était pas très solide pendant les négociations de Messine. Le traité de Rome le montre bien dans son Protocole. Pourtant, les Cinq ont accepté la situation telle qu'elle se présentait avec tous les dangers qu'elle pouvait comporter pour leur système monétaire.

Nous savons que le franc français a toujours été moins important sur le marché mondial que la livre sterling, mais nous devons bien un jour ou l'autre nous décider à créer une monnaie européenne de réserve pour pouvoir jouer notre rôle dans les affaires du monde, comme nous voulons le faire. Or, à mon avis, l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun n'entraînera pas nécessairement ce processus ; elle pourrait, au contraire, constituer un réel avantage.

Essayant de juger la position actuelle de la France après cinq ans, et celle de son gouvernement, j'estime qu'un changement

sur ce point pourrait suffire, sans qu'on puisse encore l'affirmer, à lever les hésitations qui s'opposent à une ouverture très prochaine des négociations dans les mois à venir. J'espère que des changements en France y suffiront : un homme politique ne doit jamais désespérer. Je serais très heureux de voir cet espoir se matérialiser, car nous aimerions aller de l'avant avec la France.

Cependant, j'ai aussi des craintes, non seulement pour la construction de l'Europe à laquelle nous aspirons, mais aussi pour les Communautés et pour la France. Aller contre la volonté de la très nette majorité des nations d'Europe — je crois pouvoir m'exprimer ainsi — porterait finalement préjudice au travail des Communautés — nous en avons eu la preuve précédemment — et à la France elle-même. Les Cinq peuvent-ils accepter, pour leur crédit, pour leur autorité dans le monde et pour leur dignité, un deuxième refus de ce qu'ils considéreraient comme le plus grand succès qu'ils puissent remporter dans la période actuelle de l'histoire de l'Europe ? Ne seraient-ils pas contraints de chercher hors des Communautés des méthodes et des moyens qui leur apportent d'autres succès ? Comme je l'ai dit devant mon Parlement, la route de Londres ne passe pas forcément par Paris.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que j'envisage cette révision de notre politique européenne. Je pense qu'avec les Communautés, nous sommes sur la bonne voie, mais celle-ci passe par l'élargissement de ces Communautés. L'heure de la décision est venue. J'espère que tous ensemble, nous nous engagerons sur la bonne voie. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Schulz.

M. Schulz. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je reprendrai, sur bien des points, les propos de mon collègue M. Vos. Mais toutefois, comme il se trouve que je suis le dernier à prendre la parole après tant d'orateurs éminents, on voudra bien me permettre d'exprimer un peu de cet optimisme que je qualifierai de professionnel et qui devrait réchauffer l'atmosphère d'un débat parlementaire. On sait que dans l'Anti-

quité, sept villes ou îles grecques se disputaient la gloire d'avoir donné naissance au légendaire Homère. Aujourd'hui, en cette réunion jointe, chacune des deux Assemblées devrait se disputer le douteux honneur d'avoir été visée par l'allusion qu'a faite le chef de l'Etat français à une baleine inerte échouée sur les rives du Rhin. Certains ont supposé qu'il s'agissait de l'Assemblée consultative, d'autres du Parlement européen. Peut-être faut-il incriminer un manque d'information de la part de l'agence de presse allemande, car il était question d'un Parlement du Conseil de l'Europe dont chacun sait qu'il n'existe pas.

Quoiqu'il en soit, les débats des deux derniers jours ont prouvé, selon moi, que si les deux Assemblées sont encore privées de nombreuses compétences et de pouvoir réel, elles ne manquent certainement pas de vie.

On a également beaucoup reparlé ces derniers jours de l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes. Quel que soit mon respect pour la Grande-Bretagne, je ne voudrais plus m'en tenir à cette notion trop étroite. Il s'est produit en Europe, surtout ces derniers mois, une évolution telle que l'on devrait parler tout à fait généralement d'un élargissement des Communautés, dû non seulement à l'adhésion de la Grande-Bretagne, mais aussi à celle d'une série d'autres pays qui ont clairement formulé entretemps leur désir d'adhésion.

Néanmoins, il est peut-être utile d'examiner, encore symboliquement, à la fin de ce débat, quels faits nouveaux et importants se sont produits depuis un an, depuis l'époque où nous discussions du même sujet dans cet hémicycle. Il s'agissait essentiellement alors de difficultés inhérentes à la matière elle-même, de difficultés qui nous paraissaient si grandes que nous avons sérieusement étudié des contre-projets et que nous nous sommes demandés s'il ne pourrait pas y avoir de compromis culturels entre les deux blocs économiques européens. Nous nous sommes fondés à l'époque d'une part sur la constatation que certains États de l'A.E.L.E. n'étaient guère disposés à adopter la voie de l'adhésion aux Communautés existantes avec toutes les conséquences que

cela impliquerait. Mais nous nous sommes fondés aussi sur un autre phénomène qui, sans avoir complètement disparu, paraît néanmoins surmonté pour l'essentiel sur le plan psychologique. Je me souviens avoir moi-même parlé il y a un an de ce phénomène, du complexe de supériorité autarcique de la C.E.E., qui pouvait lui être profitable dans la perspective d'une économie fermée, mais qui n'allait guère dans le sens de l'Europe, notamment en ce qui concerne les relations avec les États voisins qui entretenaient depuis des générations des liens humains, ethniques et culturels avec les pays de la C.E.E.

Par rapport à cette époque, nous avons assurément fait d'énormes progrès. Nous ne parlons plus aujourd'hui d'une transformation des blocs économiques, laquelle n'aurait pas manqué d'entraîner une certaine dénaturation du bloc qui témoignait déjà d'un degré plus élevé d'intégration : au contraire, les pays désireux d'adhérer aux Communautés ne laissent plus subsister aucun doute quant au fait qu'ils acceptent tous les droits, mais aussi toutes les obligations que comporte cette adhésion.

Au lieu des difficultés objectives d'alors, nous affrontons aujourd'hui des résistances subjectives faciles à définir, qui se fondent sur une conception de l'avenir de notre continent toute différente de celle de la grande majorité de cette Assemblée. Certes, ces résistances existaient déjà auparavant, mais en l'espace d'un an, elles se sont manifestées avec d'autant plus d'intensité peut-être, que les difficultés objectives d'un processus d'intégration plus poussé — au sens d'un élargissement des Communautés — se dissipaient. Comme on l'a dit à maintes reprises au cours du débat, la suppression de ces résistances prendra également du temps. Pendant ce temps, nous connaissons des déceptions et les déceptions dégèneront parfois en dépressions politiques et morales.

Cependant, il y a à l'actif un élément dont nous pouvons nous féliciter : la conception d'un élargissement des Communautés comme relance de l'idée européenne commence lentement mais sûrement à pénétrer à nouveau dans la conscience de nos peuples

et à devenir ainsi une force avec laquelle il faut compter. Si je me remémore l'état d'esprit de mon propre pays, je dois dire qu'entre septembre 1966 et septembre 1967 rien, absolument rien n'a changé dans la volonté de la grande majorité de tous les partis de soutenir la cause de l'élargissement des Communautés, bien que — chacun le sait — nous eussions à l'époque une petite coalition, aujourd'hui remplacée par une grande coalition. La situation n'est guère différente en dehors des frontières de mon pays : certains orateurs des pays de l'A.E.L.E. ont même indiqué au cours du débat combien leur opinion publique était devenue impatiente et à quel point elle éprouve à juste titre le sentiment d'une discrimination lorsqu'on reparle de renvoyer les négociations aux calendes grecques.

Il me paraît n'y avoir qu'une seule alternative : ou bien l'initiative européenne continue à se propager irrésistiblement du bas vers le haut, ou bien la démocratie elle-même, Mesdames et Messieurs, devient une baleine inerte ; et pas seulement la démocratie de l'ordre européen de demain, mais les démocraties existantes dans le cadre national, parce que leurs organes n'auront pas su reprendre à la volonté manifeste de leurs peuples.

La présente réunion jointe célèbre aussi un anniversaire. Il y a dix ans et demi que les traités de Rome ont été signés. Au cours de ces dix années, il y a eu une nette césure dans le temps ; au début, il y a eu les cinq années grasses, au sens de la Bible, et ensuite cinq années maigres, des années déprimantes, parfois dangereuses pour l'Europe.

D'après les développements les plus récents, nous pouvons néanmoins être rassurés et croire que nous sommes sortis du creux de la vague.

Pour conclure, je me permets d'exprimer un vœu qui semblera peut-être paradoxal : j'aspire au jour où il n'y aura plus de réunion jointe parce qu'elle ne sera plus nécessaire, au jour où toutes les compétences de l'Assemblée consultative, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, auront été transférées à un Parlement

européen qui, véritable Parlement doté de véritables pouvoirs, agira au nom d'une Communauté beaucoup plus vaste et avec un champ d'action beaucoup plus étendu, tant en ce qui concerne le territoire couvert que les compétences et les sujets à traiter. Peut-être est-il toujours aussi présomptueux de viser un tel objectif, mais j'estime que plus cet objectif paraît obscurci à dessein par des forces rétrogrades, et plus nous devrions y penser avec ardeur et faire en sorte que chacune de nos démarches nous en rapproche, si peu que ce soit.

La meilleure contribution que nous pourrions apporter résiderait dans notre détermination de voir le jour où cet objectif sera atteint. Cela ne nous sera pas donné à tous, car cela ne dépend pas de nous, et d'ailleurs ce n'est pas du tout ce qui importe. Mais, par cet appel à notre propre vitalité physique, spirituelle et politique — contrastant avec l'image de la baleine inerte — nous entendons manifester notre foi dans la mission historique qui incombe à notre génération en Europe. (*Applaudissements*).

M. le Président. — La parole est à M. Pedini.

M. Pedini, rapporteur du Parlement européen. — (I) Monsieur le Président, mes chers collègues, on ne saurait conclure le présent débat sans mettre en relief le niveau élevé de la discussion et la qualité éminemment politique des interventions. Quiconque a suivi nos discussions des tribunes sera certainement convaincu de la valeur de la politique comme synthèse où convergent les sollicitations de tous les milieux et de tous les secteurs, sollicitations fondées sur les aspirations humaines et morales communes à nos peuples.

Le débat a été riche : s'arrêter sur chaque intervention serait abuser du temps et de la patience de cette Assemblée. Je me bornerai donc à remercier tous les orateurs, surtout pour la bienveillante compréhension dont ils ont fait preuve à l'égard du travail que nous avons eu l'honneur d'accomplir. Permettez-moi, Monsieur le Président, de ne mettre en relief dans cette brève

réponse que quelques-unes des opinions politiques qui se sont fait jour ici et qui me paraissent avoir recueilli l'agrément unanime, aussi bien des membres du Conseil de l'Europe que des membres du Parlement européen. Ainsi, nous sommes tous d'accord, dix ans après la signature du traité de Rome, sur le succès de notre « aventure » communautaire, succès qui a été non seulement économique, mais aussi politique et qui — permettez-moi de l'ajouter — a marqué l'affirmation d'un système politique, le système européen, qui repose sur la liberté et sur la démocratie.

Au cours de ces années, la C.E.E. a créé quelque chose qui est aujourd'hui utile à tous, même à ceux qui ne font pas encore partie de la Communauté : elle a anticipé l'expérience du nouvel État communautaire qu'exigent les temps nouveaux. La C.E.E. — tous les orateurs l'ont réaffirmé — est une Communauté qui crée un ordre économique et juridique nouveau dans la liberté, et son progrès ultérieur tient à cœur à tous les peuples libres d'Europe.

Ce débat, qui a justement — et parfois cruellement — mis aussi en relief le passif du bilan de la Communauté, est une nouvelle incitation à la mise en œuvre du traité de Rome ; il doit encourager tous ceux qui y sont engagés, gouvernements, nations et institutions communautaires, à s'employer à la réalisation pleine et entière de ce traité. Mais, si nous sommes tous d'accord sur la vitalité de la C.E.E. et sur l'importance qu'il y a à poursuivre dans cette voie, tous les orateurs ont également insisté sur le fait que le succès de la Communauté tient surtout à son contenu institutionnel ; dès lors, si la Communauté, élargie ou non, doit continuer à vivre, il faut que ses institutions soient valorisées.

L'exemple que nous a donné ce matin le président Rey vient corroborer cette affirmation.

Les institutions servent fondamentalement à garantir l'existence même de la Communauté, c'est-à-dire à garantir des conditions égales à tous les pays qui y adhèrent. Elles sont, en sub-

stance, l'expression d'un ordre juridique qui doit régir la Communauté.

Que le Conseil de l'Europe ait reconnu ici ce fait me paraît particulièrement important. Cette reconnaissance se rattache à un autre débat qui a également eu lieu dans cette enceinte et au cours duquel un grand nombre de mes collègues sont intervenus : je veux parler du débat sur le développement technologique de l'Europe.

On a parlé ici, sur la base des excellents rapports de mes collègues, de l'écart technologique, dans lequel on a vu un des aspects les plus critiques de l'inégalité politique entre l'Europe et les États-Unis d'Amérique.

Il y a quelques mois, dans cet hémicycle, le chef du gouvernement britannique a parlé avec autorité d'une communauté technologique européenne encore insuffisamment précisée. Eh bien, nous pouvons discuter de tous les projets technologiques que nous voulons, nous pouvons aborder les problèmes les plus importants de l'industrie moderne, je n'en reste pas moins persuadé que la collaboration technologique exige des institutions propres. Il n'est pas possible de réaliser une collaboration efficace entre les pays européens, même sur le plan technologique, si cette collaboration n'est pas étayée par des institutions communautaires assurant à tous leurs membres des droits et des devoirs égaux. Ces institutions doivent assurer le super-gouvernement nécessaire pour servir, sur le plan technologique également, l'intérêt de tous les pays de la Communauté.

Si nous prenons en considération un aspect quelconque du marché industriel moderne, nous constaterons que le développement des technologies ne peut être confié uniquement à l'initiative privée, mais exige au contraire la participation et l'engagement des gouvernements, par l'intermédiaire d'une autorité supérieure qui, par ses commandes, suscite un élargissement des thèmes de recherche.

Si l'Amérique a obtenu des résultats considérables dans le secteur technologique, c'est en partie parce qu'elle dispose d'une organisation comme la N.A.S.A., dans le cadre de laquelle, pour les engagements militaires et avec des financements publics, s'exerce la collaboration la plus étroite entre les industries et les autorités gouvernementales.

Ainsi, même le problème technologique — et de nombreuses et excellentes interventions l'on fait ressortir — nous renforce dans notre conviction qu'il faut mettre en œuvre le traité, mais surtout qu'il faut donner de plus en plus de force aux institutions.

Mais les institutions doivent également être renforcées en vue d'un autre événement politique dont nous avons discuté et que notre Assemblée a unanimement souhaité : l'élargissement de la Communauté. C'est là la question qui a le plus passionné l'assistance et elle a même suscité une polémique correcte entre nos collègues, surtout lorsque nous avons été amenés à aborder le délicat problème de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. A ce propos, Monsieur le Président, je dois expliquer pourquoi cette question n'a pas trouvé place dans mon rapport écrit; celui-ci a été présenté au Parlement européen avant que le Conseil de l'Europe ne se propose d'aborder également ce sujet.

Nous croyons — et notre accord sur ce point est, me semble-t-il, quasi unanime — que l'élargissement est nécessaire; je suis même convaincu qu'il interviendra, car il est déjà inscrit dans les faits. Il faut que la négociation s'ouvre au plus tôt : nous sommes persuadés que les résistances ne peuvent arrêter le cours de l'histoire. Mais pour que l'élargissement souhaité puisse avoir lieu, il faut renforcer la Communauté, surtout dans ses institutions.

Admettre de nouveaux membres dans la Communauté n'est pas une question de géographie, mais surtout une question de volonté politique : la préoccupation de ceux qui veulent obtenir des garanties sur l'avenir communautaire de la Communauté élargie et éviter un affaiblissement politique est donc juste et res-

pectable. Entre une Communauté élargie qui pourrait être anarchique et une Communauté élargie encore plus politique, nous devons nous employer à faire triompher la seconde, qui doit être d'autant plus politique que le nombre de ses membres augmente.

Personne ne peut contester la civilisation européenne de la Grande-Bretagne, comme personne ne peut contester l'existence d'un élément britannique dans la culture et la civilisation européennes : personne ne peut le faire, si ce n'est par ignorance de l'histoire. Tout le monde doit cependant comprendre que, face au compréhensible état de nécessité d'une Grande-Bretagne qui veut entrer ou, mieux, rentrer dans la Communauté européenne, il y a l'état de sécurité de ceux qui ne veulent pas faire s'écrouler leur maison en l'agrandissant. Éviter ce danger est une question de précautions, de temps, de moyens, de mesures concrètes, et non pas seulement de bonne volonté. Quoi qu'il en soit, les temps sont mûrs pour un élargissement.

Mon collègue rapporteur a fort bien dit qu'un saut politique était désormais nécessaire. Il me semble, en fait, que les conditions à remplir pour qu'il ait lieu sont en voie de se réaliser. Le cadre politique mondial s'est élargi. L'Europe doit faire face à de graves engagements mondiaux, car elle n'est pas isolée dans le monde, mais fait partie du monde : engagements dans les domaines de la paix, de la justice sociale, de la recherche scientifique, de la défense, qui sont d'un intérêt vital pour nous tous et qui incombent non seulement à l'Europe, mais aussi au monde entier.

Nous souhaitons donc l'adhésion de nouveaux membres comme une poussée en avant, tant vers la complète réalisation de l'unité européenne que vers son insertion dans le monde.

On a souvent répété — et nous en sommes convaincus — qu'une Europe divisée comptera peu dans le monde; par contre, une Europe unifiée comptera, et beaucoup. Or, de cette Europe unifiée, plus vaste, la Communauté d'aujourd'hui est la base la plus solide. Pourrait-on réaliser une Europe unie sans politique

agricole commune, sans tarif extérieur commun, sans tout ce que la Communauté a déjà commencé à résoudre ?

Il ne suffit donc pas, Monsieur le Président, pour entrer dans la Communauté — et le débat en apporte une confirmation — de dire que l'on acceptera le traité de Rome. Cela pouvait suffire il y a encore quelques années. La Communauté économique européenne est née en 1958, à une époque où nous ne pouvions pas faire grand-chose en Europe en matière de politique extérieure, tous nos pouvoirs ou presque étant délégués à l'alliance atlantique, à une époque où le monde était encore rigidement divisé en deux blocs opposés.

Aujourd'hui, dix ans après, la politique extérieure s'articule en de multiples centres de décision et nous pouvons être l'un de ceux-ci, tout en restant les amis et les alliés des États-Unis d'Amérique.

Dès lors, accepter le traité signifie l'accepter pour réaliser une Europe plus vaste, mais aussi pour affronter ensemble les nouveaux problèmes de la politique internationale et avoir prise sur eux.

L'entrée dans la Communauté économique européenne implique que tous ensemble, anciens et nouveaux membres, nous lui attribuions les compétences essentielles d'un État moderne, les pouvoirs souverains, y compris dans le domaine de la défense, et c'est pourquoi, Monsieur le Président, le Parlement européen a toujours considéré avec quelque réserve les dispositions du traité de non-prolifération des armes nucléaires qui peuvent compromettre les capacités de contrôle autonome de l'Europe communautaire.

Lorsque nous aurons bâti une Europe plus vaste répondant à ces conditions, l'ancien, l'essentiel, l'irremplaçable rapport d'alliance avec les États-Unis d'Amérique, dont nous avons parlé ce matin, cessera d'être une somme de relations spéciales, confuses et diverses, pour prendre la forme d'un « *partnership* ».

Mais il est vain d'y prétendre tant que notre unité n'est pas assez forte.

Déjà le Kennedy round est un banc d'essai pour équilibrer le potentiel économique des deux mondes et exiger, de notre part, de l'imagination et une action courageuse; mais l'égalité de puissance politique, qui est l'essence du « partnership », suppose un équilibre politique global : elle ne sera réalisée que si, avec le temps, aux États-Unis d'Amérique correspondent des États-Unis d'Europe.

Objectif impossible? Les discours que nous avons entendus ici reflètent un sentiment commun à tous les peuples européens. Ils disent qu'une perspective aussi ambitieuse n'est peut-être pas une utopie : l'objectif des États-Unis d'Europe est surtout un objectif de responsabilité.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, je voudrais, pour conclure, rappeler plus particulièrement les propos de nos collègues qui nous ont exhortés à abandonner un optimisme de convenance pour une conscience plus réelle des difficultés qui nous attendent. C'est là en effet, semble-t-il, le meilleur moyen d'opérer, dix ans après, la pleine réalisation de la C.E.E., et surtout le meilleur moyen d'en assurer la continuation vers de nouvelles perspectives politiques. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Haekkerup.

M. Per Haekkerup, rapporteur de l'Assemblée consultative.
— (E) Je tiens d'abord à remercier mes collègues rapporteurs d'avoir bien voulu convenir avec moi qu'une seule réponse au débat suffirait. Je parlerai donc seul au nom des rapporteurs de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, à moins qu'ils ne désirent ajouter quelque chose après mon intervention.

Je tiens ensuite à dire que le débat que nous avons eu a été très intéressant. Je crois que nous devons, comme vous l'avez fait, Monsieur le Président, rendre hommage à M. Rey pour avoir

assisté ici à nos discussions. Je sais que de bonnes raisons l'ont empêché d'être parmi nous cet après-midi, mais je voudrais néanmoins joindre mes remerciements aux vôtres pour l'intérêt qu'il a pris à notre débat. Je tiens aussi à ce que l'on sache que j'ai pleinement approuvé M. Rey lorsqu'il nous a très clairement exposé la nécessité d'institutions internationales fortes. Comparées aux constatations qu'il a faites dans la Communauté, celles qu'il a faites à Luxembourg et dont il nous a rendu compte, sont concluantes pour ceux d'entre nous qui n'auraient pas toujours été convaincus de la nécessité d'institutions internationales fortes.

Comme je l'ai dit dans mon rapport, je pense que certains pays, surtout de petits pays comme le mien, trouvent leur sécurité maximum dans un traité clair dont l'application et l'interprétation sont confiées à des institutions internationales fortes. Mes vues s'accordent donc bien avec les propos de M. Rey et, pour ce motif comme pour d'autres, j'ai confiance dans sa façon de diriger la Commission.

Mes remerciements s'adressent aussi à d'autres orateurs que je ne crois pas nécessaire de mentionner tous. D'importantes contributions à nos travaux sont venues enrichir notre réflexion; elles ont clarifié nos pensées et prouvé que ce débat se situe à un niveau très élevé et qu'il est animé par notre désir commun de façonner notre Europe à venir. Je n'entrerais pas dans le détail du débat. D'autres occasions me seront offertes — je parle maintenant non pas en ma qualité de rapporteur, mais en tant que membre de l'Assemblée consultative — d'examiner avec nos amis suédois quelle est leur véritable pensée et quelle est leur véritable politique. Je les crois presque aussi embarrassés que nous pour la définir; mais je découvrirai plus tard et dans un autre lieu quelle est leur véritable politique.

En un sens, une partie de notre débat a été — qu'on me pardonne l'expression — une espèce d'assaut d'entraînement contre un adversaire fictif. Il a manqué quelque chose dans cette Assemblée. Cet assaut d'entraînement a eu ici deux champions, MM. Triboulet et Cousté. Je leur adresserai quelques mots.

M. Triboulet a dit que je m'étais trompé dans mon rapport en ce qui concerne le plan Fouchet. D'après lui, ce plan faisait simplement faire un pas politique de plus à la Communauté. Mais j'ai ajouté qu'à mon avis, nous nous trouverons bientôt dans le cas d'avoir besoin d'un véritable pas en avant; et, comme je l'ai dit dans mon rapport, je cherchais la personnalité qui pourrait alors saisir le commandement. Je crois que nous la cherchons encore, mais je n'accepterais pas que ce plan soit en quelque sorte l'un des termes d'une alternative dont l'autre serait une véritable Communauté politique en Europe.

Je tiens à dire à M. Cousté, qui a fait quelques critiques sur mon rapport, que lorsqu'il se déclare surpris par certaines de mes paroles s'il les compare à ses souvenirs de jeunesse, je suis prêt à reconnaître qu'au moment de notre rencontre voici 10 ou 12 ans — et je pense que vous-même, Monsieur le Président, étiez alors membre de l'Assemblée consultative — nous estimions que les six pays qui essayaient de créer l'actuelle Communauté étaient trop optimistes. Quand nous leur avons exprimé nos bons vœux, nous ne pensions pas réellement qu'ils réussiraient. Or, ils ont réussi et il nous faut admettre qu'en réussissant, ils ont fait progresser la coopération européenne bien au delà de ce que nous croyions sincèrement réalisable au moment où nous discutons ce problème il y a dix ans.

Voilà pourquoi je suis prêt à dire que cette évolution m'a convaincu. Il est bon que nous profitions de l'expérience et la meilleure leçon que nous puissions en tirer est d'en faire la base de nos discussions sur ce que sera l'évolution dans les cinq ou dix prochaines années. Ayons le courage que les Six ont eu à l'époque et que nous n'avons pas eu.

Il y a encore une remarque de M. Cousté que je tiens à relever parce que nous risquons ici de faire fausse route. Il s'agit des relations de la Communauté avec certains pays en voie de développement, surtout en Afrique. Je crains qu'en ayant créé des liens spéciaux entre certains pays africains et la Communauté, et des liens spéciaux entre d'autres pays africains et la Commu-

nauté, nous risquons de transporter parmi les pays en voie de développement l'actuelle division de l'Europe. Il y a là un terrain très dangereux.

C'est pourquoi je pense que les pays membres de la Communauté, tout comme les membres de l'A.F.L.E. et les autres pays industrialisés, devraient s'efforcer, avant la prochaine Conférence de l'U.N.C.T.A.D. à Delhi, d'arrêter une attitude commune en matière de relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement. Il serait fâcheux que les divisions provisoires de l'Europe se transforment en divisions plus durables dans les pays en voie de développement pour ce qui concerne leur coopération avec les pays industriels. J'espère donc que nous pourrions convenir de nous consulter mutuellement, que nous appartenions ou non à la Communauté.

C'est tout ce que je voulais dire. Je crois que notre discussion a été profitable et très fructueuse et qu'elle aura été une nouvelle preuve de l'importance d'un échange de vues entre l'Assemblée consultative et le Parlement européen. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je suis sûr que les membres de notre réunion jointe désirent que je remercie particulièrement MM. Pedini et Haekkerup d'avoir donné une solide assise à notre débat.

Tous les participants à notre réunion croient à la construction de l'Europe sinon ils ne seraient pas ici. Quelques-uns, une minorité — mais une minorité importante et puissante — ne considèrent pas l'élargissement de la Communauté comme urgente; mais la majorité, une majorité écrasante, se range à un point de vue tout différent. Cette majorité veut des actes, non des paroles.

Nous avons eu un échange de vues non seulement fort intéressant, mais aussi utile.

Membres du Parlement européen et membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, nous avons entendu aujourd'hui des députés venus de onze pays : Belgique, Danemark, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse, Turquie et Royaume-Uni. Manifestement, le sujet a suscité beaucoup d'intérêt.

2. Clôture de la réunion jointe

M. le Président. — J'ai été très honoré de présider au cours de cette quatorzième réunion jointe.

Je déclare close la quatorzième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen.

La séance est levée.

(La séance est levée à 16 h 45.)